UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

FACULTÉ DE DROIT

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

dans le

DÉPARTEMENT DU TARN

depuis le début du XIXe siècle

THÈSE pour l'obtention du titre de Docteur en Droit

Présentée et soutenue publiquement en Novembre 1950

PAR

H. VIGUIER

MEMBRES DU JURY .... MM. CLUSEAU, *Président*
LETINIER, BARRÈRE *Suffragants*

ALBI : Imprimerie-Reliure des Orphelins-Apprentis — 1950

1950

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

dans le

DÉPARTEMENT DU TARN

depuis le début du XIX^{e} siècle

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

FACULTÉ DE DROIT

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

dans le

DÉPARTEMENT DU TARN

depuis le début du XIX^{e} siècle

THÈSE pour l'obtention du titre de Docteur en Droit

Présentée et soutenue publiquement en Novembre 1950

PAR

H. VIGUIER

MEMBRES DU JURY .... MM. CLUSEAU, *Président*
LETINIER } *Suffragants*
BARRÈRE }

ALBI : Imprimerie-Reliure des Orphelins-Apprentis — 1950

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

FACULTÉ DE DROIT

PERSONNEL DE LA FACULTÉ

(Année Scolaire 1949 - 1950)

HONORARIAT

MM.	
GHEUSI, Commandeur ✲	Professeur honoraire, Recteur honoraire de l'Académie de Toulouse.
MAGNOL, O. ✲	Doyen honoraire.
MESTRE, ✲	Professeur honoraire, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.
JAMES	Professeur honoraire, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
BYE	Professeur honoraire, Professeur sans chaire à la Faculté de Droit de Paris.
CLAVELIER	Secrétaire honoraire.

PROFESSEURS — AGRÉGÉS — CHARGÉS DE COURS

MM.	
MAURY, ✲	Professeur de législation comparée. Doyen honoraire.
HAURIOU, ✲	Professeur de Droit Constitutionnel, Sénateur de la Haute-Garonne.
BOYER G., ✲	Professeur de Droit Romain, Doyen.
GABOLDE, ✲	Professeur de Droit Commercial, Assesseur du Doyen.
MARTY	Professeur de Droit Civil.
HEBRAUD	Professeur de Droit Civil.
COUZINET	Professeur de Droit Administratif.
RAYNAUD	Professeur de Droit Civil, en mission à l'Ecole française de Droit du Caire.
OURLIAC	Professeur de Droit Romain, chargé du cours d'Histoire du Droit.
DAUVILLIER	Professeur d'Economie Politique, chargé d'un cours de Droit Romain.
VEDEL	Professeur de Droit International public, chargé de cours à la Faculté de Droit de Paris.
VIGREUX	Professeur d'Economie Politique.
CLUSEAU	Professeur de Droit Colonial, chargé d'un cours d'Economie Politique.
BARRERE	Professeur de Législation française des Finances et Science financière.
BRIMO	Agrégé, chargé du cours de Droit Constitutionnel.
LETINIER	Agrégé, chargé du cours de Statistique.
NGUYEN QUOC DINH	Agrégé, chargé du Cours de Droit International public.
PALLARD	Agrégé, chargé d'un cours de Droit Civil.
SAINT ALARY	Agrégé, chargé du Cours de Procédure Civile.
BOYER L.	Chargé de cours (Droit Criminel).
MONTANE de la ROQUE	Chargé de cours (Droit Colonial).
MARTIN de la MOUTTE	Chargé de cours (Droit Economique).
LAPORTE	Secrétaire des Facultés de Droit et des Lettres.

Président de la Thèse ..... M. CLUSEAU.

Suffragants ..... { LETINIER, BARRÈRE

La Faculté n'entend pas approuver ni désapprouver les opinions particulières du candidat.

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

A G. AMOUROUX

Ravi à notre affection et dont j'aurais tant souhaité qu'il soit près de moi en ce jour.

A MA MÈRE ET A MON PÈRE

Modeste témoignage de filiale tendresse et de profonde reconnaissance.

A MES GRANDS-PARENTS

A MON FRÈRE

Avec toute mon affection.

A R. LAUBIES

Nous le prions de croire à notre profonde gratitude pour l'aide qu'il nous a apportée en ce travail.

A NOTRE PRÉSIDENT DE THÈSE :

MONSIEUR LE PROFESSEUR CLUSEAU

Professeur d'Economie Politique

Qui nous a inspiré ce travail et nous a fait le grand honneur d'accepter la présidence de cette thèse.

Nous le prions de bien vouloir trouver ici l'expression de notre respectueuse gratitude.

A NOTRE JURY DE THÈSE :

MONSIEUR LE PROFESSEUR LÉTINIER

Agrégé, chargé du cours de Statistique

Qui nous a constamment guidé de ses conseils et de son amicale et cordiale sollicitude.

MONSIEUR LE PROFESSEUR BARRÈRE

Professeur de Législation française des Finances et Science financière

Qu'ils trouvent ici l'expression de nos remerciements pour l'honneur qu'ils nous ont fait en acceptant de siéger à notre jury de thèse.

INTRODUCTION

Emile Levasseur écrivait dans la grande Encyclopédie : « La démographie est une science qui à l'aide de la statistique traite de la vie humaine considérée principalement dans la naissance, le mariage et la mort, dans les rapports qui résultent de ces phénomènes et dans l'état général des populations qui en est la conséquence... elle montre comment les sociétés humaines se perpétuent, augmentent ou diminuent, comment les hommes s'agglomèrent ou se disséminent et apprend à démêler les causes matérielles ou morales qui déterminent ces changements... par l'étude de la situation démographique dans le passé et dans le présent, elle conduit à des inductions instructives sur l'avenir. »

Quelle a été l'évolution démographique depuis le début du XIX[e] siècle, dans le département du Tarn qui est le nôtre, tel est l'objet de cette modeste étude.

La population de tout pays forme un ensemble extrêmement complexe d'êtres humains qui se différencient par le sexe, l'âge, la nationalité, la profession...

Dénombrer ces habitants en tenant compte des différences qui existent entre eux serait insuffisant. Le recensement ne fait connaître que l'état d'une population au jour fixé alors qu'elle est en perpétuelle transformation. Certes, l'étude des recensements successifs pourrait à la rigueur permettre de résoudre le problème dynamique par la constatation d'une évolution certaine.

Mais constater n'est pas expliquer. Par contre, il existe des facteurs démographiques particuliers qui assurent les transformations d'une population au cours des âges. Toute masse humaine se renouvelle, en effet, par le jeu des naissances et de l'immigration, elle perd de ses membres par la mort et l'émigration.

Ces facteurs démographiques qui ont entre eux une certaine connexité permettent, de par leur action, de rendre compte des transformations de la population durant une période déterminée comme ils permettent aussi de comprendre le pourquoi de l'évolution d'ensemble de tout groupement humain.

Tenant compte de ces faits, nous avons divisé notre étude en deux parties :

I. — L'Etat de la population.

II. — Le Mouvement de la population.

Afin d'assurer une meilleure lecture de l'ouvrage nous avons mis en annexes certains tableaux et graphiques auxquels nous renverrons suivant les besoins de l'étude.

PLAN

Introduction.

Chapitre Préliminaire. — **Le Département du Tarn.**

1. — Situation géographique et limites.
2. — Le sol et ses ressources.
3. — Commerce.
4. — Origine de la population.

PREMIERE PARTIE

ETAT DE LA POPULATION

Chapitre I. — **Le dénombrement de la population.**

Section 1. — Les modes de recensement.
Section 2. — Variation de la population du département.
Section 3. — Variation de la population des arrondissements.
1° Arrondissements d'Albi et de Gaillac.
2° Arrondissements de Castres et de Lavaur.
3° Comparaison des arrondissements avec le département et la France.

Chapitre II. — **Répartition de la population dans le département.**

Section 1. — Répartition de la population par arrondissements.
Section 2. — Population par cantons et communes.
1° La population des cantons.
2° La densité des cantons.
3° Répartition des communes rurales.
Section 3. — La population des villes.
Section 4. — Population urbaine et population rurale.

Chapitre III. — **Composition de la Population.**

Section 1. — Les étrangers.
Section 2. — Composition de la population par sexes.
Section 3. — Composition de la population par âge et par sexes.
1° Echelle des âges
2° Répartition de la population en enfants et adolescents, adultes, vieillards.
3° Age moyen pondéré.
Section 4. — Les Professions.
1° La population active.
2° Répartition par sexes de la population active.
3° Répartition de la population par groupements professionnels.

Chapitre IV. — **La Famille dans le Tarn.**

Section 1. — La famille.
Section 2. — Le divorce.

DEUXIEME PARTIE

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

Chapitre I. — **Les facteurs démographiques.**

Section 1. — La Nuptialité.
1° Analyse de la nuptialité en valeur absolue.
2° Les taux généraux de nuptialité.
3° Fréquence des mariages parmi les mariables.
4° Fréquence des mariages par âge et par sexe.
1° Age au mariage de l'épouse.
2° Age au mariage du mari.

Section 2. — Natalité et fécondité.
1° Fréquence de la natalité dans la population.
2° Fécondité générale.
3° Fécondité des femmes par groupes d'âges.
4° Taux comparatifs de fécondité et de natalité.

Section 3. — La mortalité.
1° Taux de mortalité générale.
2° Mortalité suivant l'âge et le sexe.
1° Mortalité masculine.
2° Mortalité féminine.
3° Mortalité infantile.
1° Taux général de mortalité infantile.
2° Mortalité infantile par sexe, âge et légitimité.

Section 4. — Emigration et immigration.

Chapitre II. — **Le mouvement naturel de la population.**

Section 1. — Excédent des naissances ou des décès.
1re étape 1801-1851.
2e étape 1851-1921.
3e étape 1921-1946.

Section 2. — Potentiel démographique.

Section 3. — Taux de reproduction d'une génération féminine
1° Taux bruts de reproduction.
2° Taux nets de reproduction.
1° Les quotients de mortalité féminine.
2° Tables de mortalité et de survie féminine.
3° Taux nets de reproduction.

Conclusion.

ANNEXE

Graphiques et Tableaux numériques

N° **1.** Variation de la population du département et de la France en % de 1831.

N° **2.** Variation de la population des arrondissements d'Albi et de Gaillac en % de 1831.

N° **3.** Variation de la population des arrondissements de Castres et de Lavaur en % de 1831.

N° **4.** Tableau numérique : Répartition de la population dans l'arrondissement d'Albi.

N° **5.** Tableau numérique : Répartition de la population dans l'arrondissement de Castres.

N° **6.** Tableau numérique : Répartition de la population dans l'arrondissement de Gaillac.

N° **7.** Tableau numérique : Répartition de la population dans l'arrondissement de Lavaur.

N° **8.** Population comparée des cantons en 1876 et 1946.

N° **9-10-11-12-13-14.** Tableaux numériques : Nombre de communes rurales par 100 habitants en 1876-1911-1921-1926-1936-1946.

N° **15.** Répartition en % des communes rurales par nombre d'habitants de 1876 à 1946.

N° **16.** Tableau numérique : Evolution de la population des principaux centres urbains.

N° **17.** Variation de la population des centres urbains de : Mazamet, Graulhet, Castres, Gaillac et Lavaur en % de 1831.

N° **18.** Variation de la population des centres urbains d'Albi et de Carmaux en % de 1831.

N° **19.** Variation de la population urbaine et de la population rurale dans le Tarn et en France de 1872 à 1946.

N° **20.** Variation du nombre d'étrangers dans le Tarn et en France pour 1.000 habitants recensés.

N° **21.** Effectif étranger dans le département pour 1.000 habitants présents.

N° **22.** Pourcentage de la population masculine et féminine dans le Tarn par rapport à la population légale jusqu'en 1881, à la population présente totale de 1881 à 1946.

N° **23.** Evolution du nombre de femmes pour 1.000 hommes du même âge, par groupes de générations depuis 1906.

N° **24-25.** Tableaux numériques. Structure par âge et par sexe de la population de 1851 à 1946.

N° **26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36.** Pyramide des âges en : 1851-1872-1881-1901-1906-1911-1921-1926-1931-1936-1946.

N° 37. Pyramide comparée des âges dans le département et en France en 1931.

N° 38. Répartition de la population par grande catégorie d'âges.

N° 39. Variation du nombre de divorces dans le Tarn et en France pour 10.000 habitants recensés.

N° 40. Tableau numérique : mariages — naissances — décès en valeur absolue et pour 1.000 habitants recensés de 1801 à 1948.

N° 41. Variation du nombre de mariages dans le Tarn et en France pour 1.000 habitants recensés.

N° 42. Tableau numérique : Répartition du nombre de mariages d'après l'âge de la femme dans le Tarn.

N° 43. Tableau numérique : Répartition du nombre de mariages d'après l'âge de la femme en France.

N° 44. Tableau numérique : Répartition du nombre de mariages d'après l'âge du mari dans le Tarn.

N° 45. Tableau numérique : Répartition du nombre de mariages d'après l'âge du mari en France.

N° 46-47-48-49-50-51. Nuptialité d'après l'âge et le sexe dans le Tarn et en France en % de l'ensemble des mariages pour les années : 1906-1911-1921-1931-1936-1945.

N° 52. Variation du nombre de naissances dans le Tarn et en France pour 1.000 habitants recensés.

N° 53. Tableau numérique : Nombre annuel moyen de naissances d'après l'âge de la mère dans le Tarn.

N° 54. Variation du taux de fécondité des femmes par groupes d'âges dans le Tarn.

N° 55. Variation du nombre de décès dans le Tarn et en France pour 1.000 habitants recensés.

N° 56. Tableau numérique : Nombre de décès par âge dans le Tarn : Sexe masculin.

N° 57. Tableau numérique : Nombre de décès par âge dans le Tarn : Sexe féminin.

N° 58. Proportion annuelle des décès de la première année pour 1.000 naissances vivantes dans le Tarn et en France.

N° 59. Variation des excédents apparents d'émigration ou d'immigration de 1820 à 1946 pour le département et la France.

N° 60. Proportion pour 10.000 habitants des excédents ou des déficits des naissances sur les décès, dans le Tarn et en France.

N° 61-62-63-64-65. Tableaux numériques. Tables de mortalité et de survie féminine en 1861, 1881 et pour les périodes : 1904-1908, 1920-1923, 1934-1938.

CHAPITRE PRELIMINAIRE

Le Département du Tarn

I. — Situation géographique et limites

Le département du Tarn est situé dans la région du Sud-Ouest de la France entre le 43e degré 22 minutes 15 secondes et le 44e degré 10 minutes 20 secondes de latitude ; sa longitude s'étend à 0 degré 30 minutes à l'Ouest du même méridien.

Faisant partie du bassin de la Garonne, il a été formé en 1790 des trois diocèses d'Albi, Castres et Lavaur. Cependant on a attribué au département alors ou plus tard des parties des diocèses de Montauban, Toulouse et Saint-Pons, tandis que des communautés ont été distraites de ceux de Lavaur et de Castres et rattachées à la Haute-Garonne et à l'Hérault. La plus notable de ces modifications résulta en 1797 de l'échange avec l'Hérault du canton d'Anglès et la commune de Labastide-Rouairoux (Diocèse de Saint-Pons).

Bornée au Nord et au Nord-Est par l'Aveyron, au Sud par l'Aude, à l'Ouest par la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne, la région tarnaise a un relief très nuancé. Les premiers contreforts du Rouergue au Nord, les Monts de Lacaune à l'Est et au Sud la Montagne Noire, sont autant de griffes qui enserrent notre département et qui nous poussent à nous évader vers la plaine toulousaine qui nous est largement ouverte à l'Ouest.

II. — Le sol et ses ressources

Le département du Tarn, comme nous aurons l'occasion de le constater, est plus agricole qu'industriel. Les zones naturelles qui le composent et qui sont propres à l'agriculture occupent 75 % de sa superficie. Toutes ne sont pas d'égale valeur et la composition même du sol en assure la répartition.

En effet, le département est constitué par un golfe de terrains tertiaires du bassin de l'Aquitaine, dans une dépression limitée au Sud par le massif ancien de la Montagne noire, à l'Est par les plateaux granitiques et métamorphiques du Rouergue et au Nord par les terrains primaires au-delà de la rivière du Cérou. Au Nord-Ouest il présente le massif pernien des environs de Cordes (terre rouge) avant les terrains jurassiques qui le séparent du Lot. Les terrains tertiaires de la dépression présentent sur leur pourtour des dépôts littoraux, des calcaires et des molasses ; vers le centre les dépôts sont plus nombreux à faciès rouge, l'ensemble est coupé par les vallées des rivières qui coulent toutes d'Est en Ouest, vallées riches de terrains quaternaires. En dehors de ces vallées, toutes les formations de la dépression sont palustres et la terre est une molasse sableuse ou argileuse plus ou moins calcaire avec souvent des bancs de cailloux roulés. Des zones de calcaire lacustre sont particulièrement développées dans la dépression qui de Castres à Saïx se prolonge vers Mazamet en une sorte d'estuaire. Cet estuaire est dû au pli qui s'est formé entre la Montagne Noire et la limite Sud du Massif ancien Central.

Ainsi, dans le département, les terrains sont très variés et de richesses variables. Les plus riches sont les vallées quaternaires, certaines régions convenant bien à la vigne (Gaillacois). Les zones d'argile rouge un peu lourde, conviennent bien aux prairies et à la polyculture. La Montagne Noire est plus pauvre mais par endroits ses granits donnent lieu à exploitation. Les zones de terrains primaires de la base du Massif Central ne sont pas riches mais permettent cependant la polyculture dans les parties de plaines.

Un bassin houiller vient enrichir le département, c'est le bassin du groupe Tarn (Carmaux-Albi) orienté Nord-Sud, commençant un peu au Nord de Carmaux (faille du Cérou) aux anciennes exploitations du ravin et se prolongeant jusqu'au Sud de Cagnac. La limite Est est une grande faille de relèvement faisant partie de la bordure Est du grand sillon houiller qui s'étend à travers tout le Massif Central. La bordure Ouest est sensiblement une ligne Nord-Sud passant par Blaye-les-Mines et mettant en contact le houiller productif et le pernien stérile.

La houille permet l'exploitation des industries métallurgiques représentées par les aciéries du Saut-du-Tarn installées à Saint-Juéry, à proximité du coke de Carmaux et du fer exploité naguère au Fraysse, près d'Alban. Ces aciéries produisent des objets en fonte moulée, des machines agricoles, des instruments tranchants, des outils et surtout des limes. Il existe des fonderies moins importantes, à Albi, Castres, Mazamet.

Parallèlement, dans le Castrais, l'industrie textile est des plus florissante. Née de l'élevage du mouton dans la montagne, abondant en pâturages, terrains maigres et friches, Mazamet détient le monopole mondial du délainage ; les trois-quarts des peaux de mouton du monde entier y sont envoyées. La laine est séparée du cuir, lavée dans les torrents qui descendent de la montagne, puis expédiée dans les centres lainiers français et étrangers.

Les filatures, les tissages de Castres, de Labastide-Rouairoux, de Roquecourbe, fabriquent des draps fantaisie ; des ateliers de bonneterie sont installés jusque dans les plus petits villages. Labruguière est spécialisé dans la confection des fez, chéchias et bérets basques. Enfin, une usine de soie artificielle (La Viscose) s'est installée à Albi. Quant aux millions de peaux délainées à Mazamet, elles sont tanées dans les usines installées à Graulhet et dans les environs ; elles produisent des basanes, des peaux de gant, des vêtements et articles en cuir.

III. — Commerce

Les foires et les marchés qui sont le centre des transactions commerciales, principalement agricoles, sont très nombreux dans le département. Chaque localité plus ou moins importante en est le siège plus ou moins fréquent. L'excellence et l'étendue des réseaux routiers et ferrés permettent entre les diverses localités des relations faciles et commodes pour le transport des diverses denrées. Autre appoint pour le commerce, les transactions de toute nature sont facilitées par les opérations de banque. Tous les grands établissements français : Banque de France, Société Générale, Crédit Lyonnais, Comptoir d'Escompte, sont représentés par des succursales dans les villes de quelque importance.

A côté de ces trois ordres de richesses, agricoles, industrielles et commerciales, s'est créée la richesse touristique. Les Gorges du Viaur ont fait dire au géographe Elisée Reclus : « C'est une des merveilles de la France ». Le Sidobre, Ambialet, Cordes, sont autant de lieux d'attractions pour les gens épris de beauté.

IV. — Origine de la population

C'est à Lamarque (1), premier préfet du Tarn, que nous empruntons les détails qui vont suivre.

---

(1) Statistique générale du département du Tarn.

Ce sont les Volsques, apparentés aux Celtes, fondateurs de Toulouse et de Carcassonne qui ont occupé en premier les territoires qui forment aujourd'hui le département du Tarn. C'était une tribu des plus belliqueuse des Gaules. Ils s'unirent aux Cimbres et aux Teutons lorsque ceux-ci vanquirent les armées que Rome envoya contre eux et qui étaient commandées par Scipion et Mallius. Un peu plus tard ils furent battus par Sylla et la domination romaine prit corps.

Dans la fixation faite par un décret du Sénat des limites de la Gaule Transalpine ou Ultérieure, lorsqu'elle devint province romaine sous le nom de Gaule Narbonnaise, la limite de l'Ouest fut fixée à la Garonne ; les Volsques s'y trouvaient compris. Mais ils éludèrent l'exécution du décret du Sénat, se fortifièrent sur les bords du Tarn et conservèrent leur indépendance jusqu'au gouvernement de Fontéius. Les colonies romaines formèrent dans peu de temps la partie la plus nombreuse de la population.

Les Vandales et les Wisigoths succédèrent aux Romains, les Sarrasins vinrent ensuite. Les derniers conquérants du pays furent les Francs, tribu Germaine de même origine que les Celtes. En sorte que les habitants actuels du département du Tarn descendent par le mélange des races, des Gaulois, des Wisigoths, des Arabes, des Francs et des Romains, sans parler des Grecs qui auparavant avaient pris Marseille.

Toujours d'après Lamarque, on distingue dans la population des caractères peu équivoques de ces diverses origines. Les habitants des montagnes, plus grands, plus forts et plus blonds que ceux de la plaine rappellent les Celtes, les Wisigoths ou les Francs. Si l'on observe la stature des habitants de la plaine, moins grands et moins blonds que les habitants des montagnes, mais moins petits et moins bruns que les Espagnols, si l'on étudie leur caractère et leur langage, l'on voit « évidemment » qu'ils descendent des Romains et cette troisième classe forme au moins les quatre cinquièmes de la population de cette contrée à la différence des départements du Nord où elle n'en forme pas un cinquième.

Je ne pense pas que nous puissions aujourd'hui différencier de tels caractères ethnologiques. Les croisements ont été si nombreux et si variés de par les déplacements mêmes rendus faciles à l'intérieur de la nation, qu'il serait osé de prétendre que l'on descend en droite ligne des Celtes, des Wisigoths ou des Romains. Si l'on peut encore différencier quelques types d'individus, la démarcation manquera souvent de netteté. Entre les blonds nordistes et les bruns méridionaux, s'intercale une infinité de types divers et la

différence ira s'estompant à mesure qu'à chaque génération les croisements deviendront plus nombreux. Pour voir vraiment d'autres types d'hommes, il faut franchir les frontières. Le Latin diffère de l'Anglo-Saxon et le Slave du Germain.

Acceptons donc seulement que le Tarnais est un composé de Gaulois, de Sarrasin et de Romain et s'il est parfois possible de différencier quelques types, ne poussons pas plus avant la recherche d'une origine qui serait plus que douteuse.

PREMIÈRE PARTIE

ETAT DE LA POPULATION

CHAPITRE PREMIER

Le dénombrement de la population

Section I

Les modes de rencensements

Le premier dénombrement régulier a été ordonné par la circulaire ministérielle du 26 Floréal an VIII (16 mai 1800) envoyée aux Préfets par Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur. Jusqu'en 1831 chaque commune procédait par évaluation ; ce procédé comportait évidemment d'importantes chances d'erreur, car suivant les circonstances, les maires pouvaient avoir intérêt soit à surévaluer l'effectif de leurs administrés, soit au contraire à en sous-estimer le nombre, par exemple dans un intérêt fiscal. Toutefois, en 1817, Fourrier introduisit à Paris la fiche individuelle, mais ce n'est qu'en 1936 que le système du relevé individuel fut étendu à toute la France. C'est l'administration elle-même qui garnissait les bulletins en s'enquérant du domicile légal de la personne.

A partir de 1841, elle prend pour base la résidence habituelle et tient compte de la population flottante.

Enfin depuis 1881 chaque habitant est invité à remplir lui-même son bulletin, les recenseurs ayant seulement mission de contrôler les bulletins et de les compléter s'il y a lieu après enquête ; d'autre part, le recensement porte à la fois sur les individus résidant dans la localité et sur ceux qui y sont présents.

Dès ce moment la méthode du recensement français a pris la forme qu'elle conservera, avec quelques modifications d'ordre secondaire, jusqu'à nos jours.

Les opérations ont un triple but :

1° Détermination de la population légale ou de résidence habituelle par commune.

2° Détermination de la population de fait et répartition de cette population par sexe, âge, état matrimonial, nationalité, etc...

3° Recensement des professions, industries et des établissements dans lesquels elles sont exercées.

Peut-on porter un jugement sur les estimations des recensements avant 1936 ?

On a reconnu que les chiffres de 1801 étaient trop faibles tandis que ceux de 1806, date du deuxième recensement, avaient subi une majoration. Des corrections ont été proposées qui restent discutables et à la place desquelles on se contente parfois de prendre la moyenne entre les deux totaux. Cette solution que nous avons adoptée ici présente sur toute autre l'avantage de la simplicité sans offrir plus de chances d'erreur.

Pour 1801-1806 les évaluations seront toujours douteuses, il en est de même pour l'estimation globale de 1811 et pour l'addition faite en 1816 des données de 1806, aux excédents annuels des naissances sur les décès. En effet, on n'a tenu aucun compte d'un phénomène pourtant capital dans l'évaluation de la population, je veux parler du facteur émigration ou immigration. Le seul recensement de la Restauration fut fait en 1820 et suivi en 1826 d'un calcul analogue à celui de 1816. Ce n'est donc qu'à partir de 1831, où les recensements ont eu lieu tous les cinq ans et bien qu'il soit encore procédé par évaluation communale, que nous pouvons nous appuyer sur des chiffres relativement sûrs.

Variation de la population du département

Le dénombrement de la population

ANNÉES	ARRONDISSEMENTS								Département	%	France	%
	Albi	%	*Castres*	%	*Gaillac*	%	*Lavaur*	%				
1801												
1806	66.333	82	110.894	84	61.526	86	44.615	85	283.368	84	28,2	87
1820	75.147	93	122.415	93	67.010	94	49.140	94	313.713	93	30,4	94
1826	78.148	97	128.691	98	69.068	97	51.488	98	327.655	97	31,8	98
1831	80.954	100	131.154	100	71.323	100	52.413	100	335.844	100	32,5	100
1836	84.929	105	136.188	104	72.001	101	53.496	102	346.614	103	33,5	103
1841	86.817	107	139.847	107	71.926	100	53.066	102	351.656	105	34,2	105
1846	91.232	113	143.743	100	72.422	101	53.282	102	360.679	107	35,4	109
1851	92.167	114	144.825	110	72.074	101	54.007	103	363.073	108	35,7	110
1856	92.046	114	139.100	106	70.626	99	53.463	102	354.832	106	36	111
1861	92.767	114	138.477	105	69.335	97	53.054	101	353.633	105	37,3	115
1866	95.120	117	139.779	106	68.487	96	52.127	99	355.513	106	38	117
1872	94.564	117	141.129	107	65.563	92	51.426	98	352.718	105	36,1	111
1876	98.132	121	144.234	110	65.066	91	51.800	99	359.232	107	36.9	114
1881	100.728	124	144.657	110	63.807	89	50.031	95	359.223	107	37,5	116
1886	102.334	126	144.418	110	62.367	87	49.638	95	358.757	107	38,2	118
1891	100.173	124	139.614	106	59.156	83	49.796	95	346.739	103	38,3	118
1896	100.546	124	135.930	104	56.312	79	47.039	90	339.867	101	38,5	118
1901	101.304	125	130.929	99	54.035	76	45.825	87	332.093	99	38,9	120
1906	101.455	125	130.708	99	52.705	74	45.665	87	330.533	98	39,2	121
1911	102.154	126	127.429	97	50.525	71	43.982	84	324.090	97	39,6	122
1916	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1921	99.081	122	113.294	86	44.364	62	38.849	74	295.588	88	39,2	121
1926	147.544	97	154.173	84	»	»	»	»	301.717	90	40,7	125
1931	146.978	96	156.016	85	»	»	»	»	302.994	90	41,8	129
1936	144.104	95	153.767	84	»	»	»	»	297.871	89	41,9	129
1941	»	»	»	»					»	»	»	»
1946	148.098	98	150.019	82	»	»	»	»	298.117	89	40,5	125

Les chiffres que nous donnons dans le présent tableau, nous les avons empruntés au livre de M. Valatx « *Le mouvement de la population dans le Tarn jusqu'en* 1911 » et par souci d'exactitude nous les avons confrontés avec ceux que M. Portal, ancien archiviste du département, avait donné dans son ouvrage « *Le Tarn au XIX^e^ siècle* » et que nous acceptons comme exacts. Les chiffres postérieurs à 1911, ont été relevés aux archives de la préfecture du Tarn sur les opuscules quinquennaux « *Le dénombrement de la population* ».

Nous avons dénombré la population tarnaise selon les divisions administratives du département qui jusqu'en 1926 comprenaient quatre arrondissements : Albi, Castres, Gaillac et Lavaur, 36 cantons et 323 communes. La liste des cantons n'a pas varié depuis l'an X jusqu'à la création d'un 36^e^ canton, celui de Carmaux, par la loi du 5 juillet 1889. En 1926, sous le ministère Poincaré, on procéda à des compressions budgétaires pour redresser la situation du franc, peut-être est-ce là une des causes de la nouvelle division administrative du département. L'arrondissement de Gaillac, avec ses huit cantons, fut rattaché à celui d'Albi et l'arrondissement de Lavaur fut avec ses cinq cantons rattaché à celui de Castres. Actuellement donc, le département du Tarn est divisé administrativement en deux arrondissements : Albi, 17 cantons et Castres, 19 cantons. Albi, de par sa situation géographique, devint au lieu et place de Castres, chef-lieu de préfecture par l'effet de la constitution de l'an VIII.

Comme les chiffres absolus ne permettent pas des comparaisons commodes, nous avons établi les pourcentages des variations de la population de 1801 à 1946, en prenant pour chiffre de base la population au recensement de 1831. On aurait pu choisir et il eut été peut-être plus rationnel de choisir pour base l'année de recensement 1801, car si nous admettons que pour ce premier recensement les chiffres donnés ne sont pas exacts, du moins ces erreurs relatives restent les mêmes aussi bien entre arrondissements à l'intérieur du département, que pour le département dans sa comparaison avec la France. Néanmoins comme nous ne sommes pas sûrs que ces erreurs relatives soient rigoureusement comparables, nous avons préféré prendre 1831 pour la raison indiquée.

Les pourcents permettent par établissement des courbes correspondantes des comparaisons à vue immédiates et les anomalies de chaque courbe sont plus apparentes.

Ainsi, si l'on se rapporte en annexe au graphique n° 1, la lecture de la courbe établie à l'aide des pourcents nous indique que le mouvement suivi par la variation de

l'ensemble quantitatif de la population du département est passé par trois étapes caractéristiques dont les points particuliers se situent en 1851, 1886 et 1921.

De 1801 à 1851 la population du département s'accroît en valeur absolue de 79.705 personnes et le tronçon de courbe représentatif de cette première période est nettement ascendant.

Le recensement de 1851 ordonné par une circulaire du 4 mars 1851 (Bulletin Officiel du Ministère de l'Intérieur, Tome 14, 1851, p. 53 à 80) est significatif puisqu'il évalue la population tarnaise à 363.073 individus, chiffre qui ne sera jamais plus égalé ; l'année 1851 constitue donc pour le département le maximum atteint par sa population durant ces cinquante années.

Ce maximum a été atteint d'une façon régulièrement progressive si nous nous fions aux résultats fournis par chacun des recensements antérieurs. Cependant l'accroissement de population constaté après chaque recensement a été de moins en moins important :

Date des recensements	Accroisssement de la population
1820	30.345
1826	13.942
1831	8.189
1836	10.770
1841	5.042
1846	9.023
1851	2.394

L'abaissement du taux d'accroissement n'est pas d'une régularité parfaite, mais le chiffre insignifiant de 2.394 individus de plus en 1851 qu'en 1846, laisse déjà présager un certain flottement dans l'accroissement de la population dont la courbe en délimite très nettement la durée.

Ainsi entre 1851 et 1886 la courbe perd de son ascendance et forme un quasi-palier. En valeur absolue la perte subie par la population est très faible, 359.223 habitants en 1886, contre 363.073 en 1851, soit une baisse de l'ordre 1,05 % de la population évaluée en 1851. Mais cette diminution n'est pas régulière puisque entre 1851 et 1886, les pourcents calculés se succèdent avec une alternance d'une seule unité (106 — 105 — 106 — 105).

L'année 1886 marque le départ d'une troisième étape ; la courbe représentative du mouvement devient nettement descendante et forme semble-t-il le pendant inverse de la

partie de courbe représentant la variation de la population durant la période 1801-1851. Sans anticiper sur les développements futurs, il convient de faire remarquer que c'est aux environs de 1886, que les décès dans notre département deviennent plus nombreux que les naissances, et cette chute absolument régulière de la population va se poursuivre jusqu'en 1921 où le minimum de 295.588 habitants est atteint. Depuis 1886, la collectivité tarnaise a perdu 17,8 % de ses membres.

De 1921 à 1946 nous nous trouvons en présence d'un nouveau quasi-palier dont les années 1926 et 1931 constituent un maximum (301.717 et 302.994 habitants), alors que les recensements effectués en 1936 et 1946, sont à une centaine d'habitants près, d'égale valeur (297.871 contre 298.117 en 1946).

L'allure générale de la courbe retraçant la variation de la population du département est figurée dans son ensemble par une courbe en cloche signe d'une population croissante, jusqu'en 1851, relativement stationnaire entre 1851 et 1886, et décroissante jusqu'en 1921 avec un léger relèvement de l'ordre de 0,8 % entre 1921 et 1946.

La variation de la population française suit-elle fidèlement l'évolution de la population de notre département ?

Il suffit de se rapporter à la courbe que nous avons établie pour la population française, pour constater combien est différente l'allure générale de la variation des deux populations. (Annexe. Graphique n° 1).

Jusqu'en 1851 cependant, les deux courbes sont comparables dans leur évolution ; toutes deux sont très nettement ascendantes. Mais la population du département s'accroît plus vite que celle de la France, le taux moyen d'accroissement quinquennal étant de 3,4 contre 3,2 en pourcent de 1831. Passé 1851, la population du département ne s'accroît plus ; au contraire la population de la France s'accroît encore jusqu'en 1866, date qui marque le point de départ d'un quasi-palier qui s'étendra jusqu'en 1896, avec une pointe basse en 1871 consécutive à la guerre. Mais de 1896 à 1936 la courbe représentative de la population française, malgré un léger fléchissement, ne cesse jamais de s'élever. Par contre, de 1936 à 1946, une baisse sensible est enregistrée, de l'ordre de 3,3 % qui ramène la population à l'effectif de 1926 avec 40.518.884 habitants, contre 41.905.538, point maxima atteint en 1936.

Mais c'est surtout à partir de 1886 qu'il n'existe plus aucun rapport entre les deux courbes ; celle de la France continue à progresser lentement, celle du département devient nettement descendante.

La raison apparente de cette différence provient du fait

qu'en aucun moment en France, la mortalité n'est devenue plus élevée que la natalité, sauf pour la période de guerre 1911-1920 et d'autre part que l'immigration a profité à la France plus qu'elle n'a fait pour le département qui est avant tout une région soumise à un fort courant d'émigration.

Section III

Variation de la population des arrondissements

La population du département n'étant que la résultante des populations de chacun de ses arrondissements, il semblerait normal que les variations de population constatées dans le département puissent se retrouver également dans chacun des arrondissements. Mais ce serait ne pas tenir compte des migrations intérieures, qui peuvent venir gonfler l'effectif d'un arrondissement dont la population sans cet apport se serait trouvée en décroissance. C'est pourquoi, pour permettre de suivre aussi fidèlement que possible les différentes variations de l'ensemble de la population des quatre arrondissements depuis 1801-1806 jusqu'en 1946 et pour établir entre eux des rapprochements utiles, nous avons tracé leur courbe respective à l'aide des pourcents de leur population en 1831, comme si la réforme administrative de 1926 n'avait pas eu lieu. Si nous avions agi différemment, ce n'est que jusqu'en 1926 que nous aurions pu suivre les variations quantitatives de la population des arrondissements de Gaillac et de Lavaur. D'autre part, à partir de 1926, les pourcents établis pour les arrondissements d'Albi et de Castres n'auraient pas reflété exactement la situation qui était la leur avant cette date et aucune comparaison n'eût été possible pour ces deux arrondissements entre les pourcents calculés jusqu'en 1926 et les pourcents obtenus après cette date, à la suite de l'adjonction respective des arrondissements de Gaillac et de Lavaur à ceux d'Albi et de Castres.

1° Arrondissements d'Albi et de Gaillac

De 1801 à 1831, les courbes représentatives de ces deux arrondissements (Annexe. Graphique n° 2) sont identiques dans leur figuration et sont toutes deux ascendantes. Le pourcentage d'accroissement de la population est cependant plus élevé pour Albi que pour Gaillac ; pour l'ensemble de la période envisagée, ce taux est de 22 % pour Albi, il n'est que de 16 pour Gaillac. A partir de 1831 aucun point commun ne rattache plus les deux courbes.

Après un quasi-palier entre 1831 et 1851 (point maximum) où la population de l'arrondissement de Gaillac se maintient durant ces vingt années à un niveau légèrement supérieur à celui de 1831, la courbe prend une direction nettement descendante jusqu'en 1946. C'est donc à partir de 1851 seulement que l'arrondissement de Gaillac voit sa population décroître d'une façon régulière autant qu'intensive, la moyenne quinquennale de cette chute étant de 2,1 en pourcent de sa population au recensement de 1831 et par rapport à 1851, l'arrondissement de Gaillac a perdu en 1946 près de 40 % de ses membres.

Il est bon de noter que cet arrondissement est surtout agricole ; en effet, en 1876, seuls 5 chefs-lieux de canton sur 8 avaient une population supérieure à 2.000 habitants, et sur 100 personnes dénombrées, 66 appartiennent à la population rurale en admettant que la population comprise dans des villages de moins de 2.000 habitants constitue précisément ce que l'on convient de dénommer population rurale.

A l'opposé de cette évolution, la population de l'arrondissement d'Albi s'accroît d'une façon régulière de 1831 à 1886. De 1886 à 1911 la courbe présente une légère cuvette, et s'il existe deux pointes basses en 1921 et en 1936, l'année 1946 marque pour l'arrondissement d'Albi, le maximum d'accroissement de sa population, dont le chiffre de 104.478 constitue par rapport à la moyenne 1801-1806, un pourcentage d'accroissement de plus de 57 %.

2° Arrondissements de Castres et de Lavaur

La comparaison que nous avons établie entre les arrondissements d'Albi et de Gaillac, nous a permis de constater un certain parallélisme dans l'évolution de leur courbe respective jusqu'en 1831. Le même phénomène se retrouve entre les arrondissements de Castres et de Lavaur dont les deux courbes sont ascendantes jusqu'en 1831 avec un pourcentage d'accroissement à peu près identique. (Voir Annexe. Graphique n° 3).

A partir de 1831, la courbe figurant la variation de la population de l'arrondissement de Lavaur est encore ascendante, mais suit une pente plus douce jusqu'en 1851, date à laquelle la population est à son point optimum avec 54.007 habitants. Selon les directives que nous donnent la courbe, la population diminue régulièrement de 1851 à 1921, et après un léger palier entre 1921 et 1936, la population de l'arrondissement de Lavaur est à son minimum en 1946 avec 38.436 habitants, la perte de population se soldant entre 1851 et 1946 par le pourcentage de 28,8.

La seule différence entre la variation de la population de l'arrondissement de Lavaur et celle de Castres est la suivante : passé 1831, la courbe de l'arrondissement de Castres monte presque à la verticale jusqu'en 1851, nouveau point particulier où la population de l'arrondissement voit son effectif porté au maximum avec 144.825 habitants. De 1851 à 1876 la courbe épouse la forme d'une cuvette dont le contour est assez bien prononcé et dont le point le plus bas se situe en 1861. Mais à partir de 1886, la population de l'arrondissement de Castres va s'effondrer et comme pour l'arrondissement de Lavaur le mouvement de baisse se poursuivra jusqu'en 1946 après un léger palier entre 1921 et 1936. Entre les deux dates extrêmes, 1886 et 1946, l'arrondissement de Castres a perdu près de 23 % de sa population.

3° Comparaison des arrondissements avec le département et la France

Les courbes établies pour les arrondissements de Castres, Gaillac et Lavaur, épousent avec une déclivité plus ou moins forte la même forme que la courbe établie pour le département, ce qui suppose des caractéristiques communes.

De 1801 à 1851, la population des quatre arrondissements, du département et de la France s'accroît de façon continue, mais cette dernière année marque pour le département, pour les arrondissements de Castres, Gaillac et Lavaur, le point limite de l'accroissement de leur population respective ; 1851 constitue donc une première étape dans l'évolution de la population du département, étape commune à trois de ses arrondissements.

Egalement entre 1851 et 1921, la population du département, des arrondissements de Castres, Gaillac et Lavaur, ne cesse de s'amenuiser après toutefois un léger palier pour le département et pour Castres de 1851 à 1886.

Depuis 1921 la population tend à se stabiliser ; mais si pour le département le recensement de 1946 se solde par un chiffre légèrement supérieur à celui de 1921, pour les arrondissements de Castres, Gaillac et Lavaur, l'effectif de leur population reste inférieur à l'estimation de 1921.

Seul l'arrondissement d'Albi diffère de par les variations de sa population, du département et des autres arrondissements. Sa courbe peut être comparée à celle de la France, du moins jusqu'en 1886, car à partir de cette date la population de l'arrondissement d'Albi cesse de s'accroître jusqu'en 1921 alors que celle de la France continue à progresser régulièrement jusqu'en 1936.

CHAPITRE II

Répartition de la population dans le département

On ne peut douter de l'existence de l'unité tarnaise, mais les différences dans le degré de peuplement des diverses parties du département méritent une étude spéciale.

L'inégale fécondité des terroirs, la localisation des richesses minérales, et l'emplacement des industries en des endroits particuliers ont déterminé de fortes concentrations dans quelques régions favorisées, alors que d'autres n'ont qu'une population clairsemée.

Ainsi se créera dans le temps un déplacement continuel de la population, très nettement marqué dans le département par l'exode rural et la concentration urbaine.

La méthode qui se présente naturellement à l'esprit pour étudier la répartition de la population du point de vue dynamique est la comparaison du nombre des habitants dans les diverses circonscriptions administratives des plus grandes aux plus petites : arrondissements, cantons et communes, villes. De cette étude ainsi détaillée nous apparaîtra une image de plus en plus nette des déplacements internes de la population vers des centres attractifs plus privilégiés.

Section I

Répartition de la population par arrondissements

En étudiant au cours du chapitre précédent l'évolution de la population dans les divers arrondissements, nous avons constaté, qu'excepté l'arrondissement d'Albi, dont la population s'est accrue sans discontinuité jusqu'en 1886, la population des autres arrondissements avait diminué depuis 1851, la baisse étant particulièrement sensible pour les arrondissements de Gaillac et de Lavaur.

Cette étude constitue déjà un indice du mouvement de répartition de la population entre les divers arrondisse-

ments ; mais il est insuffisant, car il est bien évident que la répartition de la population au cours du temps dépendra également de la variation même de la population de l'ensemble du département.

Aussi, compte tenu des grandes étapes de la variation de la population tarnaise, et en supposant que la réforme administrative de 1926 n'ait pas eu lieu, voici comment se répartit la population entre les divers arrondissements :

	Castres	*Albi*	*Gaillac*	*Lavaur*
1801-1806	39,2 %	23,4 %	21,7 %	15,7 %
1851	40,3	25,3	19,7	14,7
1921	38,4	33,5	15	13,1
1926	38,1	34,3	14,6	13
1936	38,5	33,6	14,7	13,2
1946	37,5	35	14,6	12,9

Durant la période 1801-1806, 39,2 % des Tarnais occupaient l'arrondissement de Castres, 23,4 % celui d'Albi, 21,7 % celui de Gaillac et 15,7 % celui de Lavaur.

Au cours des cinquante années qu'a duré le développement de la population dans le département, tous les arrondissements ont vu croître leur effectif, mais avec une intensité différente pour chacun d'eux. Sur les 79.705 individus de plus en 1851 qu'en 1801-1806, 9.392 appartiennent à l'arrondissement de Lavaur, 10.548 à celui de Gaillac, 25.834 à celui d'Albi et 33.931 à celui de Castres. A la suite de cet accroissement, la répartition de la population apparaît sous un jour favorable pour l'arrondissement de Castres et d'Albi, alors que pour celui de Gaillac et de Lavaur le taux de répartition diminue ; il continuera à baisser pour l'arrondissement de Lavaur jusqu'en 1946, où sa population ne représente plus à cette date que les 12,9 % de la population totale du département. Une évolution parallèle se retrouve dans l'arrondissement de Gaillac où le taux de répartition qui représentait en 1851, 19,7 % de la population tarnaise, n'est plus que de 14,6 en 1946.

Seul des quatre arrondissements, celui d'Albi voit son pourcentage de population augmenter depuis 1801-1806, de 23,4 % à 35 % en 1946 ; il tend à combler le retard qu'il avait sur l'arrondissement de Castres qui depuis 1851 voit son taux passer de 40,3 % à 37,5 en 1946.

En fait, puisque la population du département décroît depuis 1851, ou bien l'arrondissement d'Albi a décru moins vite que les autres, ou bien il a été grossi par des éléments venus des arrondissements de Castres, Gaillac ou Lavaur.

Ne possédant pas les statistiques nécessaires à l'établissement de la population par âge dans chaque arrondissement, nous n'avons pu calculer des taux de fécondité qui nous auraient permis de faire la part des choses.

Cependant pour les arrondissements de Gaillac et de Lavaur strictement agricoles, nous pouvons affirmer sans crainte d'erreur possible que leur dépopulation provient surtout du départ vers les villes ou les centres industriels d'une partie de leurs administrés.

La réforme administrative de 1926, adjoignant respectivement les arrondissements de Gaillac et de Lavaur à ceux d'Albi et de Castres, a modifié la répartition de la population de telle sorte que pour les deux arrondissements la situation est la suivante :

	Castres	*Albi*
1926	48,8 %	51,1 %
1936	48,4 %	51,6 %
1946	49,6 %	50,4 %

En 1946, si l'on tient compte de la réforme administrative de 1926, la population du département du Tarn se répartit à quelques unités près, moitié entre l'arrondissement d'Albi, moitié entre l'arrondissement de Castres.

Si telle est dans son ensemble la répartition de la population du département entre les divers arrondissements, le calcul de leur densité permettra d'avoir une idée plus précise sur la concentration de la population, en tenant compte du facteur superficie.

	SUPERFICIE en Km²	1801-1806	1851	1921	1946
départem.	5.794	48,9	62,6	51	51,4
Albi	1.501	44,1	61,3	65,9	69,5
Castres ..	2.210	50,1	65,5	51,2	50,4
Gaillac ...	1.272	48,3	56,6	34,9	34,2
Lavaur ..	811	55,01	66,5	47,9	47,3

La progression est tout à fait remarquable pour l'arrondissement d'Albi dont la densité de 44,1 habitants au km² en 1801-1806, s'élève à 69,5 en 1946.

Tous les autres arrondissements ont eu leur densité au maximum en 1851 et au minimum en 1946. Mais alors que l'arrondissement de Castres voit sa densité se maintenir au

niveau de celle du département, les arrondissements de Gaillac et de Lavaur ont une densité qui s'est amenuisée au fil des années, Gaillac de 1851 à 1946 a perdu 22,4 habitants au km² et Lavaur 19,2.

Actuellement donc, les arrondissements de Gaillac et de Lavaur, qui se sont dépeuplés les plus vite, ne comptent plus que 34,2 et 47,3 habitants au km² ; celui d'Albi a une densité plus forte que celle du département depuis 1851 et en 1946 elle est de 69,5 contre 51,4 pour le département, ce qui laisse supposer que c'est bien l'arrondissement d'Albi qui est le privilégié et qui a attiré à lui une partie importante de la population des arrondissements de Gaillac et de Lavaur.

SECTION II

Population par cantons et communes

La distribution des habitants par cantons et communes dont nous donnons en annexe (tableaux n^os^ 4-5-6-7) les nombres pour les années 1876, 1911, 1921, 1926, 1936 et 1946 sera plus instructive pour l'étude de la répartition de la population du département, que la distribution de cette même population entre les quatre arrondissements qui le divisent administrativement.

I. — La population des cantons

Afin de suivre plus commodément la variation de la population des divers cantons depuis 1876 jusqu'en 1946, nous avons établi un graphique (annexe, graphique n° 8) sur lequel nous avons porté en abscisses la superficie des cantons et en ordonnées leur densité, ce qui nous donne graphiquement la population de chacun d'eux. Nous avons effectué le classement des cantons selon l'importance de leur densité en 1876 ; la partie hachurée représente la perte de population subie par chaque canton entre 1876 et 1946.

Seuls deux cantons ont vu leur population s'accroître depuis 1876, ce sont les cantons de Castres et d'Albi. La population des cantons de Mazamet et de Graulhet est en 1946 légèrement inférieure à celle de 1876. Quant au canton de Carmaux, de création relativement récente, son évolution toute particulière mérite une étude spéciale. Tous les autres cantons du département ont une population en baisse depuis 1876.

Le canton de Castres avait en 1876, 27.937 habitants, il en compte 32.311 en 1946. Excepté une légère baisse en 1921

(27.413 habitants) l'accroissement de population s'est fait progressivement. Mais il est intéressant de connaître aussi comment la population a évolué à l'intérieur même du canton.

Le canton de Castres est formé de quatre communes : Castres, Laboulbène, Navès et Saïx. On constate que l'accroissement de la population du canton provient uniquement de la progression constante de la commune de Castres. (25.876 habitants en 1876 contre 30.781 en 1946). Les trois autres communes de ce canton, dont la population est négligeable si on la met en parallèle avec celle de Castres, puisqu'elles ne représentent toutes trois réunies que les 8 % de l'effectif de cette dernière commune, ont cependant une population qui diminue régulièrement au fil des recensements. Laboulbène voit sa population baisser de 161 habitants à 103, Navès de 438 à 358 et Saïx de 1.482 à 1.069. C'est donc uniquement à la commune de Castres qui est un gros centre industirel que le canton dont elle est le chef-lieu doit son accroissement.

En est-il de même pour le canton d'Albi dont la population s'élève de 19.169 habitants en 1876 à 34.342 en 1946 ?

Sur les 18 communes dont est composé ce canton, 5 seulement ont une population qui s'est accrue. Albi, chef-lieu de canton et d'arrondissement, centre administratif du département, a vu croître sa population communale de 15.173 habitants, soit un taux d'accroissement de 79,1 % par rapport à 1876. La commune d'Arthès « pays des oignons » mais dont la proximité avec Saint-Juéry en fait un centre industriel, a porté sa population de 854 à 1.438. Cagnac, centre minier, dont la création ne remonte qu'en 1906, compte 80 % d'habitants de plus qu'à son origine. Le Garric, centre ouvrier et Lescure, centre maraîcher important, bien que d'une population au chiffre plus modeste, se sont accrues toutes deux de près de 300 habitants, mais leur effectif reste encore inférieur à 2.000 habitants.

La population de toutes les autres communes du canton d'Albi a diminué depuis 1876.

Ainsi l'accroissement de la population des cantons de Castres et d'Albi provient avant tout de l'importance prise par les communes de Castres, centre industriel du textile, et d'Albi, centre préfectoral du département, qui sont des communes dont la population dépasse largement les 2.000 habitants et qui constituent autant de pôles attractifs pour les communes plus modestes des environs dont la population est en grande partie rurale.

Il est deux autres cantons dont les chefs-lieux, bien que centres industriels prospères et réputés, Mazamet (Arrondissement de Castres) centre mondial du délainage et Graulhet

(Arrondissement de Lavaur) pépinière de mégissiers, ont une population dont l'effectif est allé s'amenuisant dans une proportion plus forte pour Graulhet que pour Mazamet.

Cependant Mazamet elle-même en tant que commune a vu sa population s'accroître de 14.169 habitants en 1876, à 15.083 en 1946. Il en est de même d'Aussillon, autre commune dont la population actuelle est de 2.078 contre 1.384 en 1876. Mais les autres communes du canton de Mazamet, au nombre de huit et qui ont une population moyenne inférieure à 2.000 habitants, ont eu un pourcentage de baisse plus élevé que l'accroissement parallèle des communes de Mazamet et d'Aussillon réunies.

Ce n'est pas exactement par le même processus que le canton de Graulhet a perdu entre 1876 et 1946, 1.268 de ses membres, ramenant sa population de 11.457 habitants à 10.189.

Certes, la population de la commune de Graulhet est passée entre 1876 et 1946 de 6.940 à 7.602 habitants, représentant un pourcentage d'accroissement de 9,5 % ; mais en 1936 cet accroissement était de 18,5 %. Il y a donc entre 1936 et 1946, pour la commune de Graulhet, une perte de population de l'ordre de 7,5 %, alors que durant la même période, la perte pour le canton lui-même était de 7,5 % et si la commune de Graulhet perdait 622 de ses administrés, le canton lui-même n'en perdait que 834. Il faut cependant ajouter que les six autres communes du canton, dont aucune en 1876 n'était supérieure à 2.000 habitants, n'ont jamais cessé de diminuer.

Il est un autre canton qui mérite notre attention, c'est celui de Carmaux, dans l'arrondissement d'Albi et qui est avec le Canton de Castres et d'Albi, le seul à avoir eu une population croissante.

D'origine relativement récente, le canton de Carmaux a été créé aux dépens de celui de Monestiès par la loi du 5 juillet 1889. Il est formé de six communes autrefois rattachées au canton de Monestiès, ce sont : Blaye-les-Mines, Carmaux, Labastide-Gabausse, Rosières, Saint-Benoît-de-Carmaux et Taïx. Au recensement de 1911, le canton de Carmaux, dont la population est en grande partie ouvrière, comptait 17.076 individus, en 1946 il en compte 20.115, soit un pourcentage d'accroissement de 17,7 % au cours de ces 35 années. Il convient cependant de noter que le canton de Carmaux au recensement de 1936 accusait une baisse de 1.541 individus par rapport au recensement précédent, baisse due surtout à la crise économique engendrant le départ d'un certain nombre d'étrangers travaillant aux mines de Carmaux.

L'accroissement du canton de Carmaux n'est dû qu'en

partie à l'accroissement parallèle de la commune de Carmaux. Les communes de Blaye-les-Mines et de Saint-Benoît, à population en majorité ouvrière, ont vu respectivement leur effectif s'accroître par rapport à 1876 dans les proportions énormes de 345 % pour Blaye et de 169 % pour Saint-Benoît ; au contraire ce n'est que par le pourcentage de 80,7 % que se solde, dans le même laps de temps, l'accroissement de la population de la commune de Carmaux. Seules les trois autres communes de ce canton, Labastide-Gabausse, Rosières et Taïx ont une population en décroissance légère, depuis 1911 pour Taïx et Labastide, depuis 1876 pour Rosières, encore ce pourcentage de baisse est-il insignifiant puisqu'il est de 3 % pour Rosières, 9,7 % pour Labastide et 18,8 % pour Taïx.

Après ce tour d'horizon sur les trois cantons (Carmaux, Albi, Castres) dont la population s'est accrue depuis 1876 et sur les deux cantons (Mazamet-Graulhet) dont la population n'a diminué que très faiblement, il suffit de se rapporter au graphique n° 8 pour constater que dans tous les autres cantons la population a baissé depuis 1876, dans des proportions souvent remarquables ; nous avons calculé pour chacun de ces cantons le pourcentage de baisse de la population entre les deux années extrêmes 1876 et 1946. En voici les résultats :

Arrond. Albi		*Arrond. Castres*		*Arrond. Gaillac*		*Arrond. Lavaur*	
	%		%		%		
Alban	43,3	Anglès	59,6	Cadalen	34,4	Cuq-Toulza	
Monestiés	23,1	Brassac	51,2	Castel. de Mont.	47,9	Lavaur	
Pampelonne	40,6	Dourgne	36,2	Cordes	45,8	Puylaurens	
Réalmont	34,4	Labruguière	18,1	Gaillac	10	Saint-Paul-Cap-de-Joux	
Valdériès	41,4	Lacaune	42,7	Lisle	29,6		
Valence	41	Lautrec	42,7	Rabastens	26,1		
Villefranche	12,1	Montredon	41,6	Salvagnac	44,3		
		Murat	49,9	Vaour	55,9		
		Roquecourbe	30,5				
		St-Amans Soult.	16,9				
		Vabre	42,4				
		Vielmur	41,4				

Trois cantons ont perdu plus de la moitié de leur population ; ce sont les cantons d'Anglés (perte 59,6 %) et de Brassac (51,2 %) dans l'arrondissement de Castres et le canton de Vaour (perte 55,9 %) dans l'arrondissement de Gaillac.

Les communes d'Anglés, de Brassac et de Vaour qui sont de par leur importance et de par leur situation géographique chef-lieu de canton, ont depuis 1911 une popu-

lation inférieure à 2.000 habitants et Vaour n'a jamais compté plus de 500 habitants.

D'une façon générale, les pourcentages de baisse les plus élevés sont enregistrés dans des cantons qui n'ont aucune commune supérieure à 2.000 habitants et qui de ce fait sont classées dans la catégorie des communes rurales.

Au contraire, les pourcentages de baisse les plus faibles touchent les cantons qui comptent soit des communes supérieures à 2.000 habitants, soit des communes qui sont des centres industriels. Ainsi le canton de Villefranche qui compte Saint-Juéry comme centre industriel, n'a baissé que de 12,1 %. Dans le même ordre d'idée, le canton de Gaillac ne perd que 10 % de sa population, parce que la commune même de Gaillac est bien supérieure à 2.000 habitants.

Et l'on arrive à la conclusion suivante : les cantons ruraux se sont dépeuplés plus que les cantons urbains, et parmi ces derniers, ceux qui ont le privilège (Carmaux, Castres, Albi) de compter parmi leurs communes des centres industriels importants, ont vu leur population s'accroître par l'attirance qu'ils exercent sur les populations rurales dont ils absorbent une grande partie. La population clairsemée dans de petites communes tend à se diriger vers les centres urbains et vers les centres industriels, comme la densité des divers cantons va nous le confirmer.

II. — Densité des cantons

Nous avons vu que l'arrondissement d'Albi était le seul qui depuis 1801 ait progressé régulièrement. Sa densité elle aussi s'est élevée progressivement de 44,1 en 1801-1806 à 69,5 en 1946, densité supérieure à celle des autres arrondissements et à celle du département.

Mais la population n'est pas également répartie entre tous les cantons.

Seuls les cantons d'Albi, de Carmaux et de Villefranche ont une densité supérieure à la moyenne du département et seule celle de Carmaux et d'Albi est allée en augmentant depuis 1876. Albi passe de 115,7 habitants au km² à 187,7. Mais la densité la plus remarquable est celle du canton de Carmaux qui est la plus élevée de tout le département. De 311,6 en 1911, elle passe à 367 habitants au km² en 1946. Une telle densité ne se rencontre que dans les cantons du Nord où la population ouvrière est très concentrée.

Quant au canton de Villefranche, sa densité s'est abaissée de 59,3 en 1876 à 52 en 1946, mais à cette même date elle est encore supérieure à celle du département qui n'est que de 51,4.

Les autres cantons de l'arrondissement d'Albi sont plus déshérités, mais cela se conçoit car il s'agit de cantons ruraux, dont l'étendue est sans rapport avec le nombre d'habitants.

Mais si nous admettons cependant comme normal que cette densité ne soit pas comparable en grandeur avec celle de Carmaux, d'Albi ou de Villefranche, on ne peut négliger le fait que pour tous ces cantons, la densité a diminué régulièrement et avec une intensité assez marquée entre 1911 et 1921, période où à la suite de la guerre et du développement de l'industrie, beaucoup de ruraux ont échangé la charrue contre le marteau.

Voici pour ces divers cantons l'évolution de leur densité :

	1876	1911	1921	1946
Alban	47,8	39,5	34,2	27,1
Monestiès	68,2	27,1	24	20,8
Pampelonne	59,3	43,1	42,6	33,3
Réalmont	51	41,4	36,7	33,5
Valdériès	46,6	35,9	32	27,3
Valence	50,3	41	36,3	29,7

La chute la plus remarquable revient au canton de Pampelonne dont la densité de 59,3 habitants au km² en 1876 tombe à 33,3 en 1946.

La densité des cantons de Réalmont et de Valence a diminué également dans de fortes proportions. Quant au canton de Monestiès la baisse de sa densité s'explique naturellement puisqu'en 1889 on lui a enlevé six communes ouvrières pour créer le canton de Carmaux.

La chute sensible de la densité de ces cantons n'est pas uniquement due à la baisse générale des naissances dans le département, car on ne comprendrait plus alors l'accroissement de la densité dans de rares cantons, nous inclinons à croire que l'explication réside une fois encore dans ce que nous dénommons « exode rural », et dont nous aurons l'occasion d'analyser plus loin le mécanisme.

Pour les arrondissements de Castres, de Gaillac et de Lavaur nous avons vu que leur densité n'a diminué qu'à partir de 1851 et qu'à l'inverse des deux autres arrondissements, celui de Castres a une densité comparable à celle du département, alors que les arrondissements de Gaillac et de Lavaur se tiennent nettement en dessous.

Dans l'arrondissment de Castres, un seul canton, celui de Castres, a une densité en progression constante depuis 1876. ; de 221,1, sa densité passe à 255,7 habitants au km²

en 1946. Avec le canton de Mazamet où la densité est relativement stable (101,5 contre 100) le canton de Castres est le seul à avoir une population très dense. La densité des autres cantons qui sont ruraux est moyenne en 1876, dérisoire en 1946.

Ainsi la densité du canton d'Anglès s'effondre de 30,4 à 12,3 ; c'est le canton où l'on enregistre en 1946 la plus faible densité.

Voici une idée de la chute de la densité des autres cantons de 1876 à 1946 dans l'arrondissement de Castres.

	1876	1946
Brassac	58,1	28,3
Dourgne	55,4	35,3
Labruguière	60,1	49,2
Lacaune	45,4	26
Lautrec	47,4	28,1
Montredon	38,1	22,3
Murat	34,1	17,1
Roquecourbe	59,4	41,2
Saint-Amans-Soult	57,4	47,7
Vabre	46,9	27
Vielmur	81,7	47,8

Comme pour l'arrondissement d'Albi ce sont les centres industriels ou les centres urbains qui ont permis aux cantons dans lesquels ils sont compris d'avoir une forte densité qui progresse ou se maintient et ce sont toujours les cantons à majorité rurale qui font en grande partie les frais de cet accroissement.

Quant aux cantons de l'arrondissement de Gaillac et de Lavaur, leur densité diminue depuis 1876. Dans ces deux arrondissements, trois cantons (Gaillac, Graulhet, Lavaur) ont en 1946, malgré une légère baisse, une densité nettement supérieure à celle des autres cantons, parce que tous trois contiennent un grosse commune, Gaillac, Graulhet et Lavaur, qui en tant que villes constituent des pôles attractifs d'abord pour les populations rurales des communes dont elles sont chef-lieux de canton, ensuite pour les populations des autres cantons qui sont uniquement ruraux.

Ainsi dans l'arrondissement de Gaillac, le canton de Gaillac est le seul à avoir une densité plus élevée que celle du département, et dont la baisse est insignifiante si on la compare à celle des autres cantons de l'arrondissement.

	1876	1946
Gaillac	80,6	72,5
Cadalen	44,5	29,2
Castelnau-de-Mon..	39,3	20,7
Cordes	54,4	29,5
Lisle	45,1	31,8
Rabastens	55,7	41,2
Salvagnac	44,6	24,9
Vaour	36,5	16,1

De même, dans l'arrondissement de Lavaur, les cantons de Graulhet et de Lavaur ont certes une densité en baisse depuis 1876, mais grâce pour le premier au centre industriel de Graulhet et pour le second à la ville de Lavaur, cette densité en 1946 est bien supérieure à celle des autres cantons et son pourcentage de baisse est plus réduit comme nous l'indique le tableau suivant :

	1876	1946
Graulhet	86,4	76,8
Lavaur	68,1	51,7
Cuq-Toulza	49,9	30,1
Puylaurens	61,1	38,3
St-Paul-Cap-de-J.	47,9	34,6

Ainsi, une certaine concentration de la population s'opère dans les grands centres urbains agricoles ou industriels, tandis que les petites communes rurales tendent toutes à se dépeupler.

III. — Répartition des communes rurales

Nous avons établi pour 1876, 1911, 1921, 1926, 1936 et 1946, des tableaux numériques, nous permettant de classer par arrondissements, le nombre des communes rurales par 100 habitants, tableaux que nous donnons en annexe sous les numéros : 9-10-11-12-13-14.

Il convient d'appeler commune rurale toute commune égale ou inférieure à 2.000 habitants ; ce sont les plus nombreuses du département. Nous avons calculé pour chaque catégorie de commune ainsi classée, le pourcentage que représentait leur nombre dans l'ensemble des communes rurales du département.

A l'aide de ces pourcents nous avons tracé pour chaque

année envisagée, une courbe de dispersion en portant en ordonnées les pourcents obtenus et en abscisses le nombre d'habitants par centaine jusquà 300 habitants, ensuite la relation est la suivante : de 300 à 500 habitants, de 500 à 700, de 700 à 1.000, de 1.000 à 1.500 et de 1.500 à 2.000 habitants (voir graphique n° 15). Nous aurions pu utiliser une division de la population par centaine, mais le graphique eut été surchargé et nous n'aurions pu en déduire les relations suivantes, qu'ainsi présenté il nous donne à première lecture.

1° Le pourcentage des communes entre 1.500 et 2.000 habitants décroît d'une façon continue de 1876 à 1946. Ces communes qui représentaient en 1876, 36.084 habitants, soit 10 % de la population du département au recensement de 1876, ne représentent plus en 1946 que 10.001 habitants, soit 3,3 % de la population du département.

2° Entre 1.000 et 1.500 habitants le nombre des communes diminue jusqu'en 1921 pour remonter de 1921 à 1946 par adjonction de certaines communes dont la population était avant 1921 comprise entre 1.500 et 2.000 habitants. Les communes entre 1.000 et 1.500 habitants représentent pour 1876, 42.166 habitants, soit 11,7 % de la population et pour 1921, 30.543 habitants, soit 10,3 % de la population en 1921. La baisse en valeur absolue est donc de 11.623 habitants ; alors que le pourcentage a très peu diminué dans cette période, cette tranche a baissé dans une proportion légèrement inférieure à la baisse de la population du département entre ces deux recensements, la population du département ayant subie une diminution de 17,7 %.

Pour 1946 la population des communes entre 1.000 et 1.500 habitants représente 36.113 habitants, soit 12,1 % de la population, on a donc par rapport à 1921 un accroissement absolu de 5.570 personnes et en pourcent, de 0,8 %. On retrouve donc en 1946 un pourcentage légèrement plus élevé qu'en 1876 (12,1 % contre 11,7 % en 1876).

3° Les communes entre 700 et 1.000 habitants sont relativement nombreuses en 1876 où elles représentent 10,7 % de la population. De 1911 à 1936 leur pourcent reste sensiblement constant et représente 7,4 % de la population du département au recensement de 1926. Il se produit une baisse brusque du pourcentage entre 1926 et 1946. A cette date, l'ensemble de ces communes ne représente que 5,9 % de la population du département.

4° Pour la population des communes de moins de 700 habitants, on remarque que la dominante pour 1876 se situe entre 300 et 500 habitants, alors que pour toutes les autres dates elle se situe entre 200 et 300 habitants, avec pour les

dates 1921 et postérieures un pourcentage voisin de la dominante située entre 100 et 200 habitants.

On peut donc conclure que la population moyenne de chaque commune égale ou inférieure à 2.000 habitants a diminué au cours des temps et que la perte de population constatée dans la courbe générale du département après 1851 provient pour la plus grande part de l'affaiblissement de la population rurale.

Cette population rurale était en 1872 de 258.228 habitants, en 1946 elle est de 165.583, soit une perte de 92.645 alors que la baisse de la population du département pour la même période est de 54.601.

Pour notre département l'exode de la campagne est très marqué et la concentration dans certains centres urbains en a été la résultante.

Section III

La population des villes

On a convenu de désigner sous le nom de population urbaine, la population totale de toutes les communes dont la population agglomérée au chef-lieu dépasse 2.000 habitants. La population totale de toutes les autres communes forme ce que l'on appelle la population rurale. Cette distinction, d'origine purement statistique a été établie pour la première fois en 1846.

En vertu des lois et règlements sur la matière, il existe une population parfois importante dans certaines villes qui doit être comptée à part. Ainsi l'article 2 du décret du 12 décembre 1910 porte : « Ne compteront pas dans le chiffre de la population servant de base à l'assiette de l'impôt et à l'application des lois d'organisation municipale, les catégories suivantes : corps de troupes de terre ou de mer ; maisons centrales, de force et de correction ; maisons d'éducation correctionnelle et colonies agricoles de jeunes détenus ; maisons d'arrêt, de justice et de correction ; dépôt de mendicité, asiles d'aliénés, hospices, lycées et collèges communaux, écoles spéciales, séminaires, maisons d'éducation et écoles avec pensionnat, communautés religieuses ; ouvriers étrangers à la commune occupés aux chantiers temporaires de travaux publics. »

1° *Evolution de la population des villes en valeur absolue.*

En tenant compte de cette définition, le département ne comptait au début du XIX^e^ siècle que quatre ou cinq villes.

En 1810 nous en comptons 6 : Albi, Castres, Mazamet, Gaillac, Rabastens et Lavaur.

Graulhet dépasse les 2.000 habitants en 1820, ainsi que Cordes qui perdra définitivement son rang en 1881.

Passent au rang de ville, Réalmont en 1831, Carmaux en 1841, Puylaurens en 1836 et de 1845 à 1851, Lautrec en 1851, Saint-Amans Soult de 1872 à 1881, Labastide-Rouairoux de 1876 à 1891, Murat en 1876, Saint-Sulpice et Boissezon en 1886, Saint-Juéry en 1901.

Depuis 1911, les seules villes du département sont : Albi, Castres, Mazamet, Carmaux, Graulhet, Gaillac, Lavaur, Rabastens et Saint-Juéry.

Mis à part Rabastens et Saint-Juéry qui ont juste la population limite leur donnant droit au nom de ville, nous allons analyser l'évolution de la population des sept autres centres urbains dont nous donnons en annexe, tableau n° 16, les valeurs absolues et les pourcents de leur variation sur la base de l'estimation de leur population en 1831.

Alors qu'en 1810 Carmaux et Graulhet n'atteignent pas 2.000 habitants, Castres est la ville la plus peuplée avec 10.250 habitants, suivie d'Albi 8.670 habitants ; Gaillac et Lavaur se cantonnent autour des 5.000 ; Mazamet est à la même date la plus déshéritée avec 2.790 habitants.

Albi et Castres de 1810 à 1946 ont une population croissante, mais alors qu'au départ Castres était plus peuplé qu'Albi, cette dernière ville va combler son retard, et en 1931, elles comptent toutes deux, à 2 habitants près, la même population : Albi 21.860 — Castres 21.862.

A partir de 1931, Albi prend le pas sur Castres et en 1946 leur situation respective s'établit de la façon suivante : Albi, 27.185 habitants ; Castres, 22.489.

De la même façon, Carmaux qui passe au rang de ville en 1841 avec 2.143 habitants, alors qu'à la même date Mazamet en compte 5.636, va combler son retard et sa population dépassera même celle de Mazamet en 1901 et en 1926 avec respectivement 10.948 habitants et 11.607 contre 10.881 et 11.187 pour Mazamet. Mais après 1926, la population de Mazamet dépassera celle de Carmaux et en 1946 elle comptera près d'un millier d'habitants de plus (12.058 habitants pour Mazamet, 11.136 pour Carmaux).

La situation démographique de Graulhet est bien moins florissante. Entre 1820 et 1921 sa population progresse bien, mais si lentement qu'en un siècle presque révolu, son effectif passe de 2.250 habitants à 5.845. Après une période de 20 années où sa population se stabilise, elle atteint son maximum en 1931 avec 6.737 habitants et en 1946, elle n'en compte plus que 6.049.

Les deux villes de Gaillac et de Lavaur qui en 1810

jouissaient d'une situation favorable, puisqu'elles prenaient rang directement après Castres et Albi, avec 5.069 habitants pour Gaillac et 5.506 pour Lavaur, ont connu un sort à peu près semblable à celui de Graulhet. C'est en 1881 que Gaillac se trouve le plus peuplé avec 6.327 habitants. Jusqu'en 1931, sa population diminue avec une certaine alternance et se chiffre à cette date à 5.073 individus. Passé 1931 Gaillac remonte la pente et se retrouve en 1946 à 6.253 habitants, soit environ 1.200 de plus qu'en 1810.

De 1810 à 1861 la population de Lavaur compte en moyenne 4.500 habitants, elle baisse ensuite jusqu'au minimum de 3.776 habitants en 1926, et s'élève à nouveau jusqu'en 1946 où elle atteint le chiffre de 4.783, alors qu'en 1810 elle était évaluée à 5.506 habitants.

2° *Etude des valeurs relatives en % de* 1831.

Il est intéressant de comparer l'évolution du mouvement de la population des villes d'Albi, Castres, Gaillac et Lavaur qui sont toutes quatre jusqu'en 1926 chef-lieux d'arrondissement, avec les centres industriels de Carmaux, de Mazamet et de Graulhet.

A cet effet, nous avons calculé des pourcentages sur la base du chiffre atteint par la population de chacune de ces villes, en 1831. Nous avons pris l'année de base 1831 pour les mêmes raisons qui nous l'avaient fait choisir lorsque nous avons comparé les variations de la population du département et des arrondissements.

A l'aide de ces pourcents nous avons établi pour chaque ville une courbe qui va nous permettre en suivant l'évolution de la population de chaque centre urbain, d'établir des comparaisons utiles, et de juger de la rapidité d'accroissement de leur population respective.

En se rapportant au graphique n° 17, sur lequel nous avons tracé les courbes représentant en pourcent de 1831 l'évolution de la population des villes de Mazamet, Graulhet, Castres, Gaillac et Lavaur, on constate à première vue l'identité d'allure que prennent les courbes de Gaillac et de Lavaur qui sont à peu près à l'horizontale. Cette constatation nous amène à dire que ces deux villes ont piétiné. Nous avons vu que Lavaur avait même perdu puisqu'en 1810 elle comptait 5.506 habitants alors qu'en 1946 elle n'en compte plus que 4.783.

De même Gaillac, après des fluctuations de faible amplitude ne peut en 1946 égaliser le chiffre atteint en 1881 et qui constitue son point haut. Mais on ne peut pas dire que sa population ait diminué par rapport à 1810 puisque en 1946, elle a 1.200 habitants de plus.

Ce sont donc les deux villes agricoles, comme nous

l'avons déjà constaté pour les arrondissements dont elles sont les chefs-lieux qui ne se sont accrues que faiblement ou même ont décru.

Les graphiques n° 17 et n° 18 nous indiquent que les courbes d'Albi et de Castres sont à peu près régulièrement ascendantes, celle d'Albi suivant une trajectoire plus verticale que celle de Castres, ce qui démontre que le pourcentage d'accroissement a été plus élevé pour la ville d'Albi qu'il ne l'a été pour Castres. En effet, par rapport à l'année de référence 1831 (coefficient 100) Albi a vu sa population tripler en 1946 (coefficient 300) alors que celle de Castres n'a fait que doubler (coefficient 203 en 1946).

Il semblerait au premier abord que cette situation n'est guère compatible avec le fait que Castres est essentiellement une ville industrielle, alors qu'Albi est une ville plus administrative et agricole qu'industrielle. On peut essayer d'expliquer ce semblant d'anomalie.

En effet, en 1831, Castres était déjà un centre industriel assez conséquent, si l'on en juge par le chiffre de 12.032 habitants atteint par sa population, alors que celle d'Albi ne dépassait pas 9.049 habitants. Mais Albi a rapidement pris de l'importance parce qu'elle est devenue le centre administratif du département, anciennement dévolu à la ville de Castres et son développement a été proportionnel à l'activité administrative toujours croissante de cette ville.

Les progrès de la technique industrielle sont lents et aléatoires et ne permettent une étendue des entreprises qu'à une échéance plus ou moins lointaine si bien que ce n'est qu'en 1921, que nous constaterons pour Castres un accroissement assez important de sa population, accroissement représenté graphiquement par une courbe nettement et régulièrement ascendante, correspondant aux progrès industriels de 1921, qui ont permis aux entrepreneurs, par l'emploi d'un matériel plus adapté, et d'une technique supérieure, de donner à leur industrie une impulsion nouvelle, drainant vers eux une main-d'œuvre accrue, nécessitée par des besoins nouveaux.

Mais de tous les centres industriels, c'est celui de Carmaux qui représente l'évolution la plus remarquable.

De 1820 à 1901, la courbe représentant l'évolution de sa population est à la verticale et le pourcentage d'accroissement est considérable puisque de 81 en 1820 il passe à 621 en 1901. Sa population s'accroît encore après 1901, mais plus lentement et 1926 marquera pour Carmaux le point le plus haut atteint par sa population avec 11.607 habitants.

Après Carmaux, c'est à Mazamet que revient le taux

d'accroissement le plus élevé et en 1946 sa population triple son chiffre de 1831.

Quant à Graulhet, son évolution est moins nette et son point haut se situe en 1936. En 1946, son coefficient d'accroissement est de 246 en pourcent de 1831.

Si nous considérons les courbes représentant l'évolution de la population de ces trois centres industriels, une remarque commune s'impose.

Pendant une certaine période, à partir de l'année de référence 1831, ces trois courbes sont à la verticale et ne présentent aucune brisure, ce qui signifie que leur population respective s'accroît avec une forte intensité et d'une manière rapide. Puis, à des époques différentes pour chacun de ces trois centres, leur courbe perd de sa netteté ascentionnelle et épouse la forme d'une courbe plus ou moins brisée.

Il semblerait donc que jusqu'à ces diverses dates, 1901 pour Carmaux, 1881 pour Mazamet, 1911 pour Graulhet, l'afflux intensif et continuel de population marque un arrêt, sans pour cela que le point optimum de population soit atteint ; mais cette cassure semble indiquer que le plein normal de la population a été fait pour chacun de ces centres industriels, leur accroissement ultérieur étant fonction du développement de leurs industries respectives, soumises après un essor continu, à des périodes alternantes de dépression.

En résumé, le développement de leur population représenté graphiquement par une ligne ascendante continue doit correspondre au développement parallèle de l'industrie que marque le début du XIX^{e} siècle.

De cette étude assez détaillée de la répartition de la population dans le département ressort l'image d'un mouvement d'ensemble de la population qui abandonne la campagne pour la ville. Si toutes les communes de moins de 2.000 habitants sont désertées, si tous les cantons ruraux se vident, si les arrondissements de Lavaur et de Gaillac se sont dépeuplés aussi rapidement, c'est peut-être un peu parce que la natalité est en baisse, mais c'est surtout à l'exode rural que nous le devons. De rurale la population devient urbaine ou émigre.

Section IV

Population urbaine et population rurale

L'étude de la population du département par arrondissements, par cantons et par communes, nous a déjà permis de savoir, en tenant compte de la définition de la population

rurale, que le département était à l'origine plus à population rurale qu'à population urbaine, mais que l'exode rural existait déjà depuis 1876.

Nous allons essayer de suivre pour le département les diverses étapes de l'amenuisement progressif de la population rurale au profit de la population urbaine, depuis 1872 jusqu'à 1946, et nous tâcherons d'en donner une explication.

La première remarque à faire porte sur la définition donné en 1846 par les statistiques, de la population urbaine d'une part, de la population rurale d'autre part, qui comporte une certaine part d'arbitraire. Il est certain, en effet, que la population des communes inférieures à 2.000 habitants ne se compose pas exclusivement d'agriculteurs, mais aussi d'un certain nombre de commerçants et de gens exerçant des professions libérales (notaires, médecins). Cependant faute d'avoir une statistique plus complète nous sommes forcés de nous contenter des chiffres donnés, en admettant que pour les diverses périodes envisagées et pour les communes de moins de 2.000 habitants la proportion des non agriculteurs reste sensiblement la même.

Voici en valeur absolue l'évolution de la population urbaine et de la population rurale dans le département.

Années	Population urbaine	Population rurale	Population totale
1872	94.490	258.228	352.718
1901	106.839	225.254	332.093
1906	106.870	223.663	330.553
1911	107.500	216.590	324.090
1921	100.541	195.047	295.588
1926	112.690	189.027	301.717
1931	119.790	183.204	302.994
1936	120.513	177.358	297.871
1946	132.534	165.583	298.117

La population urbaine augmente régulièrement de 1872 à 1946 et passe de 94.490 à 132.534 habitants.

Seule l'année 1921 marque une baisse pour la population urbaine de 6.159 personnes. Cette diminution passagère fut causée en partie par la guerre 1914-1918 d'où 10.715 tarnais ne revinrent pas. Si la population urbaine s'accroît progressivement, son taux d'accroissement n'est pas régulier et certaines périodes sont caractérisées par des augmentations de population vraiment anormales, correspondant à des baisses encore plus fortes de la population rurale.

Pour mieux faire saisir le phénomène, nous avons calculé

pour chaque période, en valeur absolue, les augmentations ou les diminutions de la population urbaine et de la population rurale en regard avec l'augmentation ou la diminution de la population totale du département.

PÉRIODES	POPULATION URBAINE		POPULATION RURALE		POPULATION TOTALE	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminutio
1872-1901	12.349	«	«	32.974	«	20.625
1901-1906	31	«	«	1.591	«	1.560
1906-1911	630	«	«	7.073	«	6.443
1911-1921	«	6.959	«	21.543	«	28.502
1921-1926	12.149	«	«	6.020	6.129	«
1926-1931	7.100	«	«	5.823	1.277	«
1931-1936	723	«	«	5.846	«	5.123
1936-1946	12.021	«	«	11.775	246	«

Pour la population urbaine, durant trois périodes, nous constatons une augmentation de population hors de proportion avec l'accroissement normal de la population urbaine des autres périodes.

La plus forte augmentation qui correspond d'ailleurs à une diminution encore plus grande de la population rurale se situe entre 1872 et 1901. Que s'est-il passé durant cette période pour qu'un exode rural aussi intensif ait eu lieu ?

Il convient de remarquer que durant la même période l'augmentation de la population urbaine en France est encore plus élevée que celle du département. En France, en 1874, la population urbaine représentait 31,1 % de la population totale, en 1901 elle en représente 40,9 %.

Par conséquent les causes de cet exode rural ne sont pas particulières au département, mais sont d'ordre général.

En effet, de 1870 à 1895 plus particulièrement, l'agriculture fut loin d'être florissante tant dans le département qu'en France. Les deux principales ressources, le blé et le vin (région gaillacoise) furent atteintes diversement. Le blé se vit concurrencer par celui des pays neufs (Amérique, Russie) mieux outillés ou à rendement plus élevé qui firent baisser le prix du quintal, celui-ci oscillant entre 13 et 23 francs.

Quant au vignoble, il fut presque totalement détruit par le phylloxéra après 1875. D'autre part, diverses cultures industrielles : plantes tinctoriales ou textiles (garance, chanvre, lin) et graines oléagineuses, concurrencées par les nouveaux produits industriels, disparaissent presque entièrement. Ainsi dans l'Albigeois, la guède ou le pastel, dont l'usage était le plus connu pour les teintures, et qui

ne se cultivait que dans cette partie du département et dans la région de Toulouse, assurait par an un chiffre d'affaires de trois millions. A lui seul, l'Albigeois venait pour un tiers dans cette production et son pastel était réputé le meilleur.

Malheureusement le pastel fut concurrencé par l'indigo des Indes introduit en Europe. Après 1850, au pastel et à l'indigo, on supplée des produits chimiques qui font leur apparition. Ainsi le pastel, qui assurait à nos ruraux une véritable opulence, disparaît et avec lui le bien-être. Cette crise agricole entre 1870 et 1895 eut pour conséquence une diminution notable de la valeur des terres et la désertion des campagnes.

Ce n'est qu'en 1895 que l'agriculture se releva courageusement, stimulée en particulier par Méline, qui, dans le ministère qu'il présidait, voulut pour lui-même le portefeuille de l'agriculture. On suppléa au défaut de main-d'œuvre par les machines et même par la monoculture ; si la surface emblavée diminua, l'emploi des engrais chimiques et le perfectionnement des méthodes culturales augmentèrent le rendement des céréales à l'hectare. A la concurrence étrangère s'opposèrent les tarifs protecteurs de 1892 qui frappaient de droits variables, les vins, les viandes et les blés étrangers (3 à 7 fr. par quintal).

Entre 1921-1926 l'augmentation de la population urbaine est de 12.149 habitants ce qui constitue un accroissement équivalent à celui de 1872-1901, mais elle ne correspond plus qu'à une diminution de 6.020 habitants parmi la population rurale, ce qui suppose une immigration étrangère nécessitée par le renouveau industriel de 1921 ; en effet, de 3,3 % en 1911 l'effectif étranger dans le département s'élève à 16 pour 1.000 habitants, sans compter les éléments français venus des autres départements.

Cependant la période antérieure, 1911-1921, marque pour la population rurale une diminution de 21.543 habitants, alors que la baisse enregistrée dans la population urbaine n'est que de 6.959. Est-ce à dire que la population rurale a payé à la guerre un tribut plus fort que la population urbaine ? C'est vraisemblable, car la population urbaine en 1911 ne représente que 33,1 % de la population totale, et d'autre part, la nécessité dans la continuation de l'activité des centres industriels, pour fourniture de guerre, a nécessité la mobilisation sur place d'un grand nombre d'ouvriers en âge de porter les armes, mais ce n'est pas une raison suffisante. En effet, durant cette période, la population du département a baissé de 28.502 habitants, dont plus de 75 % de ruraux. Or, la guerre nous a pris 10.700 personnes, ce qui laisse supposer qu'en plus de la baisse régulière de

la natalité et des pertes dues à la guerre, il s'est produit une émigration apparente de Tarnais qui se solde en effet entre 1911 et 1921 par le chiffre de 10.024. Nous ne pouvons douter que beaucoup de nos ruraux sont parmi eux.

Entre 1926 et 1936, la population rurale diminue de 11.669 personnes, la population urbaine ne s'accroît que de 7.823 personnes. En effet, la crise économique mondiale de 1929 a touché l'agriculture autant que l'industrie. Les marchés agricoles sont inondés, aucune céréale ne trouve preneur ; c'est la période de surproduction, la crise. L'Etat intervient et s'engage dans une politique d'économie dirigée par taxation du prix du blé dont les cours s'effondraient.

Il agit sur l'offre d'abord par l'intermédiaire du stockage, c'est-à-dire en retirant du marché ce qui excédait les besoins. La loi du 24 décembre 1934 a chargé les coopératives agricoles d'emmagasiner une partie des disponibilités de leurs membres. Les quantités à écouler sur le marché furent ensuite déterminées pour chaque période de l'année en cours. Une prime de 3 à 5 francs était accordée aux coopératives pour couvrir les frais impliqués par le magasinage des blés ainsi stockés et retirés du marché. On en vint même à accorder aux paysans des primes pour dénaturaliser le blé afin d'assainir le marché. Sur l'offre l'Etat agit encore par l'intermédiaire du report. L'opération est simple, on retire les blés reportés hors du marché jusqu'à la prochaine campagne, espérant que celle-ci apportera une réduction de la production. Que le report soit organisé avant ou après la vente par le producteur, il suppose l'octroi d'une prime destinée à couvrir les frais de conservation et l'intérêt de l'immobilisation du capital engagé. L'écoulement du blé ainsi reporté est ultérieurement assuré, par l'obligation pour les meuniers d'incorporer dans leur mouture un certain pourcentage de blé.

L'Etat également a agi sur la demande en obligeant les meuniers à diminuer le taux de leur blutage, c'est-à-dire en augmentant la quantité de blé pour retirer la même quantité de farine.

La crise était générale et le vignoble fut touché ; la loi du 8 juillet 1931 imposa l'arrachage obligatoire, la distillation également obligatoire, l'interdiction de planter de nouvelles vignes, celle d'irriguer. Par là on visait à rétablir un équilibre rompu par suite d'un excédent de l'offre sur la demande.

Cette crise agricole générale affaiblit dans notre département la vitalité paysanne et beaucoup de nos ruraux, comme nous le prouvent les chiffres antérieurs à 1936, abandonnèrent la campagne pour la ville, où malgré la crise, l'industrie leur permettait de compter sur un salaire

journalier sûr, à l'abri d'un lendemain hypothétique à la campagne.

Ce sont là, je crois, les raisons de ces fortes émigrations paysannes durant ces trois périodes caractéristiques.

Cependant, le mouvement de cet exode rural était donné et durant la période 1936-1946, la communauté paysanne perd encore plus de 11.000 de ses membres qui s'en vont grossir la collectivité urbaine dont l'effectif s'accroît de 12.021 personnes.

Indépendamment donc, des crises agricoles qui intensifient l'exode rural, il s'est créé dans notre département un déplacement régulier de la population rurale vers les centres urbains, depuis déjà 1876, déplacement qui prend de nos jours une ampleur de plus en plus grande.

Cette concentration urbaine dans le département se retrouve également en France avec une intensité variable. Voici calculé le pourcentage représenté par la population urbaine et par la population rurale du département et de la France, par rapport à leur population totale respective.

ANNÉES	POPULATION URBAINE		POPULATION RURALE	
	Tarn	*France*	*Tarn*	*France*
1872	26,8 %	31,1 %	73,2 %	68,9 %
1901	32,1	40,9	67,9	51,1
1906	32,3	42,1	67,7	57,9
1911	33,1	44,2	66,9	55,8
1921	34	46,3	66	53,7
1926	37,3	49,1	62,7	50,9
1931	39,5	51,2	60,5	48,8
1936	40,4	52,4	59,6	47,6
1946	44,4	53,2	55,6	46,8

Avec l'aide de ces pourcents, nous avons établi pour le département et pour la France un graphique (voir annexe, graph. n° 19) qui à première lecture nous indique que la population rurale du département reste depuis 1872 jusqu'en 1946 toujours plus élevée que la population urbaine, malgré la tendance des deux courbes à converger l'une vers l'autre.

D'autre part, de 1872 à 1946, la population rurale du département est, toutes proportions gardées, supérieure à celle de la France ; mais la différence est cependant moins grande en 1872 qu'elle ne l'est en 1946, ce qui suppose que la population rurale a baissé plus vite en France que dans le département. En effet, l'écart entre le pourcentage de la population rurale du département et celui de la France

est en 1872 de 4,3, en 1921 de 12,3 et en 1946 de 8,8. Ainsi, jusqu'en 1921, c'est la population rurale de la France qui décroît plus vite que celle du département.

Par simple différence on constate que le mouvement de baisse de la population urbaine du département et de la France, évolue à l'opposé de celui de la population rurale. Jusqu'en 1921 la population urbaine de la France s'accroît plus rapidement que celle du département ; à partir de 1921, c'est la population urbaine du département qui s'accroît plus vite que celle de la France. On peut en conclure que le renouveau industriel de 1921 a causé un vide plus profond dans la population rurale du département que dans celle de la France. Néanmoins la population tarnaise reste en 1946 plus rurale qu'urbaine. Au contraire, en France, dès 1931, la population urbaine devient supérieure à la population rurale, (51,2 contre 48,8) et l'écart augmente avec les années.

En 1946, la France a une population urbaine de 53,2 en pourcent de sa population totale, alors que la population urbaine du département n'est que de 44,4 % de la population légale.

Donc, malgré une hausse progressive de la population urbaine dans notre département depuis 1872, en 1946 le département reste rural.

A part les périodes déjà citées où l'augmentation de la population urbaine a nécessité de par le caractère exceptionnel d'accroissement qu'elle a revêtu des explications particulières, il n'en reste pas moins vrai que durant les autres périodes, la population rurale s'est effritée au profit de la population urbaine, avec une régularité déconcertante. Il existe donc, en sus des causes explicatives d'accroissement anormal de la population urbaine, une théorie justificative de l'exode rural.

Ce mouvement a suscité de nombreuses études et des explications aussi variées que faussées par la passion ou le parti-pris.

A notre avis, il ne convient pas de faire de cet exode un cas purement pathologique et puisqu'il s'agit d'un phénomène général, il semble qu'il doit être commandé par des raisons générales et universelles.

De ces raisons, M. Fromont, professeur à la Faculté de Droit de Paris, en fait une étude (1) aussi impartiale que rationnelle.

Faisant abstraction du sentiment de contagion psychologique, nous nous placerons pour cette étude, sur le plan strictement économique, puisque tant est le but pour tout individu de poursuivre la satisfaction des besoins qu'il

(1) Fromont « *Démographie économique* ».

ressent. Cette idée nous amène à considérer le travail de l'agriculteur.

L'agriculture se distingue des autres productions en ce sens que son but essentiel est de satisfaire les besoins alimentaires des individus. Or ces besoins sont précisément inélastiques et leur quantité est limitée au nombre de bouches à nourrir : l'enrichissement lui-même est impuissant à l'accroître d'une façon sensible, car il ne modifie en rien les capacités gastriques des individus.

Par suite, si la population agricole représente un équilibre parfait, les naissances compensant les décès, ce nombre de travailleurs constant produira la quantité de nourriture qui sera nécessaire, aucun exode rural n'aura lieu.

En admettant que la population agricole compte plus de naissances que de décès, le supplément de travailleurs ainsi obtenu va donner naissance à un supplément de produits agricoles qui serviront d'abord à leur propre consommation. Mais l'individu produit plus qu'il ne consomme, échangeant ce surplus de production contre la satisfaction de certains besoins, les uns indispensables (habillement, nourriture) les autres lucratifs. Ceci est vrai pour l'agriculteur comme pour tous les producteurs, le produit du travail servant plus qu'à la satisfaction du premier des besoins, celui de manger.

C'est pourquoi par cet excédent de producteurs agricoles apparaîtra un excédent encore plus grand de produits qui ne trouveront pas de débouchés et il en résultera un surplus de travailleurs agricoles qui se verront contraints de quitter une profession incapable de les faire vivre et de se diriger vers une profession plus généreuse qui est l'industrie.

Pourquoi l'industrie ? Parce qu'elle jouit du privilège de satisfaire une infinité de besoins dont le nombre et la quantité s'oppose à l'inélasticité de la demande des produits agricoles. C'est donc en toute sécurité que l'augmentation naturelle de la population agricole passera de la campagne à la ville.

Mais le facteur technique agricole, en libérant une forte et nouvelle fraction de main-d'œuvre paysanne va accentuer le mouvement et devient dans les temps modernes de par sa puissance et sa généralité, le grand pourvoyeur de l'exode rural.

Nous nous permettons de citer cette phrase de M. Fromont qui résume notre explication et qui lui servira de conclusion.

« La population agricole est amenée à disposer d'excédents qui ne peuvent rester intégralement à la terre, une partie va grossir les villes. La population agricole grandit généralement moins vite que la population urbaine, elle repré-

sente dans la population totale une population qui va diminuant ; on peut parler d'une population agricole décroissante.

Cette décroissance relative de la population agricole constitue simplement la traduction démographique d'un phénomène de civilisation humaine ; le progrès technique permet à l'homme de satisfaire un nombre de plus en plus élevé de besoins, et comme les besoins que satisfait la production agricole sont des besoins physiologiques et par suite limités, ceux-ci qui étaient à l'aube de l'humanité les seuls à recevoir satisfaction, ne représentent plus qu'une fraction de plus en plus petite du nombre sans cesse accru des besoins désormais satisfaits. »

CHAPITRE III

Composition de la population

Dans les chapitres précédents, il n'a été question que du nombre total des habitants, ce qui revient à comprendre comme unités équivalentes, hommes et femmes, enfants, adultes et vieillards. Cet ensemble extrêmement complexe doit être différencié suivant le sexe et l'âge. Mais à ces caractères essentiels d'ordre purement physique s'ajoutent d'autres traits dont il n'est pas nécessaire de souligner l'importance économique et sociale : la nationalité et les professions.

Section I

Les Etrangers

Avant d'analyser la structure par sexe, par âge et par profession de la population tarnaise, il convient d'abord de la différencier de l'ensemble de la population totale du département telle que nous l'ont donnée les divers recensements.

Le nombre total des habitants recensés comprend en effet des habitants d'origine étrangère, ayant gardé leur nationalité ou naturalisés Français. Depuis 1851, les recensements permettent d'en suivre l'augmentation progressive. Mais à partir du recensement de 1881, les recensements successifs fournissent deux estimations différentes de la population étrangère.

1° Celle des étrangers dans la population légale, c'est-à-dire ceux qui ont leur résidence habituelle dans le département qu'ils soient ou non présents le jour du recensement, mais non compris les étrangers de passage.

2° Celle des étrangers dans la population présente comprenant les étrangers présents le jour du recensement et ceux-là seulement.

Pour avoir une idée aussi précise que possible de l'effectif

étranger dans notre département et en France, nous donnons en valeur absolue et pour 1.000 habitants recensés, la population légale étrangère de 1851 à 1946.

ANNÉES de Recensement	*Tarn*	‰	*France*	‰
1851	109	0,3	195.156	5,5
1896	598	1,7	1.027.491	26,6
1901	523	1,5	1.037.778	26,6
1906	1.905	5,7	1.009.415	25,7
1911	1.070	3,3	1.132.696	28,6
1921	4.736	16	1.550.459	39,5
1926	13.014	43,1	2.505.047	61,5
1931	17.877	59	2.891.168	69,1
1936	17.780	59,6	2.453.507	58,5
1946	18.691	62,6	1.670.621	41,2

La population légale étrangère s'accroît dans notre département depuis 1851. Faible à l'origine (109 étrangers), elle ne progresse qu'avec lenteur durant les quarante-cinq années qui suivent ; elle est de 598 en 1896, se maintient à ce niveau en 1901, mais dès 1906 un accroissement relativement important la fait monter au chiffre de 1.905 personnes. L'élan est donné et les étrangers, au nombre de 4.736 en 1921, se retrouvent en 1926, 13.014. Ce chiffre, énorme si on le compare à celui de 1851, représente dans l'intervalle 1921-1926 une immigration étrangère de 8.278 individus, immigration favorisée par les pertes humaines du département au cours de la guerre 1914-1918 et par l'essor industriel qui l'a suivie. Mais cet apport conséquent de 1926 ne ralentit en rien le mouvement de hausse de la population étrangère dans le département. En 1931, on évalue à 4.863 le nombre des étrangers de plus qu'en 1926 et malgré la légère diminution de 1936, c'est en 1946 que le maximum de population étrangère est atteint avec 18.691 personnes, soit une moyenne de 62,6 étrangers pour 1.000 Tarnais recensés cette année-là.

Quant à la population étrangère de la France elle suit une progression à peu près semblable à celle du département, du moins en est-il ainsi jusqu'en 1931 où elle plafonne avec 2.891.168 étrangers. Entre 1921 et 1926, l'apport venu de l'extérieur est également très important et se solde par un accroissement d'environ un million d'étrangers. Mais passé 1931, contrairement à l'évolution suivie par la population étrangère dans le département, l'élément étranger en France va diminuer régulièrement jusqu'en 1946 où il n'atteint plus que le chiffre de 1.670.621 personnes.

Il est évident qu'on ne peut établir un parallèle sérieux entre la France et le département si l'on prend seulement pour base de comparaison les chiffres absolus. Aussi avons-nous calculé pour les diverses époques envisagées, la proportion que la population légale étrangère représentait dans la population totale du département et de la France. Ce rapport, multiplié par 1.000 pour plus de commodité, nous a permis de construire les courbes de population étrangère du département et de la France (voir annexe, graphique n° 20) courbes qui à simple lecture définissent les relations existant dans la variation des deux populations de 1851 à 1946.

Jusqu'en 1936, la courbe de la France se situe au-dessus de celle du département, le pourcentage d'étrangers dans le Tarn étant inférieur à celui de la France et l'écart qui sépare les deux courbes reste à peu près constant jusqu'en 1921. Mais à partir de cette date, la courbe du département tend à rattraper celle de la France et si les étrangers sont encore plus nombreux en France que dans le département, l'écart se réduit ; c'est une des conséquences de l'après guerre et du progrès industriel qui a attiré dans notre département un nombre plus élevé d'étrangers, dont une grande partie s'est dirigée vers les mines. La période 1921-1931 est donc marquée par un afflux plus considérable d'étrangers dans le département que dans la France entière. La proportion qui était en 1921, de 16 étrangers pour 1.000 tarnais, est en 1931 de 59 pour mille. En France, au contraire, les proportions sont les suivantes : en 1921, 39,5 étrangers pour mille français recensés et en 1931, 69,1 pour mille. Ainsi durant ces dix années le département a enregistré un accroissement de 43 étrangers pour 1.000 habitants, alors que l'accroissement parallèle en France n'était que de 29,6 pour mille.

Dès 1936, la courbe du département se maintient non seulement au-dessus de celle de la France, mais encore l'écart qui les sépare s'accroît régulièrement et la population étrangère en France, qui représentait en 1936 5,8 % de la population française, n'en représente plus en 1946 que 4,1 %. A l'opposé, le potentiel étranger dans le département évalué en 1936 à 59,6 étrangers pour 1.000 habitants recensés, s'élève en 1946 à 62,6 pour mille.

Ainsi, depuis 1936, le département comprend une proportion d'étrangers d'années en années supérieure à la moyenne des étrangers en France.

A quelle nationalité appartiennent ces étrangers ?

Depuis 1881, les statistiques françaises ont assuré la répartition par nationalité, de la population étrangère présente.

Ce n'est qu'en 1851, et aux recensements postérieurs à 1906 que les « statistiques annuelles du mouvement de la population » mises à notre disposition par le Centre de la Statistique Générale de Toulouse, nous ont permis d'établir cette répartition. D'autre part « la statistique annuelle du mouvement de la population » de 1946 étant encore sous impression, nous donnons pour l'année 1945 la répartition par nationalité des étrangers de plus de 15 ans, seule documentation que nous ayons pu trouver.

Sous ces réserves, nous avons groupés les étrangers d'après les trois nationalités qui prédominent dans le département : Espagnols, Italiens et Polonais, et pour chacune d'entre elles nous avons calculé le pourcentage qu'elle représentait dans la population présente du département, pourcentage qui nous a permis d'établir graphiquement de 1906 à 1936 la place occupée par chaque nationalité (voir graphique n° 21).

Recens.	*Total*	‰	*Espagnols*	‰	*Polonais*	‰	*Italiens*	‰	*Divers*	
(1) 1851	109	»	40	»	17	»	10	»	42	
1906	1.280	3,9	716	2,2	»	»	109	0,33	455	1
1911	1.052	3,2	684	2,1	»	»	132	0,34	236	0
1921	4.716	16	3.270	11,1	452	1.5	280	0,95	714	2
1926	12.834	43	6.972	23,3	2.388	7,9	2.334	7,7	1.140	4
1931	17.223	57	8.420	28	3.261	10,8	3.365	11,1	2.177	7
1936	15.622	53	6.282	21,3	2.673	9	5.010	16,9	1.657	5
(2) 1945	12.842	»	5.764	»	2.542	»	3.087	»	1.449	

Ce sont les Espagnols qui de tout temps ont été les plus nombreux dans notre département et leur effectif s'est accru jusqu'en 1931. Occupés surtout comme manœuvres et maçons, ils ont trouvé chez nous un sol accueillant. En 1936 cependant, leur nombre diminue ; de 28 Espagnols pour 1.000 tarnais présents au recensement de 1931, la proportion baisse à 21,3 pour mille. Si les événements de 1936 en Espagne ont provoqué le départ de quelques ressortissants espagnols, la vague de réfugiés qui a déferlé sur notre département aurait dû largement compenser les sorties. Mais dirigés momentanément vers des camps de personnes déplacées, il est probable que ces réfugiés espagnols n'ont pas été comptés dans le recensement de 1936. Le chiffre de 5.764 espagnols de plus de 15 ans en 1945, laisse augurer pour 1946 un effectif plus important que celui de 1936.

Ce n'est qu'en 1921 que les Polonais ont fait leur entrée dans le département. Leur nombre infime à cette époque

(1) Population légale étrangère par nationalité.
(2) Etrangers de plus de 15 ans.

(452) s'élève progressivement jusqu'en 1931 à 3.261, dans le rapport de 10,8 Polonais pour 1.000 habitants présents. Bien qu'il s'agisse d'étrangers moins assimilables que les Espagnols ou les Italiens, de race latine, c'est surtout parmi les Polonais que se recrute la main-d'œuvre minière. Habitués à un travail dur et ingrat, ils ont acquis dans le métier de mineur une réputation qui n'est pas surfaite. A l'heure actuelle, l'élément polonais représente 45 % du contingent total de main-d'œuvre étrangère minière et l'on comprend dans ces conditions que leur nombre ait diminué en 1936, à la suite des compressions de personnel nécessitées dans les mines entre 1932 et 1935 par la situation économique.

Quant aux Italiens leur nombre s'est accru sans discontinuité depuis 1851. Si leur effectif reste toujours inférieur à l'effectif espagnol, à partir de 1931, les Italiens deviennent plus nombreux que les Polonais. Alors qu'en 1936, quelle que soit leur nationalité, le pourcentage d'étrangers dans le département diminue, seul le contingent italien s'accroît dans la porportion énorme de 48 %. Sans nul doute la politique suivie d'émigration italienne devient en 1936 plus impérieuse qu'aux périodes antérieures.

D'une manière générale, la profession peut servir à différencier la nationalité. Mais si les Italiens sont en grande partie ouvriers agricoles, si les Polonais font des mineurs, et si les Espagnols ont choisi le métier de manœuvres ou de maçons, il est cependant difficile de connaître exactement la répartition professionnelle des étrangers dans le département. Néanmoins, il est probable que la plupart d'entre eux, munis d'un contrat de travail, se sont dirigés vers les centres industriels.

Sans pousser l'analyse à toutes les industries, ce qui dépasserait le cadre de notre travail, nous pouvons suivre la variation de la population étrangère dans l'industrie vers laquelle elle se dirige le plus souvent, les mines de Carmaux.

Ce n'est qu'au lendemain de la guerre 1914-1918 que le contingent étranger dans les mines a pris quelque importance. En 1910 sur un effectif total de 3.405 personnes, on dénombrait seulement 83 étrangers, soit près de 7 % de la population étrangère présente du département. Voici d'ailleurs à diverses dates le pourcentage étranger occupé aux mines par rapport à l'ensemble de la population étrangère du département.

1920	1925	1930	1935	1946
12,5 %	6,5	7,1	3,1	6,5

Excepté en 1920, les étrangers travaillant aux mines

de Carmaux ne représentent jamais plus de 10 % de l'ensemble de la population étrangère.

Cependant, du point de vue numérique, la progression des travailleurs étrangers est constante de 1915 à 1930 où elle atteint le chiffre de 1.233, chiffre qui ne sera dépassé qu'en 1947 grâce à l'appoint de 315 prisonniers de guerre, portant à cette date l'effectif étranger à 1.314. Les compressions de personnel effectuées entre 1930 et 1935 ont ramené le potentiel étranger minier de 1.233 à 497 en 1935. Mais après 1936, le relèvement de l'industrie et l'approche de la guerre ont eu pour effet d'activer la production minière par augmentation du personnel et du rendement individuel.

	1935	1938	1940
Français	1.883	2.463	2.884
Etrangers	497	558	778
TOTAL	2.380	3.021	3.662

De 1941 à 1944 l'ensemble du personnel ouvrier diminue uniquement à la suite du départ d'un certain nombre d'étrangers.

	Effectif Français	Effectif Etranger	Effectif Total
1941	3.047	933	3.980
1942	3.031	805	3.836
1943	3.035	630	3.665

Le personnel français se maintient à quelques unités près au même niveau durant ces trois années, à l'opposé le contingent étranger perd 32 % de ses membres.

Ce n'est qu'à partir de 1944, le calme revenu et les besoins de production devenant impérieux, que le pourcentage d'étrangers va croître avec l'incorporation des prisonniers de guerre.

	Effectif Français	Effectif Etranger	Effectif Total
1944	2.850	878 dont 233 P.G.	3.728
1945	3.078	1.083 dont 275 P.G.	4.161
1946	3.072	1.214 dont 330 P.G.	4.286
1947	3.221	1.314 dont 315 P.G.	4.535

Alors que l'effectif français s'est accru de quelques unités, l'élément étranger a progressé dans de notables proportions. Pour s'en rendre compte, il n'est besoin que de constater la variation du pourcentage étranger dans l'ensemble du personnel minier de Carmaux et dont voici un aperçu à diverses années.

Années	*% Etranger*
1920	13,7 %
1925	22,8
1930	38,9
1935	20,8
1940	21,2
1945	26
1947	28,9

A part le point haut de 1930 et la pointe basse de 1935, l'évolution générale est bien en faveur d'un pourcentage toujours plus élevé de l'élément étranger qui devient une main-d'œuvre de jour en jour plus nécessaire pour le travail des mines.

Une étude faite en 1946 par M. Marieu (1) montre qu'au 31 juillet 1945, 80,4 % des ouvriers étrangers, non compris les prisonniers de guerre allemands, descendent au fond et que 19,6 % seulement travaillent à la surface, alors qu'à la même date pour les ouvriers français les proportions s'établissent à 56,1 % au fond, contre 43,9 % au jour. D'autre part, les étrangers représentent 30 % de l'effectif total du fond, contre 12 % de l'effectif du jour.

Ces statistiques permettent donc de conclure à la désaffection de plus en plus grande des Français pour le travail de mineur et à la nécessité d'une main-d'œuvre étrangère dans les mines. Ce problème à la fois économique et social englobe, non seulement le bassin minier de Carmaux, mais tout le bassin houiller français et ce n'est que par une politique nationale qu'il pourra se résoudre.

Sous l'angle social, tous les étrangers ne s'adaptent pas à la mentalité française ; pour un rendement meilleur, il faut une masse ouvrière compacte avec assimilation des étrangers. Mais cette assimilation varie suivant les nationalités et les races.

Récemment il avait été fait appel à un contingent de Nord-Africains, Algériens pour la plupart. Il est vite apparu

(1) *Les Mines de Carmaux*, thèse, Toulouse, 1946.

que la profession de mineur était incompatible avec la nonchalance, la légèreté et la fragibilité de cette race. Toute tentative d'assimilation a été vouée à l'échec ; aussi, ont-ils été remplacés par des Italiens.

Cette immigration ouvrière étrangère pose sur le plan strictement local des problèmes sociaux aussi nombreux que variés.

Certes, l'arrivée de nouveaux étrangers, à défaut de main-d'œuvre locale, permet de mieux mettre en œuvre les ressources économiques qui seraient restées insuffisamment exploitées. Mais une immigration trop forte implique une certaine politique protectionniste. C'est ainsi qu'un afflux régulier et massif d'immigrants peut, après un certain stade de développement économique, peser sur le marché du travail et constituer une offre supplémentaire de main-d'œuvre qui détermine un abaissement des salaires ouvriers.

Ainsi la France qui a dû recourir à une importante immigration après 1914-1918, a pris des mesures pour éviter qu'un tel afflux de main-d'œuvre n'ait des répercussions fâcheuses sur le marché français du travail. Il a fallu recourir à des contrats d'immigration conclus avec les principaux pays qui nous ont fourni de la main-d'œuvre : Italie, Pologne, Belgique. Le principe fondamental de toute politique en la matière est de protéger les salariés français, contre les effets possibles de la concurrence étrangère au rabais. C'est pourquoi, on a posé le principe de l'égalité des rémunérations pour les travailleurs étrangers et les travailleurs français.

Malgré les garanties et les protections dont elle est entourée, malgré les avantages appréciables qui lui sont procurés, la main-d'œuvre française et tarnaise en particulier, boude au travail de mineur, et le problème d'un besoin de plus en plus aigu d'éléments de remplacement étranger reste posé. Aussi faut-il s'attendre à une recrudescence nouvelle de population étrangère, sans qu'on puisse se dissimuler le danger que représente pour l'avenir l'accroissement trop rapide des étrangers, quelles que soient les facultés d'absorption dont le département se soit montré capable dans le passé.

Section II

Composition de la population par sexes

La proportion des femmes dans la population est la résultante de plusieurs facteurs : proportion des filles parmi les nouveaux-nés, différence entre la mortalité des femmes et celle des hommes, migrations interdépartementales, les hommes se déplaçant plus facilement en général.

Entre 1851 et 1891 on compte plus d'hommes que de femmes dans le département, à partir de 1891 et jusqu'en 1946, ce sont les femmes qui deviennent plus nombreuses, l'écart tendant à augmenter avec le temps.

(*Pourcentage de la population masculine et féminine par rapport à la population totale*) :

ANNÉES	Population totale	*Sexe masculin*	%	*Sexe féminin*	%	
1851	363.073	183.496	50,5	179.577	49,5	population légale
1861	353.633	177.677	50,2	175.956	49,6	
1872	352.718	176.974	50,1	175.744	49,9	
1881	356.848	179.152	50,2	177.696	49,8	
1891	341.580	171.025	50	170.555	50	
1901	326.134	162.247	49,7	163.887	50,3	
1906	326.782	162.263	49.6	164.519	50,4	population présente
1911	319.179	157.765	49,4	161.414	50.6	
1921	292.169	139.295	47,6	152.874	52,4	
1926	299.127	144.007	48,1	155.120	51,9	
1931	300.656	145.039	48,2	155.617	51,8	
1936	294.891	141.070	47,8	153.821	52,2	
1946	281.442	132.654	47,1	148.788	52,9	

Nous avons calculé les pourcentages de population masculine et de population féminine en nous fondant sur la répartition par âge et par sexe de la population du département. (Voir annexe, tableau n° 24 et 25).

Cette structure de la population a été établie depuis 1851, par la « Statistique générale de la France » sur la base de la population légale jusqu'en 1881, sur la base de la population présente depuis.

A l'aide de ces pourcents, nous avons construit une courbe (voir annexe, graphique n° 22) qui nous indique nettement le mouvement suivi par la proportion hommes et femmes dans l'ensemble de la population.

L'allure générale de la courbe, depuis 1851 jusqu'en 1946, est descendante et la population masculine qui repré-

sentait en 1851, 50,5 % de la population totale, ne représente plus en 1946 que 47,1 %. La diminution de ce pourcentage s'est faite progressivement, et en 1891, on compte, à quelques unités près, autant d'hommes que de femmes. La baisse va s'accentuer et le nombre des femmes dépasse celui des hommes dès 1901. Entre 1911 et 1921, la proportion des femmes s'accroît de 50,6 % à 52,4 %, conséquence des pertes masculines causées par la guerre 1914-1918. Mais cette forte proportion de femmes diminue entre 1921 et 1931 à la suite de l'immigration dont a profité le département durant cette période, immigration qui devait comprendre un fort contingent masculin. Au contraire l'émigration constatée en 1931 et 1936 a contribué dans une large mesure à faire diminuer la proportion des hommes qui ne représente plus en 1936 que 47,8 % de la population totale du département et en 1946 le pourcentage minimum est atteint avec 47,1 %.

Cette prédominance de l'élément féminin sur l'élément masculin existe également en France. Pour pouvoir établir une comparaison commode entre la France et le département il suffit de calculer pour les divers recensements combien il existe de femmes pour 1.000 hommes.

(*Nombre de femmes pour* 1.000 *hommes*)

Recensements	*Tarn*	*France*
1851	978	1.011
1861	990	1.006
1872	995	1.008
1881	991	1.006
1891	997	1.014
1901	1.010	1.007
1906	1.013	1.034
1911	1.023	1.035
1921	1.097	1.103
1926	1.077	1.083
1931	1.072	1.070
1936	1.090	1.070
1946	1.121	1.162

D'une manière générale la proportion des femmes en France est plus élevée qu'elle ne l'est dans le département et depuis 1851 la France compte déjà plus de femmes que d'hommes ; si en 1851, il y a 1.011 femmes pour 1.000 hommes, en 1946 on en dénombre 1.162.

Pour le département, comme pour la France, c'est en 1921 et en 1946 que les femmes sont les plus nombreuses. La guerre constitue donc un facteur dont l'action est des plus efficace pour abaisser la proportion des hommes. Mais en sus de la guerre, de l'émigration ou de l'immigration qui modifient le rapport hommes-femmes, il existe bien une certaine tendance à la supériorité numérique des femmes sur les hommes. La naissance et la mort sont les deux éléments qui permettent de l'expliquer.

Comme nous aurons l'occasion de le constater en étudiant les facteurs démographiques : natalité et mortalité, il est un principe fondamental, valable pour le département comme pour la France, qui nous indique qu'à la naissance les garçons sont plus nombreux que les filles, mais leur plus forte mortalité rétablit l'équilibre, qui est atteint vers la quinzième année. (Voir mortalité, p.). A partir de cet âge, la mortalité masculine est plus élevée que la mortalité féminine jusque dans l'extrême vieillesse, ce qui laisse donc supposer que les femmes deviennent plus nombreuses que les hommes, cette proportion augmentant avec l'âge. D'autre part, les progrès énormes réalisés dans l'abaissement de la mortalité depuis le début du XX^e^ siècle ont profité plus aux femmes qu'aux hommes. A tous les âges la mortalité des femmes a été réduite ; pour les hommes de plus de 30 ans d'âge, la mortalité, loin de diminuer, tend à se stabiliser ou à s'accroître.

Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas de la prédominance toujours plus grande de l'élément féminin sur l'élément masculin.

Afin de coordonner l'influence de ces divers facteurs sur un groupe humain homogène, nous avons calculé le rapport du nombre de femmes pour 1.000 hommes du même âge de 1906 à 1946 et pour suivre aussi fidèlement que possible la progression constante du nombre de femmes, nous avons établi un graphique (voir annexe, graphique n° 23) groupant par courbes l'évolution d'ensemble des générations nées entre 1865 et 1905, générations correspondant chacune à des groupes d'âge de cinq années.

(*Nombre de femmes pour 1.000 hommes du même âge*)

Ages	*1906*	*1911*	*Ages*	*1921*	*1926*	*1931*	*1936*	*1946*
0 à 5 ans	1016	991	0 à 5 ans	974	988	985	971	974
5-10	990	1017	5-10	1001	960	978	990	970
10-15	958	967	10-15	981	954	954	980	972
15-20	988	998	15-20	1043	1010	1007	960	1038
20-25	1001	1041	20-25	1277	1095	1094	1077	1118
25-30	1027	1031	25-30	1271	1020	987	1004	1002
30-35	1003	1017	30-35	1252	1223	1011	1000	1081
35-40	1038	1001	35-40	1215	1232	1219	1034	1048
40-45	1014	1040	40-45	1076	1214	1236	1261	1061
45-50	1017	1004	45-50	1029	1068	1227	1258	1102
50-60	1054	1042	50-55	1040	1041	1088	1239	1375
60-65	1028	1075	55-60	1037	1073	1045	1115	1341
65-70	1017	1035	60-65	1073	1055	1112	1101	1352
70-80	986	1047	65-70	1100	1095	1100	1132	1217
+ 80	1010	1197	70-80	1135	1170	1205	1208	1297
			+ 80	1283	1260	1432	1518	1663

Ce tableau permet de constater que pour les diverses années, ce n'est qu'à partir de 15 ans que l'on commence à compter plus de femmes que d'hommes, excepté pour les années 1906 et 1911 où cet âge est rapporté à 20 ans. Mais pour bien saisir l'évolution progressive du nombre de femmes pour 1.000 hommes du même âge dans le département depuis 1906, il est nécessaire de se rapporter au graphique que nous avons établi et qui figure en annexe sous le numéro 23.

A partir de 1931, pour toutes les générations comprises entre 1865 et 1905, c'est-à-dire pour toutes les personnes ayant à cette date un âge évoluant entre 66 ans et 26 ans, la représentation graphique du rapport $\frac{\text{x femmes}}{\text{1.000 hommes}}$ épouse la forme de courbes nettement ascendantes mais de palier différent. Il y a trois paliers successifs.

Les générations de 1880 à 1895 forment le palier le plus élevé. Nous les avons cerclées sur le graphique et mis l'indice 1 ; 1.350 femmes pour 1.000 hommes, telle est la moyenne rencontrée dans ces trois groupes de générations en 1946, alors que l'âge extrême de la génération la plus vieille, est à cette date de 66 ans. Les générations plus vieilles qui constituent le deuxième palier (indice 2) et qui en raison de l'âge plus avancé devraient avoir un pourcentage de femmes plus élevé, ne comptent en moyenne que 1.250 femmes pour 1.000 hommes en 1946 alors que pour ces générations l'âge limite extrême est à cette date de 80 ans.

Ce décalage est une des conséquences de la guerre 1914-1918 qui pour les générations 1880-1895, a élevé la proportion moyenne comprise en 1911 entre 1.000 et 1.050 femmes pour 1.000 hommes, à 1.210 et 1.250 femmes pour 1.000 hommes en 1921. Ce sont les générations les plus touchées car elles ont pris une part active au combat puisqu'il s'agit d'hommes qui en 1914 étaient âgés de 19 à 34 ans. Le deuxième palier situé à un niveau un peu plus bas, comprend les générations 1865 à 1880 qui moins touchées par la guerre ont suivi depuis 1931 l'évolution normale qui veut que la proportion des femmes augmente avec l'âge par suite de la mortalité supérieure des hommes.

C'est pourquoi en 1946 les générations 1865-1875 se situent à un niveau plus élevé que le groupe des générations 1875-1880 parce que ce sont des générations plus âgées et qui comptent une moyenne de 1.300 femmes pour 1.000 hommes, alors que les générations 1875-1880 ne comptent que 1.210 femmes pour 1.000 hommes à la même date. Il est cependant curieux de constater que dans les périodes antérieures à 1936, la courbe G 1875-1880 est à un niveau plus élevé que la courbe G 1870-1875 et pour les années antérieures à 1926 elle est à un niveau plus élevé que la courbe G 1865-1870.

Ce fait s'explique par le décalage subi entre 1911 et 1921 par la courbe G 1875-1880 qui par suite de la guerre a été touchée plus que les générations 1865-1875 dont les hommes en 1914 étaient âgés de 40 à 50 ans, et pour la plupart versés dans la territoriale pour assurer le ravitaillement des armées ou la réfection des routes.

Il est plus surprenant au contraire que les générations 1875-1880, comprenant des hommes de 35 à 40 ans en 1914, n'aient pas subi de pertes plus élevées. L'explication, je crois, réside dans le fait que les classes 1894 à 1900 incluses ont été appelées à former dans le département deux régiments entièrement composés de Tarnais, le 127e et 128e R.I.T. qui se sont embarqués pour le Maroc.

Le troisième palier (indice 3) est formé par les générations 1895-1900 et 1900-1905.

Ce sont les générations 1895 à 1900, comprenant des personnes âgées de 14 à 19 ans au début de la guerre qui semblent avoir été les plus touchées. En effet, en 1911 on comptait parmi ces générations une moyenne de 998 femmes pour 1.000 hommes, en 1921 la proportion est de 1.277 pour 1.000 hommes. On ne supposerait pas que cette génération puisse faire partie du troisième palier, donc de celui qui compte à partir de 1931 le moins de femmes pour 1.000 hommes, si on n'avait relevé en 1926 le chiffre de 1.020 femmes pour 1.000 hommes. Ce fait ne

peut s'expliquer par une mortalité accrue des femmes, il serait contraire à toute logique et supposerait durant ces cinq années, un excédent annuel de mortalité de 51 femmes pour 1.000 hommes, je crois plutôt qu'il faut voir là, l'empreinte de l'immigration qui s'est faite dans le département en 1921 ; nos calculs ont établi en effet un excédent apparent d'immigration entre 1921 et 1925, de 6.466 personnes. Nous sommes donc en droit de supposer que parmi ces immigrants se trouvaient bon nombre d'hommes ayant en 1926 un âge compris entre 25 et 30 ans, ce qui normalement doit expliquer en 1926 la proportion de 1.020 femmes pour 1.000 hommes du même âge, pour les générations 1895-1900 aussi durement touchées par la guerre.

Les mêmes raisons sont semble-t-il valables pour expliquer la baisse du rapport femmes-hommes, dans les générations 1900-1905, entre 1926 et 1931 où l'excédent apparent d'immigration constaté s'élève à 2.571 personnes et la proportion pour ces générations qui était en 1926 de 1.097 femmes pour 1.000 hommes, s'abaisse en 1931 à 987 femmes pour 1.000 hommes.

Entre 1921 et 1931, si l'on excepte les anomalies dues au fait de l'immigration, les courbes représentant chaque groupe de générations sont légèrement ascendantes, mais aucun rapport ne peut être établi avec l'allure de ces mêmes courbes après 1931. Il est évident, en effet, qu'entre 1921 et 1931, nous avons à faire à des générations plus jeunes, et que la mortalité masculine, qui s'accroît avec l'âge plus rapidement que la mortalité féminine, n'a pas durant cette période l'intensité qu'elle aura après 1931.

Le même phénomène se retrouve entre 1906 et 1911, où si l'on effectuait une moyenne du nombre de femmes pour 1.000 hommse, nous trouverions pour l'ensemble des générations un chiffre très voisin de 1.000 femmes pour 1.000 hommes.

De cette évolution d'ensemble découlent les conclusions suivantes qui résument la variation générale de la proportionnalité sans cesse grandissante des femmes dans l'ensemble de la population :

Jusqu'aux environs de la quinzième année où l'équilibre se rétablit, les garçons sont plus nombreux que les filles. Passé 15 ans le nombre des femmes devient supérieur au nombre des hommes, l'écart tendant à devenir plus important avec l'âge. Les guerres et le courant régulier d'émigration ont eu pour effet d'amplifier le mouvement et si en 1851 on évaluait à 978 le nombre de femmes pour 1.000 hommes, ce pourcentage après un accroissement régulier est de 1.121 femmes pour 1.000 hommes en 1946.

SECTION III

Composition de la population par âge et par sexes

Depuis 1851, « Les résultats statistiques du recensement général de la population » ont assuré à chaque recensement la répartition par âge et par sexe de la population légale jusqu'en 1881, de la population présente ensuite, par groupes d'âges de cinq années. Nous donnons en annexe, dans les tableaux n° 24 et 25, la structure par âge de la population masculine et féminine du département, dont il serait trop long ici de rapporter les valeurs numériques.

Nous pensons que la variation par âge de la population tarnaise présente un intérêt tout particulier. En effet, de 1887 à 1946, comme nous aurons l'occasion de le constater au cours de la deuxième partie de cette étude, le nombre des décès sans cesser de diminuer devient supérieur à celui des naissances, moins de jeunes, plus de gens âgés, la population du Tarn vieillit.

Nous allons avoir la possibilité de vérifier le bien-fondé de cette affirmation.

La répartition de la population par âge revêt d'autre part une importance considérable au point de vue économique. Elle représente la puissance de travail d'une population et suivant la façon dont cette population se répartira entre les divers groupes d'âges, sa puissance de production sera plus ou moins grande, étant entendu que les moins de 20 ans et les plus de 60 n'ont qu'une faible valeur productive.

Il convient d'ajouter enfin que cette distribution constitue une base indispensable pour l'étude des facteurs démographiques, natalité, mortalité, nuptialité, qui sont en étroite liaison avec l'âge ; cela est évident pour la mortalité et la nuptialité, cela l'est aussi pour la natalité si l'on songe qu'elle dépend de la fécondité des femmes en âge de reproduction.

Suivant le but que l'on poursuit, plusieurs procédés sont utilisés qui tous rendent compte de la variation par âge de la population. L'échelle des âges permet d'analyser dans le détail les diverses tranches de la population et de déceler les causes qui les ont transformées d'une façon anormale. La répartition de la population en adolescents, adultes et vieillards, et le calcul de l'âge moyen pondéré constituent autant d'indices nouveaux sur le potentiel économique de la population et sur son vieillissement présumé.

I. — Echelle des âges

Pour se faire une idée de la structure par âge de la population du département nous avons utilisé le procédé très suggestif des pyramides d'âge. Il consiste à porter sur un axe vertical, diverses graduations correspondant à des groupes d'âge bien définis. De chaque côté de cet axe, à gauche pour les hommes, à droite pour les femmes, on porte des longueurs proportionnelles au nombre d'habitants de chaque âge et l'on obtient une figure ayant la forme d'une pyramide, car les couches successives de la population vont en diminuant sous l'effet de la mortalité.

Mais à côté de se phénomène, l'importance de la natalité et les variations quantitatives de l'immigration ou de l'émigration enlèvent à la pyramide sa forme strictement symétrique que nous aurions obtenue si seul le phénomène de la mortalité avait joué.

D'un point de vue plus général la répartition de la population aux divers âges peut épouser la forme de trois pyramides différentes.

Si la natalité est très forte et la mortalité relativement faible, ce sont les jeunes générations qui dominent, la pyramide représentative aura une large base et traduira une situation démographique progressive (fig. 1). Inversement, si la natalité décroît, les groupes d'âges inférieurs sont moins importants que ceux d'âges plus avancés et notre pyramide prendra la forme d'une urne (fig. 2).

Entre ces deux types extrêmes se situe la pyramide en forme d'ogive (fig. 3) qui représente une population stationnaire où natalité et mortalité s'équilibrent.

Voici ces trois types de pyramides :

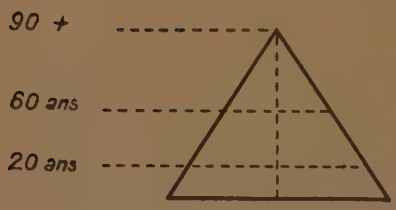

fig. 1

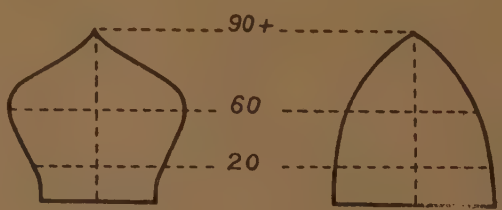

fig. 2 fig. 3

En observant une pyramide des âges, on remarquera que dans le sens des âges croissants, chaque gradin n'est pas toujours en retrait par rapport au précédent. Ceci se produirait sûrement si la pyramide représentait la distribution d'un groupe fermé, d'une génération se réduisant

par décès successifs sans jamais s'augmenter d'unités nouvelles. Mais ce n'est pas le cas d'une population ouverte, dont l'effectif ne varie pas seulement par l'excédent des naissances sur les décès, mais aussi par émigration ou immigration. Le profil de la pyramide peut présenter alors des gradins en surplomb par rapport à ceux des âges inférieurs.

C'est ce que nous allons essayer de montrer en étudiant la structure par âge de la population du département aux recensements de : 1851 — 1872 — 1881 — 1901 — 1906 — 1911 — 1921 — 1926 — 1931 —1936 — 1946. Pour chacun de ces recensements, la pyramide des âges que nous avons construite, (voir annexe, graphiques n° 26 à 36) présentera au cours des recensements successifs des modifications d'autant plus sensibles que nous nous éloignerons du recensement originel de 1851.

1° *Evolution* 1851-1872.

Qu'il s'agisse du sexe masculin ou du sexe féminin, la population légale diminue régulièrement depuis 1851. Sur 183.496 hommes en 1851, on n'en compte plus que 177.677 en 1861 et 176.974 en 1872. Cette diminution a touché tous les groupes d'âges entre 5 ans et 55 ans, au contraire la population s'est accrue jusqu'à 5 ans et au-dessus de 55.

Si l'on se rapporte à la pyramide des âges de 1872 (Annexe graphique n° 26 à 36) on constate que pour les hommes, les tranches d'âge de 20 à 30 ans ont particulièrement souffert du fait de la guerre, et ont perdu 11 % de leur effectif par rapport aux groupes d'âges correspondants de 1851.

L'évolution est parallèle dans la population féminine qui passe entre 1851 et 1872 de 179.577 à 175.744. Cependant son effectif s'accroît entre 0 et 5 ans et au-dessus de 55, mais il diminue dans tous les autres groupes d'âges, excepté entre 20 et 24 ans où l'on compte 18.336 femmes contre 14.783 en 1851. La pyramide des âges de 1872 marque très nettement cette progression. Cette tranche d'âge devrait correspondre à la tranche 0-5 ans de la pyramide de 1851, hors, à cette date, le nombre des filles n'arrive pas à 16.000 et si l'on tient compte de la mortalité on est obligé de conclure à une très forte immigration depuis 1851, pour les femmes de 20 à 24 ans d'âge en 1872.

2° *Evolution* 1872-1881.

Entre 1872 et 1881, on ne peut établir de comparaison rationnelle, car si en 1872, la structure par âge concerne la population légale, en 1881 il s'agit de la population présente, évaluée à 179.152 hommes et 177.696 femmes.

Cependant, la pyramide des âges en 1881 marque pour les hommes deux échancrures très nettes entre 25 et 35 ans, qui correspondent en partie aux entailles marquées dans le profil de la pyramide de 1872 entre 20 et 30 ans, au fur et à mesure du vieillissement des générations correspondantes. Ainsi la tranche 20 à 25 ans en 1872 correspond approximativement à la tranche 30-35 ans en 1881.

Comme celle de 1872, la pyramide de 1881 marque pour les femmes de 20 à 25 ans un accroissement tout à fait anormal.

Les 14.319 femmes âgées de 10 à 15 ans en 1872, se retrouvent 10 plus tard 19.337. Comment expliquer cet accroissement exceptionnel si ce n'est par une immigration apparente et passagère, puisque en 1891 les mêmes femmes de dix ans plus vieilles ne sont plus que 11.636.

La mortalité n'aurait pu réduire leur effectif dans de telles proportions dans un laps de temps aussi court.

Jusqu'en 1881, les trois pyramides que nous avons construites montrent que pour toutes les tranches d'âges, si l'on excepte les quelques perturbations dues à la guerre ou à l'immigration apparente, les hommes sont plus nombreux que les femmes.

Au contraire, la pyramide de 1901, la plus régulière de toutes semble-t-il, donne une égale longueur aux tranches masculines et féminines par groupes d'âges correspondants. Les femmes devenant aussi nombreuses que les hommes.

Si l'on compare maintenant les pyramides de 1851 et de 1901, on voit que leur profil a changé profondément. Celle de 1851 a une base plus large et épouse la forme d'un triangle, au contraire celle de 1901, où les éléments jeunes ne sont pas plus nombreux que les éléments adultes, prend la forme d'une ogive et indique très nettement que la natalité baisse et que la population qui ne cesse de diminuer, vieillit.

3° *Evolution* 1881-1901.

La population présente féminine passe de 177.696 à 163.887, elle diminue dans tous les groupes d'âges de 0 à 55 ans et s'accroît au contraire à partir de 55 ans.

La baisse enregistrée dans la population masculine est du même ordre de grandeur, (162.247 contre 179.152) ; cependant la diminution n'a pas lieu à tous les âges avec la régularité constatée chez les femmes. Jusqu'à 25 ans, la baisse atteint tous les groupes d'âges et se solde dans son ensemble par une perte de près de 19 %. Par contre, entre 25 et 34 ans, la population masculine s'accroît parce que en 1881, les hommes âgés de 25 à 34 ans avaient été durement touchés par la guerre. Ce n'est qu'à partir de 50 ans

que le pourcentage masculin s'accroît de 4 % environ par rapport au recensement de 1881.

4° *Evolution* 1901-1906.

Les pyramides de 1901 et de 1906 ont même allure. En effet, la population masculine se tient à un niveau sensiblement égal (162.297 et 162.263); cependant une certaine compensation s'établit entre les divers groupes d'âges, et si jusqu'à 60 ans, la population diminue régulièrement à tous les âges, elle s'accroît ensuite de façon continue.

L'accroissement de la population féminine de 632 personnes, se répartit dans les groupes de 5 à 9 ans, de 25 à 50 ans et de 60 à 80 ans, tandis que dans tous les autres groupes d'âges la population féminine décroît très légèrement.

5° *Evolution* 1906-1911.

Cette période est marquée par un excédent de 2.573 en faveur des décès.

La population présente masculine diminue de 4.498. L'effectif des personnes de 0 à 34 ans s'est affaibli régulièrement aux divers groupes d'âges, la plus forte diminution enregistrée se situant entre 20 et 25 ans, (12.063 contre 10.564). On constate par contre un accroissement de 1.082 personnes entre 35 et 49 ans et une diminution dans les autres groupes d'âge.

La population présente féminine diminue de 3.105 avec une baisse enregistrée dans les groupes d'âges suivants : de 0 à 39 ans, de 55 à 69. Le pourcentage de diminution le plus élevé se situe comme pour le sexe masculin entre 20 et 25 ans (12.283 contre 11.002). Il y a accroissement dans tous les autres groupes d'âges.

Si nous nous rapportons au graphique n° 30, nous voyons que la pyramide des âges en 1906, est dans son ensemble à peu près régulière. Au contraire, la pyramide des âges en 1911 se modifie et prend une forme incurvée entre 15 et 25 ans, plus marquée pour le sexe masculin que pour le sexe féminin, le groupe du sexe masculin de 20 à 25 ans d'âge en 1911, a perdu les 12 % de son effectif de 1906. Or, la comparaison des taux moyens de mortalité en 1906 pour le groupe d'âge du sexe masculin de 15 à 19 ans et en 1911 pour le groupe 20 à 25 ans, taux qui ne dépasse pas 8 décès pour 1.000 habitants présents, nous autorise à dire qu'une partie de la baisse constatée dans l'effectif des jeunes gens âgés de 20 à 25 ans en 1911 est le fait de l'émigration qui a eu lieu dans l'intervalle et dont l'excédent apparent se chiffre entre 1906 et 1911 à 3.870 sorties.

6° *Evolution* 1911-1921.

De 1911 à 1921, le nombre des personnes présentes a diminué de 27.010 ou de 8,5 %, dont 8.540 pour le sexe féminin.

L'effectif des enfants de moins de 5 ans a décru de 10.901, celui des enfants de 5 à 9 ans de 5.072.

Au-dessus de 10 ans, le nombre des individus du sexe masculin a augmenté entre 15 et 19 ans, entre 45 et 59 ans et au-delà de 80. Ils ont diminué dans les autres groupes d'âges, principalement entre 25 et 39 ans (25.070 contre 34.094).

Pour la population présente féminine il y a augmentation entre 15 et 24 ans, entre 40 et 59 ans et au-dessus de 70. Il y a baisse dans tous les autres groupes d'âge.

La pyramide des âges de 1921 (Graphique n° 32) rend bien compte de cet état de chose.

La faible proportion des enfants de 0 à 5 ans s'explique par la restriction des naissances en 1915, 1916, 1917 et 1918, années de guerre. La même explication est valable pour le groupe d'âge de 5 à 10 ans.

Quant à la tranche du sexe masculin groupant en 1911 les personnes âgées de 20 à 25 ans, nous la retrouvons en 1921 dans la tranche de 30 à 35 ans, encore affaiblie par la participation directe à la guerre. Il en va de même pour les personnes du sexe masculin âgées de 20 à 40 ans en 1921 ; il est aisé de constater, que ces quatre tranches de générations ont éprouvé de grosses pertes, alors que les générations féminines correspondantes n'ont pas été atteintes.

7° *Evolution* 1921-1926.

Durant cette période, la population présente augmente de 6.958 personnes, dont 2.246 pour le sexe féminin.

L'effectif des enfants de moins de 5 ans a augmenté de 11.305, mais celui des enfants de 5 à 19 ans a diminué de 10.148. La population masculine, comme la population féminine s'est accrue entre 20 et 34 ans, entre 50 et 70 ans et au-delà de 80 pour le sexe masculin, entre 40 et 70 ans pour le sexe féminin.

L'accroissement du nombre des enfants de moins de 5 ans (pyramide 1926) est un phénomène de compensation dû à la recrudescence de la natalité après la guerre. Rien d'étonnant à ce que l'effectif des enfants entre 5 et 19 ans ait diminué, la grosse majorité étant représentée par des générations réduites nées pendant la guerre.

Cependant, la tranche 25 à 30 ans en 1926, s'est renouvelée par rapport à la tranche 20, 25 en 1921. Il s'agit en principe des mêmes personnes et la mortalité jouant nous

aurions dû compter en 1926, pour le groupe âgé de 25 à 30 ans, un nombre de personnes du sexe masculin moins élevé que celui du groupe âgé de 20 à 25 ans en 1921.

C'est le contraire qui se produit et malgré la diminution certaine due à la mortalité, ce groupe de personnes s'est accru de 2.114 âmes, soit près de 20 % de son effectif de 1921.

L'explication ne peut résider que dans la forte proportion d'immigration entre 1921 et 1926 due à l'essor industriel dans notre département, immigration dont l'excédent apparent s'élève durant cette même période à 6.466 individus.

8° *Evolution* 1926-1931.

La population présente totale s'accroît de 1.529 personnes, dont 1.032 pour le sexe masculin et 497 pour le sexe féminin.

Contrairement à la période précédente l'effectif total des enfants de 0 à 5 ans, diminue de 1.621, alors que de 5 à 10 ans nous avons une augmentation de 10.889 enfants dont 5.441 du sexe masculin et 5.448 du sexe féminin (pyramide de 1931). Mis à part les phénomènes de la mortalité, de l'émigration ou de l'immigration, ce fort accroissement des enfants entre 5 et 10 ans, correspond bien à l'évaluation faite en 1926 de 11.305 enfants âgés de 0 à 5 ans.

Entre 10 et 19 ans, nous enregistrons une diminution de 10.087 personnes. Cette baisse se répartit dans des proportions presque identiques entre le sexe masculin (5.032) et le sexe féminin (5.055). Le phénomène a donc la même essence, pour les deux sexes, et le fait qu'il s'agit toujours de générations réduites nées pendant la période de guerre justifie assez ce pourcentage de baisse.

Avec une augmentation de la population masculine entre 20 à 40 ans, 55 à 59 ans et 65 à 69 ans, nous enregistrons pour la population féminine une diminution de 467 personnes entre 20 et 24 ans, de 1.274 entre 40 et 49 ans, avec augmentation continue au-delà de 50 ans.

9° *Evolution* 1931-1936.

Par rapport à la période antérieure la population présente diminue de 2.969 personnes pour le sexe masculin, de 1.796 pour le sexe féminin.

L'effectif des enfants de 0 à 9 ans diminue de 4.316, soit de 2.196 pour les enfants de moins de 5 ans et de 2.120 pour les enfants de 5 à 9 ans.

Au-dessus de 10 ans le nombre des individus du sexe

masculin diminue entre 15 et 29 ans, entre 40 et 59 et au-delà de 80 ans.

Quant à la population féminine, il y a diminution de 15 à 29 ans, de 45 à 54, de 60 à 64 et augmentation dans tous les autres groupes d'âges.

10° *Evolution* 1936-1946.

Durant ces dix années, la population présente totale tombe de 294.891 en 1936, à 281.442 en 1946, soit une diminution de 5,9 % pour le sexe masculin et de 3,3 % pour le sexe féminin.

Cependant l'on constate un accroissement des individus, entre 15 et 24 ans, 40 et 49 et au-delà de 70 ans, avec diminution dans tous les autres groupes d'âges, notamment entre 25 et 39 ans (24.159 contre 31.708 en 1936).

Parallèlement au sexe masculin, l'accroissement de la population féminine a lieu pour les personnes dont l'âge évolue entre 15 et 24 ans, 40 et 49 ans, et au-delà de 65 ans, la diminution la plus forte atteignant le groupe de femmes âgées de 25 à 29 ans.

La pyramide des âges en 1946 est loin d'avoir la forme de celle de 1851. Au cours de ces 95 années, la structure par âge de la population du département s'est fortement modifiée sous l'influence de la baisse constante de la natalité, de la guerre, de l'émigration ou de l'immigration, et de profondes échancrures marquent le profil de la pyramide de 1946.

La guerre a agi directement d'abord sur la procréation en limitant le nombre des naissances. Le groupe de 0 à 10 ans en 1946 a autant souffert parmi les garçons que parmi les filles de la guerre de 1939. De plus il n'est pas douteux que la tranche de 5 à 10 ans eut été plus conséquente si les malaises économiques précurseurs de la crise n'avaient pas eu, en limitant la fécondité des femmes, un effet aussi néfaste sur le nombre des naissances, qui tombaient bien au-dessous de 4.000 en 1937.

Dans le même sens, la guerre 1914-1918 a marqué les générations qui en 1946 occupent la tranche 25 à 30 ans. D'autres générations ont subi directement l'influence de la guerre qui a réduit leur effectif, alors que les générations féminines de même âge étaient épargnées ; les tranches ainsi touchées s'échelonnent en 1946, de 50 à 70 ans.

Que retenir de cette évolution si ce n'est la diminution progressive des couches jeunes au profit des couches plus âgées, indice certain du vieillissement de la population tarnaise.

Il est intéressant de connaître la différence de structure

par âge de la population tarnaise et de la population française.

Pour établir une comparaison utile, nous avons pris l'année de référence 1931, année intermédiaire entre les deux guerres, moins soumise que l'année 1921 à l'influence directe de l'après guerre sur la natalité et la fécondité des femmes.

La pyramide comparée des âges pour l'année 1931 (voir annexe, graphique n° 37) nous indique que de 0 à 45 ans et pour chacun des sexes la France compte à chaque groupe d'âge un effectif plus important que celui du département. Jusqu'à 45 ans l'ossature de la France est donc formée d'éléments jeunes plus nombreux que ceux du département.

Au contraire, à partir de 45 ans, la population du département reste à chaque âge plus élevée que la population de la France aux âges correspondants ; la France compte donc beaucoup moins de gens âgés que le département.

C'est là la caractéristique d'une population qui vieillit à la suite de l'affaissement continu des naissances qui ne permet pas aux générations de se renouveler avec la rapidité et l'intensité voulue. (Voir deuxième partie, taux de reproduction, p. 163).

II. — Proportion d'enfants et adolescents, d'adultes, de vieillards

Il est plus commode pour se faire une idée générale mais significative de l'évolution par âge de la population dans le département, de répartir cette population en trois groupes : enfants et adolescents, adultes, vieillards, en assignant à chacun de ces groupes les limites d'âges suivantes : moins de 20 ans ; de 10 à 60 ans ; de 60 ans et plus.

Voici en valeur absolue et pour 1.000 habitants comment s'effectue cette répartition :

RECENSEMENTS	0 à 20 ans	‰	20 à 60 ans	‰	60 et +	‰	non déclarés	‰
1851	133.457	368	191.881	528	37.735	104	»	»
1861	125.024	354	189.996	537	38.613	109	»	»
1872	123.499	350	184.222	522	44.927	127	70	1
1881	121.701	341	191.694	537	43.450	122	3	»
1891	106.404	311	182.609	535	52.566	154	1	»
1901	103.357	317	170.211	522	52.566	161	»	»
1906	102.190	313	171.486	525	52.583	160	523	2
1911	99.523	312	166.809	523	51.952	163	895	2
1921	83.646	286	156.795	537	51.156	175	572	2
1926	84.803	284	161.719	540	51.923	174	682	2
1931	83.984	279	162.981	542	53.229	177	462	2
1936	83.476	283	155.624	528	55.452	188	339	1
1946	84.549	300	139.582	496	56.581	201	730	3

Le fait caractéristique est l'accroissement continu du nombre de vieillards dans le département ; de 104 pour 1.000 habitants en 1851, il s'élève à 201 pour mille en 1946, soit près du double.

La population adulte, de 20 à 60 ans, constitue la moitié de la population du département et à l'opposé des autres groupes, elle n'a guère varié depuis 1851 et se maintient au niveau moyen de 530 pour mille ; elle est au maximum entre 1921 et 1931, à cause de la forte immigration d'après guerre, mais elle décroît ensuite jusqu'au minimum de 496 pour mille en 1946.

Par contre la proportion des moins de 20 ans, qui était de 368 pour mille en 1851, n'est plus que de 279 pour mille en 1931 par suite de l'abaissement de la natalité ; elle se relève ensuite et arrive en 1946 au niveau de 300 pour mille.

On peut dire que la compensation s'est faite uniquement au profit des adultes et surtout des vieillards. Le graphique que nous avons établi et qui figure en annexe, sous le n° 38 permet de s'en rendre compte.

Si la proportion des adultes se maintient à un niveau relativement stable depuis 1851, elle le doit uniquement à l'accroissement de la longévité, conséquence des progrès énormes réalisés dans l'abaissement de la mortalité.

En France, en 1911 et en 1931, la répartition s'effectuait de la façon suivante :

	1911	1931
0-20	339	304
20-60	535	556
60 + ...	126	140

Comme nous l'avions indiqué en comparant la pyramide des âges dans le Tarn et en France pour l'année 1931, le tableau ci-dessus confirme le fait que la proportion des moins de 20 ans est plus élevée en France que dans le département : en 1911, 339 contre 312 pour 1.000 habitants, 304 pour mille contre 279 en 1931.

Mais alors que la proportion des adultes est en 1911 et en 1931 légèrement supérieure en France (535 pour mille et 556 pour la France ; 523 pour mille et 542 pour le département), la proportion des vieillards en France, que ce soit en 1911 (126 pour mille) ou en 1931 (140 pour mille) est nettement inférieure à celle du département qui compte en 1931, 177 vieillards pour 1.000 habitants contre 163 pour mille en 1911.

Ce vieillissement de la population tarnaise et française

est consécutif à la diminution parallèle des naissances et des décès, moins de naissances, moins de décès, donc moins de jeunes et plus de gens âgés.

Au point de vue économique, il semblerait que le département n'ait pas eu à en souffrir, car le nombre des adultes qui représentent la puissance de travail est resté stable. Cependant il est permis de dire que si la proportion des producteurs n'a pas baissé depuis 1921, on le doit à l'immigration et à l'élévation de la longévité. Il est probable que si ces phénomènes n'étaient pas intervenus, les jeunes et les gens d'âge moyen auraient été écrasés par la masse des vieillards, ce qui aurait redoutablement menacé et compromis la vitalité économique du département.

III. — Age moyen des habitants

On peut simplifier la comparaison des distributions par âge en la faisant porter sur des moyennes avec toutes les réserves que comporte leur emploi.

L'âge moyen est celui que l'on obtient en répartissant également entre tous les habitants la somme de leurs âges respectifs. Il faut se garder de le confondre avec la vie moyenne ou espérance de vie pour un groupe de personnes du même âge qui correspond à une égale distribution entre toutes ces personnes du nombre total des années qu'elles ont à vivre.

Pour le calcul de l'âge moyen, pratiquement on ne totalise pas la somme des âges de tous les habitants, puisque la répartition de la population est faite par groupe de 5 années d'âge, on multiplie l'effectif de chacun d'eux par l'âge moyen du groupe et l'on ajoute les totaux partiels.

A titre d'exemple voici, pour 1911, la façon dont nous avons calculé l'âge moyen de la population du département.

AGES	Effectif de chaque groupe	Age moyen de la tranche	PRODUITS PARTIELS	TOTAL
moins de 1 an	6.123 ..	0,5	6.123 × 0,5	3.061,5
1 à 4	18.934 ..	2,5	18.934 × 2,5	47.335
5 à 9	25.348 ..	7	25.348 × 7	177.436
10 à 14	25.464 ..	12	25.464 × 12	305.568
15 à 19	23.654 ..	17	23.654 × 17	402.118
20 à 24	21.566 ..	22	21.566 × 22	474.452
25 à 29	22.741 ..	27	22.741 × 27	614.007
30 à 34	23.246 ..	32	23.246 × 32	743.872
35 à 39	22.780 ..	37	22.780 × 37	842.860
40 à 44	21.580 ..	42	21.580 × 42	906.360
45 à 49	20.227 ..	47	20.227 × 47	950.669
50 à 59	34.669 ..	54,5	34.669 × 54,5	1.889.460,5
60 à 64	16.402 ..	62	16.402 × 62	1.016.824
65 à 69	13.874 ..	67	13.874 × 67	929.558
70 à 79	17.325 ..	74,5	17.325 × 74.5	1.290.712,5
80 +	4.351 ..	80	4.351 × 80	348.080
TOTAL ..	318.284			10.942.373,5

Age moyen en 1911 : $\frac{10.942.373,5}{318.284} = 34,4$.

En suivant les mêmes directives, voici les résultats obtenus pour divers recensements :

Evolution de l'âge moyen pondéré

1851	30,7
1872	31,7
1891	34
1906	34,1
1911	34,4
1921	36,4
1926	37,6
1931	35,7
1936	35,1
1946	36,4

L'âge moyen s'accroît de 1851 à 1926, de 30,7 ans à 37,6 ; il baisse entre 1931 et 1936, pour remonter en 1946 au niveau de 1921, à 36,4 ans.

Rien d'étonnant à ce que l'âge moyen pondéré se soit accru entre 1851 et 1926. Nous avons vu en effet, en étudiant la répartition de la population par grandes catégories d'âges : enfants et adolescents, adultes, vieillards, que la proportion des moins de vingt ans diminuait, alors que le groupe des adultes qui sont les plus nombreux et dont le nombre a par suite une influence prépondérante sur l'accroissement ou la diminution de l'âge moyen pondéré ne baissait pas et que la proportion des vieux s'élevait.

Cependant, en 1931, si l'âge moyen diminue, c'est que l'accroissement des plus de vingt ans ne s'est pas fait dans des proportions aussi fortes que pour les périodes antérieures et l'âge moyen de 1931, qui laisserait supposer un rajeunissement de l'ensemble de la population, perd de sa signification, car à cette même date, le vieillissement de la population se poursuit. En effet, entre 1926 et 1931 la proportion des moins de vingt ans diminue, alors que le groupe des adultes et surtout des vieillards continue à s'accroître.

Notons qu'en France, l'âge moyen de la population qui s'accroît depuis 1851 (30,1) est de 34 en 1931. Il est légèrement inférieur à celui du département ce qui confirme bien qu'à cette date le département comptait moins de jeunes, mais plus de gens âgés que dans l'ensemble de la France.

En 1936, l'âge moyen pondéré ne perd pas toute signification, et la baisse constatée provient de l'accroissement du

groupe des enfants et des adolescents alors que corrélativement la proportion des adultes s'abaisse de 54,2 % en 1931 à 52,8 en 1936.

Quant à l'élévation constatée dans l'âge moyen de la population du département en 1946, elle ne peut s'expliquer que par la proportion toujours plus grande des vieillards qui s'élève en 1946 à plus de 20 % de la population présente totale.

Le calcul de l'âge moyen suppose donc des réserves, sa signification est parfois limitée et en tout état de cause il ne peut suppléer à la comparaison directe des distributions par âge.

Section IV

Les professions

La profession est un caractère important de la structure démographique et les variations de l'activité économique peuvent exercer sur la nuptialité, la natalité ou la mortalité une influence plus ou moins sensible. Sans pousser aussi loin une telle analyse qui dépasserait le cadre de notre travail, nous nous devons de connaître les variations de la population active du département, l'importance prise par le développement du travail féminin, et l'évolution qui s'est faite dans la répartition de la population active entre les divers groupes professionnels.

I. — La population active

Les variations de la population active peuvent être suivies en France depuis 1851, sous certaines réserves tenant aux modes de recensements et au degré de comparabilité de leurs résultats. Pour le département, faute de statistiques antérieures, ce n'est qu'à partir de 1906 que nous avons pu réunir une certaine documentation sur les professions.

Quelles sont les catégories professionnelles qui permettent de déterminer la population active ?

En principe, le recensement ne relève que les professions rémunérées ; mais on n'aurait qu'une image bien déformée de l'activité professionnelle des habitants si ce principe était appliqué avec une stricte rigueur. On est généralement d'accord pour écarter de la population active les femmes ne faisant que leur propre ménage. Il existe cependant des cas assez nombreux où des personnes, sans être rémunérées, fournissent néanmoins un travail qui n'est pas négligeable.

Le cas est fréquent dans l'agriculture où les femmes, les enfants, les vieillards incapables d'un travail soutenu

s'occupent cependant à soigner les animaux de la ferme, à effectuer de menus travaux de jardinage et d'entretien. Même si l'on élimine les enfants qui n'ont pas atteint l'âge légal du travail et les vieillards qui ont dépassé un certain âge, on ne peut laisser en dehors des personnes actives, les membres de la famille qui apportent un concours effectif quoique non rémunéré, aux travaux agricoles.

Mais cette difficulté de délimitation de la population active ne se cantonne pas à l'agriculture seulement ; c'est pourquoi dans les statistiquse que nous donnerons la population active comprendra en sus des personnes rémunérées, non pas tous les membres de la famille, mais seulement ceux qui prennent une part effective aux travaux du chef de famille. Ainsi dans une ferme, les enfants ayant atteint l'âge légal du travail seront comptés avec les ouvriers domestiques et ouvriers agricoles, bien qu'ils ne reçoivent pas de rémunération directe.

La population active étant ainsi définie, voici pour le département, en valeur absoue et en pourcent de la population présente totale, quelle a été sa variation de 1906 à 1946.

Années	*Population active*	%
1906	165.105	50,5
1921	169.539	58
1926	162.927	54,4
1931	162.049	53,8
1936	151.349	51,1
1946	164.165	58,2

En 1906, la moitié de la population présente du département est classée parmi la population active. En 1921, alors que la population présente totale diminue de 10 % environ, la population active s'accroît au contraire de 2,6 %. Nous verrons que cet accroissement est dû surtout à la participation des femmes à un travail effectif dans l'agriculture, en remplacement des hommes partis vers l'industrie.

Le fait le plus caractéristique est la diminution de la population active du département entre 1921 et 1936 ; de 58 en 1921, son pourcentage tombe à 51,1 en 1936.

À quoi tient cette diminution ?

Les pour-cents que nous avons calculés établissent un rapport direct entre le volume de la population active et celui de la population présente. Or, la population présente est directement fonction des gens qui sans résider obligatoirement dans notre département garnissent au jour du recensement, les divers bulletins de décompte. On ne peut

donc se fier directement à ces pour-cents pour juger de l'intensité de diminution de la population active.

Si au contraire on se rapporte aux chiffres absolus on constate qu'entre 1926 et 1931, à 900 personnes près, la population active du département reste la même. Au contraire, en 1936, la population active diminue de 6 % environ. Dans ce cas, c'est la crise économique avec le renvoi de nombreux ouvriers, les compressions de personnel effectuées dans toutes les industries, qui suffit à expliquer cette baisse momentanée de la population active. Le surplus de travailleurs, s'il ne s'est inscrit au chômage, émigre vers d'autres départements ; nos calculs nous ont permis d'établir qu'entre 1931 et 1935, l'excédent apparent d'émigration dans le département était de 3.643 personnes.

La crise ne dure pas, les besoins nouveaux nécessités par la guerre, ont permis en intensifiant le rendement des industries, l'incorporation d'une main-d'œuvre nouvelle ; l'après-guerre a demandé un effort supplémentaire pour le relèvement du pays économiquement blessé. Si à ces raisons on ajoute un besoin de travail rendu nécessaire par l'accroissement continu du coût de la vie, pour de nombreuses personnes en âge de se retirer de l'activité économique, il sera alors aisé de comprendre le relèvement de près de 8 % de la population active de notre département entre 1936 et 1946.

II. — Répartition par sexe de la population active

Dans le cadre de toute activité économique, le rôle de l'homme est plus prépondérant que celui de la femme, conformément d'ailleurs à la destinée dévolue à chaque sexe dans les pays qui se prétendent civilisés.

Néanmoins, dans le département comme en France, la main-d'œuvre féminine s'est accrue progressivement depuis 1906 si nous en croyons les chiffres que nous avons calculés et qui établissent en pourcent la proportion de la population active masculine et féminine par rapport à la population active totale :

Années	*Sexe masculin*	*Sexe féminin*
1906	67,7	32,3
1921	60,2	39,8
1926	63,3	36,7
1931	62,9	37,1
1936	62,5	37,5
1946	59,6	40,4

C'est aux dépens de la population active masculine, que la population active féminine s'est accrue, de 25 % entre 1906 et 1946.

En 1906 elle ne représentait que 32,3 % de la population active totale, elle représente en 1946, 40,4 %.

Mais c'est surtout durant les périodes où la main-d'œuvre était recherchée, en 1921 par suite de l'essor industriel et entre 1936 et 1946, où la main-d'œuvre féminine se substitue en partie aux travailleurs partis au combat, aux prisonniers de guerre et aux S.T.O., que la population active féminine atteint les pourcentages les plus élevés, 39,8 % en 1921, 40,4 % en 1946.

Le travail féminin tend donc à se généraliser. Pendant longtemps il est resté localisé aux classes paysannes, mais la femme de l'ouvrier d'industrie, puis la bourgeoise ont dû peu à peu prendre le même et rude chemin.

III. — Répartition de la population par groupements professionnels

Depuis 1896 jusqu'en 1936 les personnes actives ont été groupées d'après l'industrie collective exercée dans les établissements où elles travaillent en commun. Les classements ont été effectués d'après le domicile de travail, c'est-à-dire d'après le lieu où les personnes actives exercent leur profession. Au contraire, le recensement de 1911 a été fait d'après la profession individuelle, ce qui ne nous permet pas d'établir un parallèle normal avec les autres périodes. En 1946, à part pour l'agriculture, la répartition de la population a été faite sous des rubriques si nombreuses qu'il nous est impossible également d'établir une comparaison rationnelle avec les périodes antérieures.

1° *Evolution professionnelle* 1906-1921

	1906			1921		
	Ensemble	*Sexe M.*	*Sexe F.*	*Ensemble*	*Sexe M.*	*Sexe*
Population présente totale ..	326.782	162.263	164.519	292.169	139.295	15
Population active totale ...	165.105	111.838	53.267	169.539	102.093	5
Pêche	76	73	3	38	36	
Forêt Agriculture	91.082	59.177	31.905	97.228	53.917	4
Industrie Extractive	4.459	4.388	71	6.713	6.455	
Industrie Transformation ...	41.949	29.490	12.459	39.169	25.746	1
Manutention et Transports .	2.411	2.125	286	3.557	2.904	
Commerce et banques	8.396	5.907	2.889	8.881	5.216	
Professions libérales	3.586	2.125	1.461	3.666	1.910	
Domestiques et soins personnels	4.766	1.371	3.395	3.877	812	
Services publics	8.380	7.582	798	6.410	5.097	

Nous avons vu que le département du Tarn était et restait rural. C'est pourquoi, les travailleurs agricoles, qu'ils soient pris parmi la population active masculine ou parmi la population active féminine, constituent la main-d'œuvre la plus importante.

En 1906, 52,9 % de la population active masculine était occupée aux travaux de l'agriculture, pourcentage qui s'élevait à 69,8 % pour la population active féminine. Mais l'exode rural se fait sentir ; 53.917 personnes du sexe masculin, contre 59,177 en 1906 sont en 1921 occupés aux travaux agricoles et forestiers, il y a déplacement de ces travailleurs vers l'industrie. Pour remplacer les bras qui font défaut à l'agriculture, la population agricole féminine s'élève en 1921 à 43.311 contre 31.905 en 1906, et dans cette profession, la proportion des femmes dans la population active totale féminine passe de 59,8 en 1906 à 64,2 % en 1921.

Au cours de la même période, la population industrielle masculine et féminine réunie compte 49.439 personnes, contre 48.819 en 1906 (industrie extractive, de transformation, manutention et transports). L'industrie extractive, qui groupait 3,9 % de la population active masculine en 1906, en groupe 6,3 % en 1921.

2° *Evolution professionnelle* 1921-1926

	1926		
	Ensemble	*Sexe masculin*	*Sexe féminin*
Population présente totale	299.127	144.007	155.120
Population active totale	162.927	103.111	59.816
Pêche	26	24	2
Forêt Agriculture	87.794	50.998	36.796
Industrie extractive	6.543	6.539	184
Industrie transformation	42.511	29.574	12.937
Commerce, banques	9.634	6.115	3.519
Professions libérales	3.536	1.858	1.678
Domestiques et soins personnels.	3.962	876	3.086
Services publics	5.955	4.720	1.235
Manutention et transports	2.966	2.587	379

L'évolution constatée dans la période antérieure va se poursuivre.

Alors qu'en 1921, 53.917 personnes du sexe masculin s'occupaient d'agriculture et de travaux forestiers, nous n'en comptons plus en 1926 que 50.998 et le pourcentage par rapport à la population active masculine qui était de 52,8 % en 1921, tombe en 1926 à 49,4 %.

Par contre la population des deux sexes qui travaille dans l'industrie s'élève de 49.439 personnes à 52.020 en

1926 et représente 31,9 % de la population active totale, contre 29,1 en 1921.

Le commerce, les banques et les professions libérales bénéficient en 1926 d'un accroissement de 623 personnes, alors que 455 désertent les services publics.

3° *Evolution professionnelle* 1926-1931

	1931		
	Ensemble	*Sexe masculin*	*Sexe féminin*
Population présente totale	300.656	145.039	155.617
Population active totale	162.049	101.039	60.240
Pêche	26	26	»
Forêt Agriculture	83.088	48.200	34.888
Industrie extractive	6.180	6.007	173
Industrie transformation	43.887	30.047	13.840
Commerce, banques	10.986	6.691	4.295
Professions libérales	3.724	1.809	1.915
Domestiques et soins personnels.	4.025	862	3.163
Services publics	6.881	5.376	1.505
Manutention et transports	3.252	2.791	461

Durant cette période la population active se maintient à quelques unités près au niveau de la période antérieure, et si la population active du sexe masculin diminue de 1.302 personnes, la population active féminine s'accroît de 424 unités et dans l'ensemble des personnes actives, la proportion des femmes est de 37,1 % en 1931 contre 36,7 % en 1926.

C'est surtout vers les industries de transformation que s'est dirigé ce surplus de main-d'œuvre féminine ; la différence constatée dans cette profession étant entre 1926 et 1931 d'un millier de femmes (13.840 contre 12.937).

Egalement, mais dans des proportions plus réduites, le commerce et les banques, la manutention et les transports, ont profité de cet apport nouveau de femmes dans la sphère économique du travail.

Cependant un tel accroissement de la population active féminine dans ces diverses activités professionnelles ne se comprendrait pas s'il n'y avait pas eu en plus de l'augmentation constatée dans l'ensemble de la population active féminine, un déplacement vers ces professions de 1.908 femmes antérieurement occupées aux travaux agricoles et forestiers. Parallèlement à ce déplacement, 2.798 hommes désertent l'agriculture qui n'occupe plus en 1931 que 47,3 % de la population active masculine.

Au contraire le potentiel de main-d'œuvre industrielle continue de s'accroître et représente 33 % de la population active totale, alors qu'en 1926 il n'en représentait que 32 %.

4° *Evolution professionnelle* 1931-1936

	1936		
	Ensemble	*Sexe masculin*	*Sexe féminin*
Population présente totale	294.891	141.070	153.821
Population active totale	151.349	94.489	56.860
Pêche	18	15	3
Forêt Agriculture	78.983	46.105	32.878
Industrie extractive	4.448	4.370	78
Industrie transformation	39.081	26.807	12.274
Commerce, banques	3.132	2.683	449
Professions libérales	10.528	6.341	4.187
Domestiques et soins personnels.	4.307	2.001	2.306
Services publics	4.314	1.001	3.313
Manutention et transports	6.538	5.166	1.372

Cette période marque très nettement l'influence du marasme économique sur l'ensemble de la main-d'œuvre dans le département.

Alors que le pourcentage de la population active à la population totale était de 53,8 % en 1931, il n'est plus que de 51,3 % en 1936.

La population active masculine baisse de 7.320 unités et la population féminine de 3.380, mais dans l'ensemble des personnes actives, la proportion des femmes est de 37,5 % pour 36,7 en 1926 et 37,1 en 1931.

En valeur absolue, l'agriculture perd 4.105 travailleurs, mais en raison même de la baisse profonde constatée parmi la population active totale qui diminue par rapport à 1931 de 10.700 personnes, le pourcentage représenté par la population active agricole s'accroît, du moins en est-il ainsi pour le sexe masculin dont la proportion passe de 47,3 % et 48,7 % de la population active masculine. Pour le sexe féminin, la proportion varie très faiblement de 57,9 % en 1931 à 57,8 % en 1936.

Ce n'est donc pas l'agriculture et les travaux forestiers qui ont le plus souffert de la crise. On peut affirmer par contre que c'est l'industrie qui en supporte le poids, car si en 1931 elle groupait 53.319 personnes des deux sexes, soit 32,9 % de la population active totale, en 1946 elle conserve seulement 46.661 personnes, soit 30,8 %. L'industrie a donc perdu 12 % de ses membres, et l'on constate

que c'est la main-d'œuvre occupée dans les industries de transformation qui a le plus diminué (26.807 contre 30.047).

D'autre part une partie de la main-d'œuvre inoccupée s'est dirigée vers le « Commerce et les Banques » dont l'effectif s'est accru de 44,5 % pour le sexe masculin et vers les services publics (5.186 hommes contre 4.720).

Quant à la main-d'œuvre féminine, c'est dans toutes les professions qu'elle se trouve atteinte, excepté toutefois la recrudescence de l'ordre de 5 % observée parmi les domestiques et gens de service.

Telle a été depuis 1906 l'évolution dans la répartition professionnelle de la population active tarnaise. Le mode de recensement de 1946 ne nous permet pas d'établir de comparaisons, si ce n'est pour l'agriculture, dont les travailleurs du sexe masculin ne représentent plus que 46,7 % de la population active masculine, alors que 60,8 % des femmes actives sont encore occupées aux travaux agricoles.

Quant aux autres professions, elles sont présentées sous un nombre trop grand de rubriques pour être classées utilement, nous en donnons la teneur :

⟿ *Voir page ci-contre*

	ENSEMBLE	SEXE M.	SEXE F.
Population active totale	164.165	97.804	66.361
Agriculture	86.133	45.738	40.395
Electricité — gaz — eau	558	516	42
Pétroles — carburants	6	6	»
Combustibles, minéraux solides	5.951	5.779	172
Extraction des minerais, matériaux de construction	626	620	6
Sidérurgie — métallurgie	1.851	1.611	240
Industrie de transformation des métaux	3.837	3.741	96
Industrie du verre	121	104	17
Industrie de la céramique	803	694	109
Bâtiments et travaux publics	5.089	5.055	34
Industrie chimique — tabacs et allumettes	953	840	113
Corps gras — grains — farine — boulangerie — pâtisserie — sucrerie — distillerie — lait — alimentation.	2.227	1.752	475
Industrie textile	11.290	5.132	6.158
Industrie de l'habillement	2.145	371	1.774
Cuirs — chaussures — pelleteries — fourrures	3.289	2.194	1.095
Industrie du bois et de l'ameublement	1.569	1.392	177
Industrie des papiers et cartons	74	25	49
Imprimerie — presse — édition	280	217	63
Bijouterie — jeux — sports — articles bureaux	374	215	159
Industries mal désignées	1.462	1.067	395
Transports routiers — ferroviaires — transmissions — P.T.T.	4.696	3.895	801
(22) Commerces agricoles, alimentaires	3.653	2.137	1.516
Commerces sauf (22, 24, 25)	2.669	1.689	980
Hôtelleries — débits boissons — tabacs (24)	1.614	785	829
Commerces mal désignés (25)	1.386	911	475
Gestion de biens immobiliers — intermédiaires de biens immobiliers — banques — assurances — administrations financières	1.437	1.046	391
Radiodiffusion — production cinématographique et spectacles	83	56	27
Coiffure — blanchisserie — soins personnels	4.107	787	3.320
Service de santé (médecine — pharmacie) — Administrations — cultes — enseignement — professions libérales et défense nationale	11.278	7.093	4.185
Ouvriers à domicile et chômeurs	3.120	1.490	1.630
Activité non déclarée	1.484	846	638

Pour résumer l'ensemble de l'évolution professionnelle de la population tarnaise dans un schéma plus simple, il suffit de calculer pour chaque sexe, et pour les professions les plus importantes, les pourcentages représentés par l'effectif qu'elles occupent dans l'ensemble de leur population active respective.

Nous obtenons pour le sexe masculin :

	1906	1921	1926	1931	1936	1946
Agriculture	52.9	52,8	49,4	47,3	48,7	46,7
Industrie de transformation .	26,3	25,2	28,6	29,5	28,3	
Industrie extractive	3,9	6,3	6,1	5,9	4,5	
Commerces — banques — professions libérales ...	6,8	6,9	7,7	8,3	8,8	
Services publics	6,7	4,9	4,5	9,2	5,4	

Nous constatons la tendance qu'ont les hommes à déserter l'agriculture, notamment à partir de 1921, ce qui confirme bien l'exode rural tarnais.

A la baisse notoire de la population agricole s'oppose la stabilité relative des travailleurs dans les industries de transformation qui occupent le plus de personnel après l'agriculture.

Quant aux industries extractives qui occupaient 6,3 % de l'ensemble de la population active en 1921, leur effectif a diminué et ne représente plus en 1936 que 4,5 % de la population active masculine, ce qui confirme également la désaffection de l'ouvrier pour le travail de mineur ou de carrier.

Au contraire, les commerces, les professions libérales et les banques attirent de plus en plus la population masculine, tandis qu'à partir de 1931 les fonctionnaires deviennent plus nombreux.

Sexe féminin

	1906	1921	1926	1931	1936	1946
Agriculture	59,8	64,2	61,5	57,9	57,8	60,8
Industrie de transformation .	23,3	19,9	21,6	22,9	21,5	
Commerces — banques — professions libérales ...	8,1	8	8,6	10,3	11,4	
Services publics	1,4	1,9	2	2,4	2,4	

Contrairement à l'évolution masculine, la proportion des femmes dans l'agriculture tend à s'élever surtout depuis 1921, où elles doivent se substituer à l'homme parti vers l'industrie. En moyenne, 60 % des femmes actives sont placées dans l'agriculture.

Les progrès du machinisme, permettant l'emploi de la main-d'œuvre féminine, ont assuré aux femmes une place prépondérante dans les industries de transformations ; si

leur proportion ne varie guère, le pourcentage féminin se maintient néanmoins aux environs de 21 %.

Ce sont le commerce, les banques et les professions libérales qui après les industries de transformations trouvent de plus en plus faveur auprès des femmes, 11,4 % de la population active féminine en 1936, sont occupées dans ces professions, contre 8,1 % en 1906.

L'évolution est semblable pour les services publics, qui comptent 2,4 % de la population active féminine, contre 1,4 en 1906.

CHAPITRE IV

La famille

Dans les chapitres précédents, la population totale a été analysée d'après les caractères individuels des habitants ; mais sous certains aspects cette population est composée de groupes unis formés de plusieurs individus, qui constituent des cellules vivantes dont l'importance économique et sociale est indéniable.

Le petit groupe de la famille est le plus essentiel de tous les éléments qui composent les grandes agglomérations d'hommes qu'on appelle des nations. La famille en est le noyau irréductible qui ne peut s'altérer ou se dissoudre que par le divorce.

Section I

La famille

Dans la terminologie usitée pour les recensements on distingue nettement la famille du ménage.

Le ménage, d'après la définition qu'en donnent Hubert, Bunle et Boverat (1), est un groupe de personnes vivant en commun sous l'autorité d'un même chef. Il peut comprendre non seulement, le père, la mère et les enfants, mais aussi des ascendants, des domestiques, pensionnaires ou hôtes de passage qui vivent au même foyer.

La famille proprement dite est formée uniquement du père, de la mère et des descendants directs vivant ou non au foyer du chef de famille.

Il est évident que les statistiques sur le nombre des enfants par famille ont un intérêt considérable pour les études relatives à l'accroissement ou à la diminution de la population. Le dénombrement des individus isolés ne suffit pas, il faut le compléter par une statistique des familles si l'on tient à suivre une politique d'aide familiale.

---

(1) Hubert, Bunle-Boverat : « *La Population de la France* », p. 62.

Le classement des familles peut être fait de deux manières :

1° D'après le nombre total des enfants nés, encore vivants ou décédés, ce qui donne la productivité totale des familles, c'est-à-dire le nombre des enfants issus d'un couple marié.

2° D'après le nombre des enfants survivants le jour du dénombrement, ce second classement permet de déterminer la productivité nette d'une famille, défalcation faite des enfants déjà décédés au moment où s'opèrent les constatations.

Le tableau que nous donnons détermine la répartition des familles suivant le nombre des enfants de tous âges survivants aux divers recensements.

Pour 1946, la statistique relative aux familles n'a pas encore paru, et la documentation statistique mise à notre disposition ne nous a pas permis de remonter au-delà de 1891, bien que les études faites sur les familles soient effectuées en France depuis le recensement de 1856.

survivants famille	1891		1901		1911		1926		1936	
	Tarn	*France*	*Tarn*	*France*	*Tarn*	*France*	*Tarn*	*France*	*Tarn*	*France*
o	186	175	126	161	126	156	137	161	184	228
1	309	251	278	286	302	279	349	316	324	292
2	229	224	265	234	269	237	268	241	257	225
3	133	150	159	139	149	141	130	130	123	120
4	73	93	86	81	78	82	61	59	57	62
5	40	54	44	46	39	47	28	37	28	33
6	19	31	23	26	20	27	14	21	14	19
7	11	22	11	14	10	16	7	12	6	10
t +			8	13	7	15	6	13	7	11
mble	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

Sur 1.000 familles dénombrées, celles qui sont les plus nombreuses dans le département sont celles qui ont 1 et 2 enfants. En 1936, 184 familles sur 1.000 n'avaient aucun enfant, 324 en avaient 1 et 257 en avaient 2, enfin 123 en avaient 3.

On peut dire que c'est seulement à partir de 3 enfants que les familles contribuent à l'accroissement de la population. Dans les autres le remplacement du père ou de la mère n'est que partiellement assuré, c'est le cas des familles n'ayant qu'un enfant ou deux au plus, qui n'arrivent pas tous à l'âge du mariage.

I. — *Evolution des familles stériles* (sans aucun enfant vivant).

Le nombre des familles stériles a baissé dans le département de 186 à 126, entre 1891 et 1901. Mais à partir de cette date, leur nombre s'est accrû progressivement, notamment à partir de 1926 et en 1936, sur un total de 1.000 familles, on en compte 184 de stériles.

En 1891, la France comptait un peu moins de familles stériles que le département ; à partir de 1901, au contraire, elles deviennent plus nombreuses en France et représentent en 1936 près de 23 % de l'ensemble des familles, contre 18 % pour le département.

II. — *Evolution des familles restreintes.*

On groupe sous cette rubrique les familles qui n'ont qu'un ou deux enfants survivants au jour du recensement. Dans le département comme en France ce sont les plus nombreuses.

Dans le Tarn elles représentaient, en 1891, 54 % de l'ensemble des familles, 57 % en 1911, 61 % en 1928 et 58 % en 1936, les familles n'ayant qu'un enfant étant de tout temps plus nombreuses que celles qui en ont deux.

De même en France, le nombre des familles restreintes ne cesse de croître de 475 pour mille en 1891, à 520 en 1901, 516 en 1911, 557 en 1926 et 517 en 1936 ; cependant elles sont un peu moins nombreuses que dans le département, mais les familles qui n'ont qu'un enfant survivant sont aussi les plus répandues.

III. — *Evolution des familles nombreuses.*

La proportion des familles nombreuses (3 enfants survivants ou plus), croît entre 1891 et 1901, de 276 à 321, augmentation due surtout à l'accroissement des familles ayant 3 enfants (159 contre 133).

Mais à partir de 1901, les familles nombreuses diminuent régulièrement jusqu'en 1936 ; de 321 pour mille, cette proportion s'est progressivement abaissée à 303 pour mille en 1911, 246 pour mille en 1921 et 235 pour mille en 1936.

La régression est similaire pour la France ; si en 1891 on dénombrait 350 familles nombreuses pour un total de 1.000, en 1936, il n'en existe plus que 255 pour mille. Cependant, malgré cette diminution, la France compte régulièrement plus de familles nombreuses que le département.

En résumé, pour le département comme pour la France, mais avec plus d'ampleur, il y a augmentation des familles stériles et restreintes, et diminution des familles nombreuses, cette constatation laisse présager non pas un arrêt dans l'accroissement de la population, mais bien au contraire une diminution.

Section II

Les divorces

Le divorce, qui est le grand ennemi de la famille qu'il disperse, est soumis directement aux institutions juridiques. Il est normal que leur nombre puisse varier selon les rigueurs ou la largesse des lois qui le régissent ; un regard rapide sur la législation du passé me semble donc nécessaire.

Les législations anciennes avec lesquelles l'Eglise s'est trouvée en contact admettaient le divorce. Le droit Romain l'admettait d'une manière très large, sans intervention du juge et sans exiger le consentement réciproque des parties ; la répudiation unilatérale était possible de la part de la femme aussi bien que du mari. Il n'est pas douteux qu'à cette époque les divorces furent nombreux ; aussi l'Eglise réagit-elle et ne semble l'admettre qu'au cas d'adultère, le mariage étant en principe indissoluble.

La Révolution de 1789, qui ne voyait dans le mariage qu'un contrat civil, devait nécessairement écarter le principe religieux de l'indissolubilité et ce fut l'Assemblée législative qui organisa le divorce par la loi du 20 septembre 1792.

Elle le permit avec une grande facilité, non seulement par consentement mutuel, mais pour simple incompatibilité d'humeur alléguée par un seul des deux époux.

Le Code Civil conserva le divorce mais en prenant des précautions pour régler et arrêter « le torrent d'immoralité que roulaient les lois révolutionnaires. »

Sous l'initiative de De Bonald, la loi du 8 mars 1816 fut votée qui abolit le divorce. Par cet acte significatif, le gouvernement de la Restauration marquait sa volonté de répudier l'héritage moral de la Révolution.

Ce fut 68 ans après son abolition, à la suite d'une longue campagne entreprise par Naquet, que le divorce fut rétabli par la loi du 27 juillet 1884 ; deux lois complémentaires du 18 avril 1886 et 6 février 1893 en ont modifié la procédure.

Dans le dessein de protéger la famille, le législateur a récemment apporté de sérieuses modifications à la loi du divorce. Une loi du 2 avril 1941 a remanié utilement les textes du Code Civil ; mais cette loi a été partiellement annu-

lée par l'ordonnance du 12 avril 1945. L'ordonnance a ensuite reproduit avec certaines modifications le texte de la loi annulée.

La statistique annuelle du mouvement de la population nous donne le nombre de divorces transcrits sur les registres de l'Etat civil :

Années	*Tarn*	*France*
1905	33	10.019
1906	45	10.573
1911	56	13.027
1912	50	14.504
1913	66	14.998
1921	129	32.472
1922	96	27.548
1923	79	23.399
1924	85	20.974
1926	63	19.844
1931	68	21.213
1936	72	22.135
1945	117	23.248

L'évolution réelle du nombre des divorces dans le Tarn comme en France montre que le nombre annuel des nouveaux divorcés n'a cessé de s'accroître jusqu'en 1921, où il atteint respectivement le chiffre de 129 pour le Tarn et de 32.472 pour la France. Il a diminué ensuite de 1921 à 1926 excepté pour le département en 1924. Les années 1931, 1936 et 1945 ont marqué une recrudescence des divorces.

Pour assurer la comparaison du nombre des divorces dans le Tarn et en France, nous avons calculé depuis 1906 pour les années afférentes aux divers recensements, la fréquence des divorces dans la population et nous l'avons mise sous forme de courbe (voir annexe, graphique n° 39).

Fréquence des divorces pour 10.000 *habitants recensés*

Années	*1906*	*1911*	*1921*	*1926*	*1931*	*1936*	*1945*
Tarn	1,3	1,7	4,3	2	2,2	2,4	3,8
France	2,6	3,1	8,2	4,8	5	5,2	5,7

Les courbes reproduisant la fréquence des divorces dans la population tarnaise et française suivent une trajectoire

à peu près parallèle ; la moyenne des divorces dans le département étant constamment inférieure à celle de la France, et dans l'ensemble l'on peut dire que la France compte en moyenne deux fois plus de divorcés que le département. La famille est donc plus stable dans le Tarn, son niveau de moralité et l'attachement au foyer constituent des liens qui sont plus forts pour les tarnais que pour l'ensemble des français.

Cette situation n'est pas sans rapport, semble-t-il, avec la répartition de la population sur le sol de notre département. En effet nous savons que la population tarnaise est plus rurale qu'urbaine, alors qu'en France c'est la population urbaine qui est supérieure à la population rurale. Si nous tenons compte de ce fait, il semble que les divorces soient plus fréquents parmi la population urbaine que parmi la population rurale.

Ainsi en 1911, dans le département, sur 56 divorces transcrits, 14 ont été prononcés dans la population rurale et 42 dans la population urbaine, alors qu'à cette même date 66,9 % de l'ensemble de la population se classait dans la population rurale.

Mis à part le nombre des divorces en 1921 pour le Tarn et la France, qui constitue un maxima anormal, la fréquence des divorces dans l'ensemble de la population s'accroît progressivement de 1906 à 1946, alors que le nombre des mariages reste à peu près constant.

L'anomalie représentée par le chiffre élevé des divorces dans le Tarn et en France, en 1921, est due en grande partie à l'influence néfaste de la guerre 1914-1918, qui a moralement ruiné beaucoup de foyers et par le nombre élevé de mariages en 1919-1920.

Le divorce, bien que législativement restreint, s'incruste dans nos mœurs et un nombre de plus en plus élevé d'individus trouvent dans le divorce une solution facile pour reconquérir une liberté aliénée au service du foyer ; de sanction, le divorce a tendance à devenir remède.

.....

Que conclure sur cette étude générale de l'état de la population dans le département ?

Les faits observés sont assez éloquents pour que le doute ne soit pas permis.

1° C'est une importante diminution de la population depuis 1851.

2° C'est un mouvement accentué de concentration urbaine représentant l'abandon de l'agriculture et le développement de l'industrie.

3° C'est l'intensification de l'immigration étrangère, venue renforcer l'élément actif de la population tarnaise qui vieillit et dont la structure familiale laisse déjà entrevoir une des causes profondes de la diminution de la population dans le département, diminution dont les facteurs démographiques vont nous permettre dans une deuxième partie d'en suivre l'évolution.

DEUXIÈME PARTIE

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

Analyser l'état statique ou dynamique d'une population à l'aide de séries statistiques peut se faire sans trop de risques d'erreur, mais les explications à fournir sur l'évolution d'un mouvement supposent par contre des hypothèses qui ne sont pas à l'abri de la critique. Les raisons économiques, sociales, juridiques à la base de toute évolution et qui régissent le mouvement d'une population dans son ensemble, sont tellement complexes et enchevêtrées qu'il est impossible d'émettre une opinion qui ne prête point à discussion.

Toutefois, il est des bases plus solides sur lesquelles une explication peut reposer, et sans rechercher les causes plus ou moins hypothétiques, nous allons essayer d'analyser les causes inhérentes au mouvement naturel de la population, les éléments moteurs qui permettent d'en déterminer le sens.

Les facteurs du mouvement naturel de la population, appelés facteurs démographiques, sont au nombre de quatre : nuptialité, natalité, mortalité, émigration ou immigration. Etroitement dépendants les uns des autres, leur évolution peut mettre en présence des forces qui s'accouplent, se compensent, ou s'opposent, donnant au mouvement de la population un impulsion plus forte ou une stabilité relative. L'étude détaillée de ces divers facteurs démographiques que nous suivrons au cours du temps, les caractères connexes qui les unissent permettront d'expliquer la baisse de la population dans notre département depuis 1851.

CHAPITRE I

Les facteurs démographiques

Section I

La nuptialité

L'étude des mariages, comme celle de la plupart des facteurs démographiques peut être envisagée de deux points de vue, suivant que l'on examine leur état ou leur évolution. Les « Annuaires statistiques » nous ont permis de connaître depuis 1801, années par années jusqu'en 1948, le nombre de mariages enregistrés dans notre département (Annexe, tableau n° 40). Mais une étude purement quantitative de la nuptialité serait insuffisante, car il est évident que de l'importance et de la structure de la population, dépendra le nombre des mariages. En premier lieu, il conviendra donc de rechercher la fréquence des mariages dans l'ensemble de la population ; ensuite, pour obtenir plus de précision, la fréquence des mariages par groupes d'âge et par sexes.

I. — Analyse de la nuptialité en valeur absolue.

Mis à part certains chiffres exceptionnellement élevés ou anormalement bas, dont l'histoire nous fournira l'explication, six périodes distinctes semblent décomposer le diagramme de la nuptialité de 1801 à 1948.

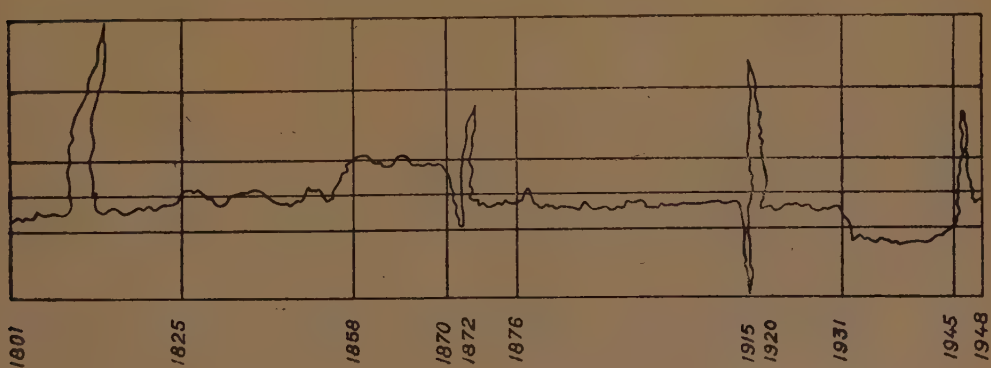

La première période s'étend de 1801 à 1825 et si l'on excepte les années 1813, 1817, 1818, la courbe se tient constamment au-dessous de la ligne 2.500.

La deuxième, de 1825 à 1858, se développe avec de légères oscillations, tantôt légèrement au-dessus, tantôt légèrement au-dessous de cette ligne.

La troisième, de 1858 à 1869 se tient régulièrement au-dessous, mais touche la ligne des 3.000.

La quatrième, après avoir franchi l'écart 1870-1872, rattrape en 1876 la ligne 2.500 et mis à part la période 1915-1920, se tient jusqu'en 1831 au-dessous de cette ligne.

La cinquième période qui s'étend de 1931 à 1945 voit la courbe se maintenir constamment au-dessous des 2.000. C'est durant cette période que la nuptialité est la plus basse.

A partir de 1945, la courbe se maintient au-dessus des 2.500, dépasse les 3.500 en 1946 et se situe en 1948 légèrement au-dessous de 2.500.

II. — Les taux généraux de nuptialité.

Les chiffres absolus, s'ils permettent de se faire une idée de l'importance numérique des mariages, ne sont pas aptes à mesurer la fréquence de la nuptialité qui est conditionnée par l'importance de la population. Aussi, les statisticiens ont-ils mesuré cette fréquence par les taux de nuptialité, définis par le rapport $\frac{M}{P}$ du nombre annuel de nouveaux mariages célébrés à la population P.

Les recensements de 1811 et 1816 nous étant inconnus, ce n'est qu'entre 1801 et 1806 et à partir de 1820, date à laquelle se situe le premier dénombrement effectué sous la Restauration, que nous avons été en mesure de calculer pour le département les taux annuels de nuptialité, en rapportant le nombre annuel des mariages conclus entre deux recensements successifs, à la moyenne de leur population, le résultat pour plus de commodité étant multiplié par 1.000.

Pour des raisons similaires, le nombre des mariages conclus entre 1911 et 1921, 1936 et 1946, ont été rapportés à la population moyenne des deux recensements les plus proches.

A l'aide des taux de nuptialité que l'on trouvera en annexe (tableau n° 40) nous avons construit pour le département et pour la France une courbe de nuptialité (Annexe G, n° 41) qui nous permettra de suivre l'évolution de la fréquence des mariages dans le département, de noter et d'essayer d'expliquer les anomalies qui apparaî-

tront au cours de cette évolution et d'établir une comparaison d'ensemble avec la France. Pour les années antérieures à 1820 où il ne nous a pas été possible d'établir des taux de nuptialité, nous nous rapporterons aux chiffres absolus.

Jusqu'en 1820, le diagramme de la nuptialité oscillait autour d'une ligne ayant 2.500 pour cote. Des chiffres absolus recueillis au cours de ces vingt années, cinq nous apparaissent anormaux. Chronologiquement, ce sont les années 1811 et 1812 qui présentent les premières anomalies. On enregistre seulement 1.829 mariages en 1811, 1.932 en 1812, à la suite des guerres de l'Empire, qui, comme en 1814 et 1815, ont réduit la nuptialité en prenant les combattants parmi les personnes en âge de mariage. Cependant l'année 1813 qui est aussi une année de guerre est en tout point remarquable, car loin de présenter une baisse de la nuptialité, elle marque au contraire un accroissement tout à fait anomal, pour une année intermédiaire entre deux années de forte baisse. Ce chiffre exceptionnel de 4.908 mariages en 1813 trouve son explication dans l'histoire. En effet, sous l'Empire, le recrutement de l'armée était fait par la conscription. En principe les jeunes gens qui avaient tiré au sort de faibles numéros et n'avaient pu trouver de remplaçants, devaient seuls le service militaire. En fait, depuis 1809, l'Empereur, avec la complicité du Sénat, mit en coupe réglée toute la jeunesse française. En 1813, pour la campagne d'Allemagne, on le vit appeler par anticipation les conscrits de 1814 et 1815, alors qu'il rappelait des hommes des classes antérieures exonérés par le tirage au sort ou le remplacement. Seul, le mariage devint le moyen légal et certain d'échapper à la conscription, c'est ce qui, à notre avis, doit expliquer le chiffre anormalement élevé des mariages en 1813.

Bien que les années 1817 et 1818 avec la paix revenue soient une période de calme, le nombre des mariages subit un fléchissement. Il est précisément de 1.817 en 1817 et de 1.675 en 1818. Les guerres ne constituent pas les seuls obstacles au maintien ou à l'accroissement du nombre des mariages ; les conditions économiques du moment ont elles aussi une action efficace sur le taux de nuptialité.

Les périodes prospères, de vie facile, qui permettent sans danger la constitution d'un foyer, voient accroître le nombre des mariages. Au contraire, il est rationnel de penser que les périodes de crises économiques ou plus exactement les périodes de disette où le coût de la vie s'élève constituent des freins puissants à l'accroissement de la nuptialité. C'est bien ce qui s'est produit en 1817 et en 1818 dans le département et en France. La baisse de la nuptialité correspond

à la disette de 1817 et aux pertes infligées par la guerre aux générations arrivant à l'âge du mariage.

A partir de 1820, les taux de nuptialité que nous avons calculés et la courbe que nous avons tracée vont nous permettre de suivre avec plus de certitude la fréquence des mariages dans la population.

Au cours de ces 128 années, la courbe présente parfois de fortes oscillations, mais dans l'ensemble elle se maintient au niveau d'une ligne moyenne ayant pour cote 7,5 mariages pour 1.000 habitants recensés.

Sur cette courbe, les événements historiques ont encore laissé leurs traces.

En 1847, le taux de nuptialité est à 6,2, c'est une année de disette ; en 1854, la guerre de Crimée et une épidémie de choléra abaisse à nouveau le taux à 6,2 ; il se relève à partir de 1858 et se maintient jusqu'en 1869 au-dessus de 8.

La guerre franco-allemande met la nuptialité au niveau de 5,9 en 1870 ; mais un phénomène de compensation du aux mariages retardés par la guerre la porte à 10,7 en 1872 et à 9,1 en 1873. De 1879 à 1890, le taux de nuptialité évolue entre 6 et 7. A partir de 1890, jusqu'à la guerre de 1914, le taux remonte au-dessus de 7 ; il atteint 7,6 en 1892 sous l'effet probable des mesures protectrices prises en faveur de l'agriculture et dont nous avons examiné la teneur (voir p. 41) ; en 1901 il passe même à 8,1.

Pendant la guerre 1914-1918, la fréquence des mariages descend jusqu'à 0,8 pour mille en 1915, en 1916 elle est de 1,5, de 2,6 en 1917 et de 3,8 en 1918. Mais dès la fin de la guerre, le phénomène de compensation bien connu, élève le taux de nuptialité à des hauteurs inconnues jusqu'alors ; il est de 14,3 pour mille en 1919, de 15,6 en 1920. Jamais, même en 1945 ou 1946, sous l'effet des lois sociales favorables à la nuptialité, les taux n'atteindront de telles proportions.

Jusqu'en 1924, le taux de nuptialité se maintiendra au-dessus de 8. Cette prolificité numérique des mariages de l'après-guerre compense en partie seulement le déficit des années de guerre, car pour de nombreux mariages retardés, la période de fécondité est réduite et les conditions physiques des nouveaux mariés peuvent être diminuées.

De 1925 à 1931, le taux de nuptialité se maintient aux alentours de 7,5. Mais dès 1932 il va diminuer régulièrement jusqu'en 1938 et tombe de 6,3 à 5,4 pour mille. Le marasme économique de 1936 porte ses fruits et cette baisse au-dessous de la moyenne est encore accentuée par l'arrivée à l'âge du mariage des générations réduites nées pendant la guerre.

La deuxième guerre mondiale abaisse la nuptialité au point le plus bas en 1940, à 3,6 pour mille. Cependant, la loi de compensation qui suit de près toute période de trouble ne semble plus jouer à partir de 1941 et les taux calculés sont loin d'approcher ceux de 1919 et de 1920 ; en 1942 il n'est que de 6,7 pour mille. Malgré un semblant de paix, cette période est marquée par l'insécurité ; les prisonniers de guerre célibataires, le départ en Allemagne de jeunes en âge de mariage, ont également contribué à faire stagner sinon diminuer la nuptialité dans notre département. Quant au taux de 4,6 mariages pour 1.000 habitants en 1944, il illustre de façon convaincante l'année glorieuse de la libération.

Ce n'est qu'à partir de 1945 que l'on assiste au relèvement du taux de nuptialité au-dessus du taux moyen départemental ; de 8,9 pour mille en 1945, il passe à 12,6 en 1946 ; il diminue ensuite lentement jusqu'en 1948. Mais à cette date il représente encore 8 mariages pour 1.000 habitants. Nombreuses sont les raisons qui militent en faveur d'un tel accroissement.

Avec le calme revenu, les prisonniers et S.T.O. de retour, les mariages retardés sont célébrés. Mais surtout, le législateur a voulu encourager la natalité, ce faisant il a contribué, en assurant l'avenir du foyer, à la conclusion de nombreux mariages, qui sans cet encouragement pécuniaire, seraient restés longtemps peut-être à l'état de projet. En étudiant la natalité, nous verrons l'effort fait en ce sens par le législateur et l'aide sérieuse qu'il a voulu apporter à la famille.

Tel a été le mouvement d'ensemble de la nuptialité dans le département. Les oscillations de forte amplitude que nous avons essayé d'expliquer, nous les retrouverons avec une intensité plus ou moins forte sur le diagramme de la nuptialité en France, et les explications de ces anomalies, si elles sont valables pour le département, elles le sont aussi pour la France.

Il convient cependant de noter l'influence sur la nuptialité française de la loi Lemire du 21 juin 1907, qui par la simplification des formalités du mariage, a porté le taux de nuptialité de 7,2 en 1906 à 8 en 1907 et 1908. On pourrait objecter qu'il n'y a là qu'un accroissement accidentel, mais il suffit de se rapporter aux nombres semestriels des mariages pour constater l'effet réel de la loi due à l'abbé Lemire, à partir du second trimestre de 1907.

1906,	1er semestre	154.000	2e semestre	151.000
1907	»	154.000	»	160.000
1908	»	162.000	»	153.000

Dans le département l'influence de cette loi est inexistante puisqu'en 1907 le taux de nuptialité baisse légèrement.

Pour permettre une comparaison commode des taux de nuptialité du département et de la France, un rapprochement annuel ne semble pas indiqué, aussi avons-nous calculé depuis 1801 pour des périodes de dix années, des taux annuels moyens sur la base de 1.000 habitants recensés.

Périodes	*Tarn*	*France*
1801 — 1806.....	7,5	7,7
1821 — 1830.....	7,6	7,8
1831 — 1840.....	7,6	8
1841 — 1850.....	7,3	8
1851 — 1860.....	7,4	7,9
1861 — 1870.....	8	7,8
1871 — 1880.....	7,8	8
1881 — 1891.....	6,7	7,3
1891 — 1900.....	7,3	7,5
1901 — 1910.....	6,5	7
1911 — 1920.....	6,3	6,4
1921 — 1930.....	8	8,7
1931 — 1940.....	5,5	6,6
1941 — 1946.....	7,3	7,2

Le taux de nuptialité est en général plus élevé en France que dans le département, excepté pour les périodes 1861-1870 (8 pour mille contre 7,8) et 1941-1946 (7,3 pour mille contre 7,2). Pour cette dernière période, le taux de nuptialité en France est légèrement inférieur à celui du département parce que durant les années 1941, 1942, 1943, toutes proportions gardées, on a enregistré bien moins de mariages en France que dans le département, moins soumis à l'influence de l'occupation allemande que l'ensemble des autres départements français. C'est l'inverse qui se produit en 1944, 1945 et 1946 et le taux de fréquence des mariages en France rattrape et dépasse celui du département : 4,8, 9,3, 12,7 pour mille mariages en France ; 4,6, 8,9 et 12,6 pour mille pour le département.

III. — Fréquence des mariages parmi les mariables

Les taux de nuptialité générale que nous venons d'analyser définis par le rapport $\frac{M}{P}$ du nombre annuel des nouveaux mariages célébrés à la population P peuvent être calculés chaque année.

Mais cet avantage pratique ne peut faire oublier qu'ils ne correspondent pas aux conditions d'un bon taux de fréquence. En effet, tous les habitants ne sont pas aptes à contracter un mariage, seuls le sont ceux qui ayant atteint l'âge légal ne sont pas encore mariés. Les taux de nuptialité qui assureraient une fréquence fidèle devraient être obtenus, en rapportant le nombre annuel des mariages à la population mariable : garçons de plus de 18 ans, filles de plus de 15 ans, veufs et divorcés des deux sexes. Mais les éléments de ce calcul ne sont disponibles que lors des recensements.

D'autre part les « résultats statistiques du recensement général de la population » mis à notre disposition par le « centre régional de la statistique » de Toulouse ne remontent pas au-delà de 1906.

C'est donc à partir de cette date seulement que nous avons pu déterminer la fréquence de la nuptialité parmi les personnes mariables.

(Nombre de mariages pour 1.000 personnes mariables)

	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	ENSEMBLE
1906	70,2	49,9	29,1
1911	69,7	47,4	28,2
1921	113,2	58,9	38,7
1926	79,8	43,6	28,2
1931	72,4	42,1	26,6
1936	61,1	36,2	22,7
1946	131,5	72,3	46,6

L'évolution de la fréquence des mariages dans l'ensemble de la population mariable tend à décroître lentement si l'on excepte les accroissements des années d'après-guerre : 1921 et 1946.

La fréquence des mariages parmi les mariables du sexe masculin est plus élevée que celle du sexe féminin parce que le dénominateur du taux de fréquence est plus fort pour les femmes que pour les hommes.

Si les filles sont moins nombreuses que les garçons, on compte bien plus de veuves et de divorcées, le remariage des veufs et des divorcés devant être plus fréquent ; de plus en raison de la plus faible mortalité des femmes, et de l'âge légal au mariage, il est rationnel que nous puissions obtenir des taux de fréquence plus élevés pour la population mariable masculine.

S'il est vrai que le calcul de ce taux nous donne une fréquence plus proche de la réalité que nous la fournissait le rapport du nombre des mariages à la population totale,

on peut cependant lui adresser une critique. On devrait en effet envisager une limite d'âge supérieure pour ne pas englober parmi les mariables, les vieillards qui ne fournissent que de rares unités au nombre des mariages.

Mais ces limites sont assez arbitraires et nous avons levé la difficulté en substituant à ce taux un coefficient approché qui nous donnera en rapportant le nombre des mariages constatés au cours d'une année, par groupes d'âges et par sexes, à l'ensemble des mariages de la même année un taux de fréquence fonction de l'âge et du sexe.

IV. — Fréquence des mariages par groupes d'âges et par sexes

Les statistiques françaises ont commencé à assurer la répartition structurelle des populations par âge et par sexe en 1851 ; mais à notre connaissance ce n'est qu'à partir de 1861 que les statistiques ont donné par département, la répartition annuelle des mariages d'après l'âge du mari et de la femme. On trouvera en annexe, dans les tableaux n° 42-43-44-45, la répartition du nombre de mariages d'après l'âge et le sexe des époux, en valeur absolue et en pourcent de l'ensemble des mariages, pour le département et pour la France.

Les chiffres ont été relevés pour les années considérées sur la « statistique annuelle du mouvement de la population » que « l'Institut national de la statistique et des études économiques » a eu l'amabilité de mettre à notre disposition.

1° *Age au mariage de l'épouse.*

Voici comment s'effectue pour un total annuel de 1.000 mariages, leur répartition d'après l'âge de la mère.

Age au mariage pour la femme dans le Tarn
Répartition annuelle pour 1.000 mariages

Années	*— 20*	*20-24*	*25-29*	*30-34*	*35-39*	*40-49*	*50-59*	*60 et +*	*Total*
1861	245	409	203	69	33	29	12	»	1.000
1872	247	416	185	73	41	28	10	»	1.000
1881	372	398	122	50	25	21	12	»	1.000
1891	284	447	170	47	21	20	11	»	1.000
1901	284	469	161	39	18	16	13	»	1.000
1906	261	488	157	49	19	16	10	»	1.000
1911	245	486	169	46	19	19	9	6	1.000
1921	165	444	232	87	36	26	8	2	1.000
1926	222	518	138	61	25	25	8	3	1.000
1931	234	521	152	45	22	15	10	1	1.000
1936	169	504	195	64	28	28	11	1	1.000
1945	135	534	180	80	33	28	7	3	1.000

C'est entre 20 et 24 ans que les femmes contractent surtout mariage. Cette règle est d'ordre général puisqu'elle est valable pour le département comme pour la France de 1861 à 1945.

Jusqu'en 1926, 40 à 45 % des mariages enregistrés annuellement ont été conclus par des femmes de cet âge. A partir de 1926 ce pourcentage s'élève progressivement de 51 % à 53 % en 1945.

Exception faite pour les années 1921, 1936 et 1945, on constate une proportion plus forte de mariages contractés par des filles de moins de 20 ans que par des filles de 25 à 29 ans d'âge.

La fréquence des mariages chez les moins de 20 ans s'accentue de 1861 à 1901 et passe par un maximum en 1881 avec 372 mariages pour 1.000. Il est fort possible que ce maximum soit dû à la recrudescence de natalité observée après toute période de trouble. Freinée pendant les quelques années qu'a duré la guerre de Crimée, la natalité s'est relevée dès la fin des hostilités, autorisant en 1881 pour les filles de 15 à 20 ans d'âge une participation plus importante à la conclusion des mariages.

Mais dès 1911, le taux de fréquence s'établit au niveau de celui de 1861 avec 245 pour mille et va diminuer jusqu'en 1945, année où le taux est au minimum de 135 pour mille.

Entre 25 et 29 ans on enregistre une baisse assez marquée de la nuptialité. En 1861, 20 % des mariages étaient conclus par des femmes de cet âge, ce pourcentage n'est plus que de 18 en 1945. Dans ce groupe le taux minimum dû à la baisse de la natalité durant la guerre de Crimée se situe en 1881 avec 122 mariages pour 1.000. Au contraire en 1921 le maximum est atteint avec 232 pour mille ; l'explication pourrait résider dans le fait qu'une grosse partie des mariages conclus en 1921 par des femmes âgés de 25 à 29 ans, sont des mariages retardés par la grande guerre. Il s'agit en effet du mariage de filles nées entre 1896 et 1901 arrivant à l'âge du mariage au moment de la guerre 1914-1918. Comme nous aurons à le constater, ces femmes auront leur fécondité retardée d'autant.

Passé 30 ans, la fréquence des mariages chez les filles est très faible et le taux s'amenuise fortement avec l'âge.

Depuis 1861, le nombre des mariages conclus par des femmes âgées de 30 ans et plus ne dépasse jamais 16 % de l'ensemble des mariages. Ce taux passe par un minimum entre 1872 et 1921, le taux moyen calculé pour chacun des recensements intermédiaires étant de 9,5 %. Cette baisse provient d'une diminution quasi-générale de la nuptialité dans tous les groupes d'âges.

Pour le groupe de femmes de 30 à 34 ans d'âge le

taux de fréquence passe de 59 pour mille à 46 pour mille entre 1861 et 1911 ; il se relève en 1921 à 87 pour mille, conséquence des mariages retardés par la guerre 1914-1918 et en 1945 il est encore au niveau de 80 pour mille.

Entre 35 et 49 ans, la fréquence des mariages diminue de 1861 à 1921 et le taux tombe de 33 pour mille à 19 pour mille pour le groupe 35 à 39 ans, de 29 pour mille à 19 pour mille pour le groupe de 40 à 49 ans.

A partir de 1921, ces taux se relèvent et en 1945 ils sont au niveau de ceux de 1861 pour les femmes de ces deux groupes d'âge.

Passé 50 ans la proportion des mariages est relativement stable depuis 1861 et le taux moyen est de 11 pour mille.

L'évolution du nombre de mariages en France selon l'âge de la femme suit-elle le même cours que celle du département et la fréquence de la nuptialité est-elle comparable ?

Le tableau suivant va nous permettre de répondre à cette question.

Age au mariage pour les femmes en France
Répartition annuelle pour 1.000 mariages

Années	*— 20*	*20-24*	*25-29*	*30-34*	*35-39*	*40-49*	*50-59*	*60 et +*	*Total*
1861	200	366	216	104	53	42	19		1.000
1872	196	387	213	98	49	41	16		1.000
1881	223	408	193	84	43	33	16		1.000
1891	198	425	212	81	37	32	15		1.000
1901	183	442	214	77	39	31	14		1.000
1906	183	448	206	79	39	32	13		1.000
1911	155	459	212	78	42	38	13	3	1.000
1921	119	407	247	112	54	44	13	4	1.000
1926	167	466	187	77	42	41	15	5	1.000
1931	176	460	190	72	39	39	15	5	1.000
1936	148	449	214	80	43	44	17	5	1.000
1945	113	475	200	89	49	48	19	7	1.000

Comme les graphiques que nous avons établis depuis 1901 (Annexe, graphique n° 46-47-48-49-50-51) permettent de s'en rendre compte aisément, on enregistre pour les femmes de moins de 20 ans et de 20 à 24 ans depuis 1861, un nombre plus élevé de mariages dans le département que dans l'ensemble de la France. Jusqu'en 1926 cette différence numérique en faveur du département est plus importante dans le groupe des femmes de moins de 20 ans que dans le groupe 20 à 24 ans ; c'est le contraire qui se produit à partir de 1926 et cet écart entre la France et le département

se réduit dans le groupe des moins de 20 ans, alors qu'il s'accroît dans celui de 20 à 24 ans.

Si les femmes ont tendance à se marier plus jeunes dans le département qu'en France, passé 25 ans pour tous les groupes d'âges envisagés, on compte plus de mariages en France que dans le département.

Compte tenu de ces caractéristiques fondamentales, l'évolution depuis 1861 est à peu près identique pour le département et pour la France.

Ainsi, chez les filles de moins de 20 ans, les mariages diminuent en France depuis 1861. Comme pour le département et pour les mêmes raisons, le maximum se situe en 1881, 223 pour mille, le minimum en 1945 avec 113 pour mille.

L'accroissement du nombre des mariages observé chez les femmes de 20 à 24 ans dans le département, se retrouve en France, avec la même régression du taux en 1921 et 1936. Cependant entre 25 et 29 ans, la diminution des mariages est moins marquée en France ; entre 1861 et 1945, le pourcentage de baisse est de 11 % pour le département, il n'est que de 7,5 % pour la France.

Dans le groupe de 30 à 34 ans, alors que France et département ont leur maximum en 1921, le taux de fréquence en 1945 pour le département devient supérieur à celui de 1861 (80 contre 69), pour la France le taux reste inférieur (89 contre 104 pour mille).

C'est seulement pour les femmes âgées de plus de 50 ans qu'une différence substantielle dans la fréquence des mariages existe entre le département et la France. Pour le département, nous avons constaté que le taux de fréquence était relativement stable et que sur 1.000 mariages contractés annuellement, 11 en moyenne l'étaient par des femmes de cet âge. En France le taux de fréquence diminue de 1861 à 1921 (19 — 13) mais s'accroît progressivement de 1921 à 1945 et passe de 13 à 19, revenant ainsi au niveau de 1861.

En résumé, du parallèle établi entre la France et le département découlent les conclusions suivantes : évolution quasi-identique des taux de fréquence mesurant la nuptialité des femmes par groupes d'âge. Mais jusqu'à 25 ans ces taux sont à tous les âges et pour toutes les années envisagées plus élevés dans le département qu'en France ; passé 25 ans ce sont les taux de la France qui sont supérieurs à ceux du département. Depuis 1861, il y a donc régression des mariages parmi les filles de moins de 20 ans, et accroissement compensateur dans le groupe de 20 à 24 ans, en 1945, 48 % des mariages en France, 53 % dans le département sont contractés par des femmes de ce groupe. A partir de 30 ans, stabilité plus grande de la nuptialité en France, les écarts constatés entre 1861 et 1945 sont plus élevés pour le

département et exception faite pour le groupe d'âge de 30 à 34 ans, les taux de fréquence sont en 1945 sinon égaux à ceux de 1861, du moins très rapprochés.

2° *Age au mariage du mari.*

Age au mariage pour les hommes dans le Tarn
Répartition annuelle pour 1.000 mariages

Années	*— 20*	*20-24*	*25-29*	*30-34*	*35-39*	*40-49*	*50-59*	*60 et +*	*Total*
1861	29	229	349	200	190	67	28	8	1.000
1872	10	259	368	185	88	62	22	6	1.000
1881	49	280	391	146	64	42	17	11	1.000
1891	18	263	441	167	46	36	19	10	1.000
1901	7	257	512	156	52	28	18	10	1.000
1906	6	252	500	136	50	38	12	6	1.000
1911	3	242	493	157	52	34	12	7	1.000
1921	8	318	343	164	77	67	16	7	1.000
1926	10	482	323	172	48	42	14	9	1.000
1931	12	463	358	93	26	30	12	6	1.000
1936	8	396	387	104	45	34	18	8	1.000
1945	13	361	284	204	73	45	13	7	1.000

Alors que pour les femmes le maximum de fréquence des mariages avait lieu entre 20 et 24 ans, pour les hommes il se situe entre 25 et 29 ans, jusqu'en 1921 ; passé cette date, c'est le groupe de 20 et 24 ans d'âge qui totalise le plus de mariages.

D'autre part, la fréquence des mariages chez les garçons de moins de 20 ans est bien plus faible que la fréquence des mariages chez les filles du même âge. Mais à partir de 30 ans, la diminution des taux quand l'âge augmente est plus rapide pour les femmes que pour les hommes.

Le fait est caractéristique pour le département, il l'est aussi pour la France ; ainsi, entre 30 et 34 ans les taux sont respectivement en 1861, de 200 pour mille pour les hommes, de 69 pour mille pour les femmes ; en 1945 ils sont de 204 pour mille pour les hommes, de 80 pour mille pour les femmes. La situation est également la même aux âges plus avancés. Nous avons eu l'occasion de constater que pour les femmes âgées de plus de 50 ans, le taux moyen de fréquence des mariages était de 1861 à 1945, voisin de 11 pour mille ; pour les hommes au contraire ce taux est de 28 pour mille.

Quelle est, à chaque groupe d'âge, l'évolution des taux de fréquence des mariages, depuis 1861 ?

Parmi les jeunes gens de moins de 20 ans, l'évolution de ces taux est loin d'être régulière.

De 29 pour mille en 1861, le taux de fréquence passe à 10 pour mille en 1872 à la suite probable des pertes subies par ce groupe en 1870. En 1881 il est de 49 pour mille et constitue le taux maximum. Il convient de noter que pour les femmes de moins de 20 ans, le taux de fréquence maximum se situait aussi en 1881, avec 372 pour mille. L'explication fournie pour le maximum féminin vaut aussi pour ce maximum masculin. Cette hausse exceptionnelle du taux serait due à l'effectif accru des jeunes, à la suite de la recrudescence de natalité observée à la fin de la guerre de Crimée. A partir de 1881 la fréquence des mariages chez les garçons de moins de 20 ans s'abaisse au taux minimum de 3 pour mille en 1911 ; sur 1.000 mariages conclus cette année-là, 3 le sont par des jeunes de moins de 20 ans, c'est un chiffre dérisoire. Mais à partir de 1911, le taux se relève et après une baisse légère de 12 pour mille en 1931 à 8 pour mille en 1936, il atteint en 1945 13 pour mille. Une certaine tendance existe donc depuis 1861, à la diminution du nombre des mariages chez les jeunes de moins de 20 ans, comme elle existe également chez les filles du même âge.

Entre 20 et 24 ans, les taux évoluent de 229 pour mille à 242 pour mille en 1911 ; ils s'accroient jusqu'en 1881 et sont à cette date au niveau de 280 pour mille ; ensuite ils diminuent régulièrement jusqu'en 1911. A partir de 1921 on enregistre une forte hausse du taux de fréquence ; de 318 pour mille en 1921, il passe à 482 pour mille en 1926 (maximum) et à 463 pour mille en 1931.

Dans ces deux derniers cas, il est permis de croire qu'il s'agit de mariages retardés par la guerre. Cependant, je ne pense pas que l'on doive qualifier d'accidentel cet accroissement du taux de fréquence, car si ce taux diminue sensiblement jusqu'en 1945, il n'en présente pas moins à cette date avec 360 mariages pour 1.000 enregistrés, une fréquence bien supérieure à celle constatée avant 1921. Il semble donc naturel de croire à un accroissement du nombre des mariages parmi les jeunes gens âgés de 20 à 24 ans ; constatation également faite pour les jeunes filles du même âge.

C'est dans le groupe de 25 à 29 ans que la fréquence des mariages est la plus élevée. En 1861, 35 % des mariages étaient conclus par des hommes de cet âge, pourcentage qui s'est élevé progressivement à 51 % en 1901, à 50 % en 1906. A partir de 1921 la nuptialité va décroître, et le taux de fréquence ne représente à cette date que 34 % de l'ensemble des mariages, alors qu'en 1911, il était légèrement supérieur à 49 %. Dès 1926 c'est au groupe d'hommes âgés de 20 à 24 ans qu'échoit l'honneur de compter le plus de mariages.

Les générations qui, depuis 1921, composent le groupe

des hommes de 25 à 29 ans, ont eu leur effectif réduit par la guerre 1914-1918, peut-être faut-il trouver dans ce fait l'explication de la baisse de nuptialité dans ce groupe depuis 1921. Si les hommes âgés de 25 à 29 ans en 1921, ont payé directement leur tribut à la guerre, c'est également vrai pour ceux qui ont atteint cet âge en 1926 et en 1931. Nous avons vu (voir Annexe, graphique n° 23) que les générations (1895-1900) avaient été les plus touchées, et de leur effectif réduit il n'est ressorti en 1926 que 323 pour mille mariages, taux qui constitue la fréquence la plus basse enregistrée depuis 1861. En 1936 le taux se relève à 387 pour mille parce qu'une partie seulement des générations 1911-1906 a pris une part effective à la guerre, certaines générations étant trop jeunes pour y avoir participé. Le taux de fréquence atteint son minimum en 1945 avec 284 pour mille ; dans ce cas particulier, il s'agit de générations réduites nées pendant la guerre 1914-1918.

C'est à partir de 35 ans pour les hommes que la fréquence des mariages diminue rapidement avec l'âge.

Entre 30 et 34 ans, le taux est encore de 200 pour mille, en 1861 à la même date il atteint 90 pour mille entre 35 et 39 ans. On constate également pour les hommes de 30 à 39 ans d'âge une tendance à la baisse du taux de fréquence depuis 1861, exception faite toutefois pour l'année 1945 où le taux se relève fortement par rapport aux périodes antérieures ; il est, en effet, de 204 pour mille entre 30 et 34 ans, de 73 pour mille entre 35 et 39 ans, taux qui s'expliquent par le retard imposé aux mariages par la dernière guerre. De 1861 à 1921, 20 à 16 % des mariages sont enregistrés dans le groupe de 30 à 34 ans, 9 à 7 % dans le groupe de 35 à 39 ans. En 1926 et en 1931, se situent pour les deux groupes les taux les plus bas : 72 pour mille et 93 pour mille pour le groupe dont l'âge varie entre 30 et 34 ans, 48 pour mille et 26 pour mille pour le groupe de 35 à 39 ans d'âge.

Entre 40 et 49 ans, mis à part les taux de 1861, 1872 et 1921 (67 pour mille — 62 pour mille — 67 pour mille) la fréquence des mariages varie entre 30 pour mille et 45 pour mille.

Passé 50 ans, la stabilité du taux de fréquence est à peu près régulière aux diverses dates examinées, et les mariages ne représentent en moyenne que 3 % des mariages enregistrés annuellement.

Le tableau qui va suivre, va nous permettre d'établir les relations qui peuvent exister, entre la France et le département sur la fréquence des mariages des hommes par groupes d'âges.

Age au mariage pour les hommes en France
Répartition annuelle pour 1.000 mariages

Années	*— 20*	*20-24*	*25-29*	*30-34*	*35-39*	*40-49*	*50-59*	*60 et +*	*Total*
1861	28	252	330	180	93	72	31	14	1.000
1872	23	248	348	183	92	66	28	12	1.000
1881	25	249	401	156	76	57	25	11	1.000
1891	18	245	417	159	72	56	23	10	1.000
1901	9	242	453	146	69	51	21	9	1.000
1906	10	248	447	151	64	51	20	9	1.000
1911	7	246	442	153	69	51	23	9	1.000
1921	12	295	320	175	82	78	27	11	1.000
1926	15	409	328	98	51	57	29	13	1.000
1931	14	394	342	116	46	48	27	13	1.000
1936	9	356	363	132	56	45	25	14	1.000
1945	18	323	325	186	82	46	25	15	1.000

Nous avons eu l'occasion de faire remarquer que les taux de fréquence des mariages chez les filles de moins de 20 ans et de 20 à 24 ans d'âge, étaient dans le département supérieurs à ceux de la France.

Au contraire, chez les jeunes gens de moins de 20 ans, les mariages sont plus nombreux en France que dans le département à toutes les dates envisagées, exception faite pour l'année 1881 où le taux de 49 pour mille en faveur du département est plus élevé que celui de la France : 25 pour mille.

Quant à l'évolution de ce taux de fréquence elle est la même dans le département et en France, le taux tendant à diminuer depuis 1861.

Entre 20 et 29 ans la nuptialité est plus élevée dans le département, sauf en 1861 pour le groupe d'âge de 20 à 24 ans et en 1945 pour le groupe de 25 à 29 ans. Pour la France comme pour le département, le taux maximum est atteint en 1926 pour les jeunes de 20 à 24 ans (482 pour mille et 409 pour mille) et une hausse du taux de fréquence se manifeste dans ce groupe entre 1861 et 1945 ; il passe de 229 pour mille à 361 pour mille pour le département, de 252 à 323 pour mille pour la France.

Dans le département c'était entre 25 et 29 ans que les hommes jusqu'en 1926 contractaient le plus grand nombre de mariages, 51 % de l'ensemble des mariages en 1901, tel est le taux maximum. En France également, c'est dans ce groupe d'âge que la nuptialité est la plus élevée, sauf entre 1926 et 1931 ; le taux maximum représentant en 1901, 45 % du nombre annuel de mariages.

Entre 30 et 34 ans, les taux de fréquence dans le dépar-

tement sont supérieurs à ceux de la France de 1861 à 1906, exception faite pour l'année 1831. Sauf en 1945, ils sont à partir de 1906 en faveur de la France.

Passé 35 ans, à tous les groupes d'âge et pour toutes les années envisagées, la nuptialité masculine est plus élevée en France que dans le département, alors que pour les femmes, la supériorité du taux de fréquence en France se manifestait dès l'âge de 25 ans.

Entre 35 et 49 ans, si l'écart moyen du taux de fréquence entre la France et le département n'est pas excessivement important jusqu'en 1872 (8 pour mille), il s'enfle rapidement par la suite : 46 pour mille en 1891 — 40 pour mille en 1901 — 34 pour mille en 1911 ; en 1945 l'écart n'est plus que de 10 pour mille.

Bien qu'il existe une différence de grandeur entre les taux du département et ceux de la France, différence provenant sans doute de la structure par âge des deux populations, il n'en reste pas moins vrai que l'évolution de ce taux est quasi identique et malgré un léger relèvement en 1921 la fréquence des mariages entre 35 et 49 ans diminue régulièrement depuis 1861, et l'année favorable de 1945 ne peut ramener le taux au niveau qui était le sien en 1861.

Taux moyen entre 35 et 49 ans
Répartition pour 1.000 mariages enregistrés annuellement

	Tarn	*France*
1861	78	82
1911	43	60
1921	72	80
1936	40	50
1945	54	64

Pour les hommes de plus de 50 ans, la fréquence des mariages connaît une stabilité relative, le taux moyen étant de 30 pour mille dans le département, de 40 pour mille en France.

On peut, semble-t-il, tirer de cette analyse de la nuptialité depuis 1801 dans le département, deux leçons :

On constate tout d'abord que la variation du taux annuel de nuptialité connaît une constance remarquable qui semble démontrer que ce phénomène répond à un besoin dont la satisfaction reste dans l'ensemble indépendante des circonstances économiques ou sociales qui simplement peuvent retarder ou avancer certains mariages. Si le diagramme de

la nuptialité est parfois soumis à de fortes oscillations, il suffit de noyer ces mouvements désordonnés dans une période de temps assez longue pour constater que la variation des taux annuels moyens par période décennale par exemple, est très faible.

Mais seconde leçon, si les taux généraux de nuptialité connaissent une certaine stabilité, une compensation doit nécessairement intervenir, dans la participation effective au mariage des hommes ou des femmes aux divers âges. Ainsi la baisse de la nuptialité chez les garçons ou chez les filles de moins de 20 ans est compensée par l'accroissement parallèle du nombre de mariages entre 20 et 24 ans et la stabilité relative de la fréquence des mariages après 50 ans s'oppose aux fluctuations diverses des taux de nuptialité entre 25 et 49 ans.

D'autre part, le fait que les naissances légitimes constituent la grande majorité des naissances, implique que le nombre des mariages est bien susceptible d'agir sur le mouvement même de la population. Mais si l'on excepte les perturbations locales, la stabilité des taux de nuptialité, dont l'ordre de grandeur se maintient depuis l'origine des statistiques aux environs de 7,5 mariages pour 1.000 habitants recensés, nous démontre que ce facteur démographique est étranger à la baisse de la population tarnaise depuis 1851.

Section II

Natalité et fécondité

La natalité est le facteur démographique le plus important. Il conditionne en grande partie l'évolution quantitative de la population, en faisant apparaître des couches successives de générations nouvelles. Nombre d'intérêts vitaux sont rattachés à ce phénomène.

L'évolution de la population, de même que sa composition actuelle, n'est que la résultante des naissances enregistrées annuellement. Cet apport continu d'individus assure la survivance de la race par le remplacement des générations atteintes par la mort. De par son importance, la natalité imprimera à la population une composition par âge particulière, composition qui comme nous l'avons vu (voir première partie, p. 61) a une répercussion considérable sur la situation économique d'un pays et particulièrement sur la production économique.

Des conséquences économiques, financières, morales et militaires sont étroitement dépendantes de l'évolution de la natalité et font de ce facteur démographique un pilier sur lequel repose la vie du pays.

L'analyse de la natalité dans le département, sa comparaison avec la natalité française, suppose le calcul de taux de natalité. En effet, si le nombre annuel des naissances représente un fait simple et net, on se rend aisément compte que ses variations ne permettent pas de suivre facilement les changements survenus au cours du temps dans les facultés reproductrices de la population.

Aux chiffres absolus nous avons substitué des taux de natalité générale déterminés par le rapport $\frac{N}{P}$ du nombre annuel des naissances N à la population P.

I. — Fréquence de la natalité dans la population

Les recensements de 1811 et 1816 nous étant inconnus, c'est entre 1801 et 1806 et à partir de 1820 que figurent en annexe, tableau n° 40, les taux annuels de natalité générale, qui ont permis l'établissement du diagramme correspondant. (Annexe, graphique n° 52).

Depuis 1801, à travers ses oscillations, la courbe de natalité du département accuse une diminution à peu près continuelle de la fréquence de la natalité, ramenant le taux moyen de 33 pour mille au début du XIX^e^ siècle, à 19 pour mille en 1900.

Toutefois, cette diminution comporte au cours du XIX^e^ siècle deux paliers de décroissance très lente entre 1846 et 1870, entre 1886 et 1900 et deux périodes de baisse plus rapide entre 1826 et 1846, entre 1871 et 1886. Après la perturbation due à la guerre 1914-1918 qui fait tomber le taux à 6,6 pour mille en 1916, vient un relèvement momentané jusqu'à 18,6 en 1921, suivi d'une baisse lente au début, mais s'accélérant de 1933 à 1941 ; le taux de natalité qui était de 16 pour mille en 1931 est de 12,4 en 1941, et s'accroît progressivement par la suite jusqu'à 19,1 en 1948.

Telles sont les étapes de l'abaissement de la natalité tarnaise depuis le début du XIX^e^ siècle. Mais sur la courbe de la natalité, comme sur celle de la nuptialité, on retrouve l'empreinte des événements historiques, marquée par des oscillations plus ou moins fortes.

Entre 1811 et 1813, on comptait en moyenne 9.200 naissances annuelles ; mais à la suite du grand nombre de mariages contractés en 1813, c'est par 10.806 que se chiffrent les naissances en 1814. La disette de 1817 les ramènent à 9.078 en 1818, par compensation elles se relèvent à 9.800 en 1819.

Le taux de natalité, de 30,2 en 1820 décroît lentement en se maintenant au-dessus de 30 jusqu'en 1836, exception faite pour le minimum de 28,2 en 1832 dû à une année de

choléra. De 1836 à 1846 le taux s'abaisse de 27,6 à 26,2 et se maintient à peu près tel jusqu'en 1870. Cependant on note un point bas en 1847, 24,5, par suite de la mauvaise récolte de 1846. De 1854 à 1858, d'autre part, les taux s'abaissent aux envrions de 22,3 à la suite de deux épidémies de choléra et de la guerre de Crimée. La guerre de 1870 réduit le taux de natalité à 22,6 en 1871, il remonte par compensation à 28 en 1872, et la baisse s'accentue rapidement jusqu'en 1886 au taux de 20 pour mille, plus lentement par la suite.

Dans la décade qui a précédé la guerre 1914-1918, le taux moyen de natalité était voisin de 17,5. Durant les années de guerre, la natalité s'effondre à la moitié de sa valeur : 10,8 — 6,6 — 6,7 — 9,4 — 9,2 — pendant les années 1915 à 1919, la compensation se produit en 1920 et 1921 avec la moyenne de 18 nés vivants pour 1.000 habitants, taux légèrement supérieur à celui d'avant-guerre. Mais dès 1922, la natalité retombe au-dessous de 18, et décroît très rapidement, elle est à 16 en 1931, à 13,5 en 1936 et se maintient aux environs de 12,5 jusqu'en 1939. Cependant la deuxième guerre mondiale n'a ramené le taux qu'à 11,6 en 1940 ; il est de 12,4 en 1941 et s'accroît jusqu'en 1948, après une légère baisse en 1945 (14,6 pour mille) due au petit nombre de mariages contractés en 1944.

Mais la reprise est très nette à partir de 1946 et le taux moyen de 19,1 pour mille en 1947-1948, place la natalité au niveau de fréquence de 1906. Cette reprise est-elle due uniquement aux mariages retardés par la guerre, nous ne le pensons pas et nous inclinons à croire que le législateur, se rendant compte du danger qu'inspirait une chute aussi forte de la natalité au cours de cette première moitié du xx^{e} siècle, a fait œuvre utile en améliorant le régime des prestations familiales, dont nous nous faisons un devoir de retracer rapidement l'évolution depuis leur origine modeste, jusqu'au rôle important qui leur est dévolu de nos jours.

Cette législation sur les prestations familiales a pour objet à la fois d'encourager la natalité et d'aider les familles à assurer l'entretien et l'éducation des enfants. Elles consistent dans une somme d'argent attribuée à toute personne française ou étrangère résidant en France, ayant à sa charge comme chef de famille ou autrement, un ou plusieurs enfants résidant en France. Actuellement, les prestations familiales comprennent cinq catégories de prestations soumises à des régimes divers :

1° Les allocations familiales.
2° L'allocation de salaire unique.

3° Les allocations prénatales.
4° Les allocations de maternité.
5° Les allocations de logement.

Il convient même d'y ajouter le congé de naissance institué par la loi du 18 mai 1946.

A l'origine, seules existaient les allocations familiales, nées de l'initiative patronale, à partir de 1918. La loi du 11 mars 1932 généralise cette institution dans toutes les professions industrielles, commerciales et libérales. Un décret-loi en date du 12 novembre 1938 crée l'allocation de la mère au foyer. Le décret-loi du 29 juillet 1939, dit « Code de la famille », constitue un essai d'amélioration du régime des allocations familiales tel qu'il résultait de la loi du 11 mars 1932, il institue la prime à la première naissance.

La loi du 29 mars 1941 institue l'allocation de salaire unique qui se substitue à l'allocation de la mère au foyer, cette allocation étant attribuée en sus des allocations familiales aux familles de salariés ne bénéficiant que d'un seul revenu professionnel.

Enfin l'évolution poursuivie depuis 1918 a abouti à l'Ordonnance du 4 octobre 1945 sur la Sécurité Sociale, incorporant les allocations familiales dans l'organisation générale de la « Sécurité Sociale » qu'elle crée.

La loi du 22 août 1946 créant des prestations nouvelles : allocations prénatales, allocations de maternité remplaçant la prime à la première naissance, englobe les diverses allocations des lois existantes dans la notion de « Prestations familiales ».

Cette loi a été modifiée par les lois du 2 mars 1948, 30 juin 1948, 7 juillet 1948 et 1er septembre 1948, instituant les allocations de logement.

L'effort fait par le législateur en faveur de la natalité démontre bien l'urgence d'une telle mesure en face du grave problème de la dénatalité qui se pose depuis 1801 dans notre département et qui atteint ces dernières années un point vraiment critique.

Cette législation semble avoir eu une répercussion favorable dans notre département. Mais une telle mesure ne peut avoir été prise qu'en faveur d'un seul département et le problème de la dénatalité dans le Tarn trouve son écho dans la France entière, comme les chiffres que nous donnons vont nous permettre de l'établir.

Taux annuel moyen de natalité pour 1.000 personnes recensées dans le Tarn et en France

Périodes	*Tarn*	*France*
1801 — 1806.....	33,2	32,2
1821 — 1830.....	30,7	30,8
1831 — 1840.....	29,8	29
1841 — 1850.....	27,4	27,4
1851 — 1860.....	24,5	26,3
1861 — 1870.....	26,4	26,3
1871 — 1880.....	24,8	25,4
1881 — 1890.....	20,9	23,9
1891 — 1900.....	19,4	22,1
1901 — 1910.....	18,5	21,5
1911 — 1920.....	12,5	14
1921 — 1930.....	16,9	18,3
1931 — 1940.....	13,8	15,4
1941 — 1946.....	15	15,1

Il suffit de se rapporter au graphique (N° 52) pour constater que les courbes du département et de la France, si elles semblent évoluer de la même manière, ne sont pas superposables ; d'une façon générale, jusqu'en 1870, le taux de natalité dans le département reste supérieur à celui de la France ; au contraire, à partir de cette date, il est plus élevé en France que dans le département, le taux de natalité dans le Tarn diminuant plus rapidement que celui de la France.

Si ces taux expriment l'évolution réelle de la natalité dans le département et en France, on ne peut cependant directement les comparer, car dans ce calcul intervient nécessairement le facteur population dont la composition suivant le sexe et l'âge n'est pas la même dans le département et en France. Nous verrons plus loin comment il convient de faire pour corriger et améliorer la comparabilité de ces taux réels de natalité.

Mais dès maintenant il est permis de dire que la natalité en France suit la même évolution que celle du département, exception faite pour la période 1941-1946 où le relèvement du taux de natalité de 13,8 en 1931-1940, à 15 qui est enregistré dans le déparement, ne se retrouve pas en France.

Ainsi depuis le début du XIX^e^ siècle c'est à un phénomène de dénatalité progressive que le département et la France sont sujets. Pourquoi la natalité décline-t-elle ?

Pour répondre à cette question il importe d'analyser la

notion de natalité et d'en rechercher ses composantes démographiques.

La nuptialité est le premier de ces éléments, puisque la majorité des naissances se produisent dans le mariage, mais ce n'est pas le seul puisque les deux phénomènes ne présentent pas des courbes parallèles : alors que la nuptialité reste à peu près constante ou ne varie que faiblement, la natalité ne cesse de diminuer, c'est donc que le nombre de naissances ne dépend pas seulement du nombre de mariages, il dépend également du nombre d'enfants par mariages, de la fécondité des femmes en âge de procréation.

II. — Fécondité générale

Les taux de natalité générale rapportés à la population totale peuvent être calculés chaque année. Mais cet avantage pratique qui permet une analyse plus suivie de la natalité, ne peut faire oublier qu'il ne répond pas aux conditions d'un bon taux de fréquence.

De nombreux éléments de la population, enfants et vieillards, ne peuvent concourir à la production de naissances nouvelles. Le taux de natalité générale rapporté à la population totale ne peut donc être utilisé qu'en première approximation.

On aura un taux répondant mieux aux conditions théoriques, en calculant la fréquence des naissances par rapport aux seules personnes en âge de reproduire.

On pourrait considérer l'ensemble des hommes et des femmes entre certaines limites d'âge ; mais pour les hommes cette limitation paraît assez arbitraire. Aussi vaut-il mieux rapporter le nombre des naissances à celui des femmes en âge de fécondité en prenant pour limites d'âge, plus de 15 ans et moins de 50 ans ; groupe que nous désignerons : femmes de 15 à 49 ans.

Ainsi, la fréquence des naissances parmi les femmes en âge de fécondité, 15 à 49 ans, est le rapport au nombre F de ces femmes du nombre N de naissances survenues parmi elles au cours d'une année :

$$f = \frac{N}{F}$$

Un tel calcul suppose connue la structure par âge et par sexe de la population. Or, comme les statistiques françaises ne nous donnent la composition de la population par âge et par sexe qu'à partir de 1851, nous ne pouvons calculer les taux généraux de fécondité qu'à partir de cette date.

En voici les résultats :

Taux de fécondité générale dans le Tarn et en France

(Enfants nés vivants, légitimes et illégitimes, pour 1.000 femmes entre 15 et 49 ans)

Périodes	*Tarn*	*France*	*Périodes*
1850-1852	104,9	101	1846-1855
1860-1862	99,9		
1871-1873	101,2		
1880-1882	85,4	99	1876-1885
1890-1892	75,3	89	1886-1895
1900-1902	84,4		
1905-1907	75,4		
1910-1912	68,2	73,5	
1920-1922	70,7	74,8	
1925-1927	66,8	69,3	
1930-1932	64,8	67,5	
1935-1937	57,6	65,5	
1945	65,5	62,3	

De 1851 à 1945, la fécondité générale s'est abaissée de 104,9 pour mille à 65,5 et cette diminution est à peu près régulière à toutes les périodes envisagées. Cependant le taux se relève entre 1871 et 1873 à 101,2 à la suite du nombre accrû des naissances après la guerre de 1870 ; en 1872 le taux est de 117,6 pour mille.

Par contre, la fécondité subit un fléchissement très marqué entre 1890 et 1892, conséquence de la crise agricole qui fit déserter nos campagnes et qui n'encouragea pas la paysannerie française à la natalité.

Comme en 1872, le relèvement du taux en 1921 et en 1945 est dû à la recrudescence de natalité observée après toute guerre. Le taux minimum de fécondité générale se situe entre 1935 et 1937 avec près de 58 nouveaux-nés pour 1.000 femmes entre 15 et 49 ans et malgré l'accroissement du taux en 1945, la diminution de la fécondité effective générale entre 1850-1852 et 1945 ressort à 36 %.

En France l'évolution du taux de fécondité est comparable à celle du département, et c'est à une diminution progressive que nous assistons depuis 1846-1855. Durant cette période le taux était de 101 pour mille, il n'est plus que de 62,3 en 1945, soit un pourcentage de baisse de plus de 38. Mis à part la légère hausse du taux en 1921, l'abaissement de la fécondité apparaît plus régulier en France que dans le département et au lieu de se situer en 1936, c'est en 1945

que la fécondité minima est enregistrée avec 62,3 naissances pour 1.000 femmes en âge de fécondité.

Nous savons que la comparaison des taux de natalité générale entre la France et le département ne peut se faire correctement par suite de la composition par âge différente des deux populations. Les taux de fécondité générale ne peuvent échapper à cette objection et pour assurer une comparabilité normale on doit apporter à ces taux une certaine correction. Mais le calcul des taux rectifiés de fécondité d'où l'on tirera facilement les taux rectifiés de natalité, supposent connue la fécondité des femmes par groupes d'âge.

III. — Fécondité des femmes par groupes d'âges

Nous venons de voir que les taux de fécondité générale $f = \frac{N}{P\ (15\text{-}49)}$ rapport du nombre annuel de naissances au nombre de femmes en âge de procréation, diminuaient depuis 1851, dans le département et en France à l'instar des taux de natalité générale. Mais aucune statistique n'est nécessaire pour révéler que la fécondité des femmes est essentiellement fonction de l'âge. Partant d'un maximum atteint dès le début, ou très vite après le début de la période de fécondité, elle décroît ensuite très rapidement et s'annule vers la cinquantaine. Pour préciser l'allure de cette variation, on peut calculer les taux de fécondité précédemment définis pour des intervalles d'âge de cinq ans entre les limites 15 et 49 ans, en rapportant par groupe d'âge de cinq années, le nombre annuel des enfants déclarés vivants, au nombre des femmes du même groupe d'âge.

Ce calcul nécessite la connaissance du nombre de naissances d'après l'âge de la mère ; ce n'est qu'à partir de 1896, que les statistiques ont effectué cette classification. Mais comme il serait intéressant de connaître la fécondité des femmes par groupes d'âges à des périodes antérieures, nous avons admis que la répartition des naissances suivant l'âge de la mère s'effectuait selon la structure de 1896.

Afin que cette répartition se rapproche le plus possible de la réalité, nous avons tenu compte de deux éléments :

1° Du nombre des femmes à chaque âge.
2° Du nombre total des naissances.

Les statistiques nous fournissent la structure par âge et par sexe de la population à partir de 1851 ; c'est donc à partir de cette date seulement qu'il nous a été permis d'éta-

blir la fécondité des femmes par groupes d'âges dans la limite 15-49 ans.

Voici la méthode que nous avons suivie pour assurer la répartition du nombre des naissances d'après l'âge de la mère jusqu'en 1896, pour les diverses périodes envisagées :

De la définition même du taux de fécondité des femmes à chaque âge découle la relation suivante :

$$N = \Sigma\ Px\ fx$$

N représentant le nombre total des naissances.
Px représentant l'effectif de la population féminine à l'âge x.
fx représentant le taux de fécondité des femmes à l'âge x.

En admettant que cette relation soit établie pour l'année de base 1896, nous en connaissons tous les termes.

Pour une période antérieure à cette date, on peut également écrire :

$$N' = \Sigma\ P'x\ f'x \quad (1)$$

de cette relation seul le facteur f'x nous est inconnu. Mais $f'x = \lambda\ fx$ dans lequel λ est précisément le coefficient correctif constant qui permet d'établir un rapport entre la fécondité des femmes en 1896 que nous avons pu déterminer et la fécondité des femmes à une époque antérieure, dont nous ignorons la valeur.

La relation (1) pourra donc s'écrire :

$$N' = \Sigma\ P'x\ fx\ \lambda$$

Tous les termes de cette dernière expression nous sont connus et permettent le calcul de λ.

$$\lambda = \frac{N'}{\Sigma\ P'x\ fx}$$

Le nombre des naissances d'après l'âge de la mère sur la base même de la répartition de 1896, compte tenu du nombre de femmes à chaque âge et du nombre total des naissances, sera dès lors aisé à obtenir :

$$N'\ 15\text{-}19 = P'\ 15\text{-}19 \times f\ 15\text{-}19 \times \lambda$$
$$N'\ 20\text{-}24 = P'\ 20\text{-}24 \times f\ 20\text{-}24 \times \lambda$$
$$N'\ 25\text{-}29 = P'\ 25\text{-}29 \times f\ 25\text{-}29 \times \lambda$$

.....

Nous donnons en annexe, tableau n° 53, le nombre annuel moyen des naissances d'après l'âge de la mère, chiffres que nous avons recueillis depuis 1896 sur la « statistique annuelle du mouvement de la population » des années correspondantes aux années envisagées.

Taux de fécondité des femmes par groupes d'âges dans le Tarn.

(*Nombre annuel moyen d'enfants déclarés vivants pour 1.000 femmes de chaque groupe d'âge*)

	15-19	*20-24*	*25-29*	*30-34*	*35-39*	*40-44*	*45-49*
1850-1852	32,6	193,6	200,1	148,2	92,4	38,8	5,8
1860-1862	31,6	187,4	194,5	143,4	89,4	37,6	5.6
1871-1873	30,7	181,8	188,6	139	86,7	36,4	5,5
1880-1882	25,5	151.5	157,3	115,9	72,3	30,4	4,6
1890-1892	23,6	140,6	145,9	107,6	67,1	28,2	4,2
1900-1902	28,8	148,5	180,7	109,1	70,7	26,2	4,7
1905-1907	26,5	145	147,5	97,6	54,7	24,6	3,2
1910-1912	27,5	143,7	138	87,5	51,7	16,9	2,4
1920-1922	20,3	140,6	165,9	100,3	54,7	19,6	1,5
1925-1927	23,5	134,6	140	97,8	48	16,1	2
1930-1932	26,6	130	124,3	87,8	49,3	15,1	1,4
1935-1937	22,3	114,4	114,5	73	41,7	14	1,3
1945	17,7	122,6	162,3	108,3	65,1	22,5	2,6

Avant de passer à l'étude de la variation des taux de fécondité par groupes d'âge, quelques remarques s'imposent.

Nous avons calculé les taux moyens de fécondité pour des périodes de trois ans, afin d'éviter les fluctuations toujours possibles si l'on avait choisi l'année comme unité de temps.

Chaque période encadrant un recensement, nous avons rapporté la moyenne annuelle des naissances au nombre de femmes dont la structure par âge nous est fournie par le recensement intermédiaire. D'autre part, la « statistique annuelle du mouvement de la population » de 1946 n'ayant pas encore paru, nous avons rapporté le nombre des naissances d'après l'âge de la mère en 1945 au nombre de femmes dont les groupes d'âges correspondants nous sont donnés par le recensement de 1946. La différence de structure devant être minime, la probabilité d'erreur est négligeable.

Nous avons eu l'occasion de constater que les taux de fécondité générale des femmes entre 15 et 49 ans diminuaient depuis 1950-1852 ; nous allons examiner maintenant comment et dans quelles proportions cette baisse du taux de fréquence se répartit entre les divers groupes d'âge.

Le maximum de la courbe de fécondité se situe dans le groupe de femmes de 25 à 29 ans d'âge. Cependant durant les périodes 1910-1912 et 1930-1932 les femmes de 20 à 24 ans ont une fécondité un peu plus élevée que les femmes de 25 à 29 ans, mais l'écart moyen reste inférieur à 6 pour mille.

Passé 30 ans la fécondité diminue rapidement avec l'âge et devient nulle vers la cinquantaine.

Si l'on se rapporte en annexe au graphique n° 54, il est aisé de se rendre compte que les courbes représentant la variation du taux de fécondité dans les groupes 15-19 ans et 40-44 ans, sont très proches l'une de l'autre ; on peut en déduire que les femmes ont une fécondité à peu près équivalente entre 15 et 19 ans et entre 40 et 44 ans. Cependant jusqu'au début du vingtième siècle la fécondité des femmes entre 15 et 19 ans est légèrement inférieure à celle des femmes de 40 à 44 ans d'âge, elle est un peu plus élevée ensuite. Mais l'allure générale de ces deux courbes est bien la même et si l'on prenait la moyenne des taux mesurant la fréquence de la fécondité dans chacun de ces deux groupes, on obtiendrait des taux nouveaux dont la représentation graphique serait figurée par une ligne relativement horizontale jusqu'en 1871-1873, descendante jusqu'en 1936-1937 avec un certain relèvement en 1945. Ainsi, entre 1850-1852 et 1871-1873, le taux moyen de fécondité dans les deux groupes représente 34,6 naissances pour 1.000 femmes, il n'est plus que de 18 pour mille en 1935-1937, il remonte à 20,1 pour mille en 1945. Si l'on compare les deux périodes extrêmes 1850-1852 et 1945, on constate que la fécondité moyenne des femmes entre 15 et 19 ans et entre 40 et 44 ans, a diminué de 43,8 %, de 45,7 % pour les femmes de 15 à 19 ans dont le taux de fécondité est au minimum en 1945 avec 17,7 pour mille, de 42 % pour les femmes de 40 à 44 ans dont le taux de fécondité s'est relevé entre 1935-1937 et 1945 de 14 pour mille à 22,5 pour mille.

Mais c'est entre 45 et 49 ans que la fécondité des femmes est la plus basse. Jusqu'en 1870-1873, le taux se maintient au niveau moyen de 5,6 naissances pour 1.000 femmes de cet âge. Le taux de fréquence baisse ensuite rapidement, il atteint son minimum dans la période 1935-1937 (1,3 pour mille) ; il se relève cependant en 1945 à 2,6 pour mille, mais à cette date c'est par un pourcentage de 55 % que se solde la diminution de la fécondité par rapport à la période 1850-1852.

Si l'on en croit l'allure générale des courbes qui figurent son évolution, la fécondité diminue pareillement chez les femmes de 20 à 39 ans. Toutefois la variation du taux est soumise plus qu'aux autres âges à l'influence des facteurs externes économiques ou sociaux, dont la lecture des courbes nous fournit sinon l'explication, du moins l'époque de leur intervention.

Entre 20 et 24 ans le taux de fécondité s'effondre de 193,6 pour mille en 1850-1852, à 140,6 pour mille en 1890-1892 ; il se relève en 1900-1902 au niveau de 148,5 pour

mille et diminue lentement mais régulièrement jusqu'en 1935-1937 où le minimum de 114,4 est atteint. Malgré la légère hausse du taux en 1945 (122,6 pour mille), la baisse de la fécondité pour les femmes de cet âge est de l'ordre de 36,5 %.

Egalement, les femmes de 25 à 39 ans ont une fécondité en baisse régulière depuis 1850-1852, et l'écart entre les périodes extrêmes est de 18,8 % entre 25 et 29 ans, de 27,8 % entre 30 et 34 ans, de 29,5 % entre 35 et 39 ans. Cependant, dans ces divers groupes, on constate un accroissement exceptionnel du taux de fécondité en 1900-1902, particulièrement sensible chez les femmes de 25 à 29 ans d'âge, en 1920-1922 pour les femmes de 25 à 44 ans et en 1945 pour les femmes de plus de 20 ans.

L'explication de ces hausses passagères va nous permettre d'établir un rapprochement entre la nuptialité et la fécondité et d'apprécier l'influence possible de la fréquence au mariage, sur la fréquence des naissances.

De l'étude de la nuptialité et de la fécondité générale il ressort que la stabilité relative des taux de nuptialité s'oppose à la baisse régulière des taux de fécondité générale. Fécondité et nuptialité paraissent donc évoluer dans des sphères différentes, et aucun rapport de connexité ne semble lier ces deux éléments.

Si nous nous confinons dans l'étude de la nuptialité et de la fécondité par groupes d'âges nous constatons également une évolution différente de leurs taux respectifs aux mêmes périodes. La nuptialité féminine diminue chez les moins de 20 ans, s'accroît entre 20 et 24 ans, et la stabilité des mariages après l'âge de 50 ans s'oppose aux variations nombreuses des taux de nuptialité entre 25 et 49 ans. Au contraire les taux de fécondité diminuent régulièrement dans tous les groupes d'âges à l'exception des hausses accidentelles dues à des facteurs externes.

Cependant, certaines anomalies constatées dans les taux de fécondité à des âges déterminés ne peuvent s'expliquer que par une évolution parallèle des taux de nuptialité aux âges correspondants.

Ainsi, en 1920-1922 et en 1945, le développement de la fécondité dans un climat favorable s'explique par le retard apporté par les diverses guerres à la conclusion de nombreux mariages qui par compensation sont plus productifs que les mariages contractés pendant la guerre ou pendant les années qui l'ont précédée.

De 1911 à 1921, les taux de nuptialité féminine passent de 169 pour mille à 232 pour les femmes de 25 à 29 ans, de 46 à 87 entre 30 et 34 ans, de 19 à 36 entre 35 et 39 ans et de 19 à 26 entre 40 et 49 ans.

Parallèlement entre 1910-1912 et 1920-1922, la fécondité s'élève de 138 à 165,9 entre 25 et 29 ans, de 87,5 à 100,3 entre 30 et 34 ans, de 51,7 à 54,7 entre 35 et 39 ans, de 16,9 à 19,6 entre 40 et 44 ans.

En 1945, à un accroissement général des taux de nuptialité à tous les âges correspond également une augmentation des taux de fécondité aux âges correspondants.

Cependant si 1900-1902 constitue une période favorable dans son ensemble à la fécondité des femmes âgées de 15 à 39 ans, les taux de nuptialité s'accroissent jusqu'à 24 ans, mais diminuent dans de fortes proportions dans tous les autres groupes d'âges, et à un accroissement de la fécondité correspond alors une diminution dans la fréquence des mariages.

Il est probable que le renouveau agricole qui s'est produit au début du XIXe siècle, et qui a mis fin à une crise très ressentie dans notre département, a assuré le relèvement momentané du taux de fécondité sans pour cela que la nuptialité se soit accrue. Il semble donc assuré que la nuptialité n'a pas d'influence directement perceptible sur la fécondité des femmes, et si en 1920-1922 et en 1945, les taux de nuptialité et de fécondité suivent la même évolution, c'est par l'intervention d'un facteur externe et donc accidentel, ce qui nous amène à conclure que les facteurs externes, économiques ou sociaux, s'ils ont eu une répercussion certaine sur la fécondité des femmes dans le Tarn, leur action dans le temps se trouve limitée et ne peut arrêter le mouvement général de baisse de la fécondité des femmes à tous les âges, mouvement qui se traduit en comparant les périodes extrêmes sur lesquelles nous avons fait porter notre étude, par le pourcentage de diminution suivant :

15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
45,7 %	36,6 %	18,8 %	26,9 %	29,5 %	42 %	55,1 %

La baisse de la fécondité très forte entre 15 et 19 ans passe par un minimum entre 25 et 29 ans et s'accroît progressivement aux âges supérieurs jusqu'à 55,1 % entre 45 et 49 ans.

Si les taux généraux de fécondité dans le département ne peuvent être comparés avec ceux de la France, par suite de la distribution différente de la population féminine à chaque âge, il en va différemment pour les taux de fécondité calculés par groupes d'âges, car que ce soit pour la France ou que ce soit pour le département il est tenu compte de la structure par âge de la population féminine.

Taux de fécondité des femmes par groupes d'âges en France

(Nombre annuel moyen d'enfants déclarés vivants pour 1.000 femmes de chaque groupe d'âge).

	1901	1906	1910-1912	1920-1922	1926	1930-1932	1936	1945
15-19	26,6	27	27	24	28,7	31	28,9	18,2
20-24	138,8	132,9	131	132	139,8	130	128,6	113
25-29	169	152	141	156	147,3	129	127,9	336
30-34	123,8	138,6	101	109	107,8	88	85,4	98,5
35-39	83,3	71,9	66	66	50,7	52	48	62,3
40-44	33,6	30,8	24	25	22	18	16,7	22,9
45-49	4,6	4,7	2	2	1,9	2	1,4	1,9

Faute d'avoir pu recueillir pour la France des chiffres antérieurs à 1901, nous allons établir la comparaison avec le département depuis cette date. La fécondité atteint son maximum de fréquence chez les femmes de 25 à 29 ans ; c'est une règle d'ordre général puisqu'elle se vérifie pour le département.

Entre 15 et 19 ans la fécondité est plus forte en France, alors que les taux de nuptialité féminine à cet âge sont plus élevés dans le département. On peut en déduire que si de 15 à 19 ans, les mariages sont plus nombreux dans le département qu'en France, ils sont par contre plus productifs en France que dans le département. D'autre part ce n'est qu'en 1945 en France que le taux marque une très nette diminution par rapport à 1901, le pourcentage de baisse étant de 31 %. Au contraire, dans le département, si l'on enregistre une diminution du taux de 35 % entre ces deux mêmes dates, la fécondité s'est réduite progressivement.

Pour les femmes de 20 à 24 ans le diagramme de la fécondité suit une variation plus régulière dans le département qu'en France et jusqu'en 1921 la fécondité tarnaise reste supérieure à la fécondité française ; c'est le contraire qui se produit dès 1926 si l'on veut bien excepter l'année 1945 où le taux n'est que de 113 pour mille pour la France, alors qu'il est de 122 pour mille pour le département.

Au-dessus de 25 ans la fécondité des femmes en France diminue depuis 1901 et reste supérieure à celle du département ; cependant en 1920-1922 et 1945, le département qui a été plus sensible à la reprise de la fécondité, voit à ces dates son taux de fécondité devenir plus élevé que celui de la France. Le même phénomène se reproduit pour les femmes de plus de 30 ans et pour tous les groupes d'âges envisagés la fécondité en France est plus élevée que celle du département, sauf en 1945 où à tous les âges les taux sont en faveur du département, c'est ce qui permet d'ex-

pliquer, semble-t-il, le relèvement du taux général de fécondité pour l'ensemble des femmes de 15 à 49 ans dans le Tarn en 1945, alors qu'à la même date, le taux correspondant français marque un recul par rapport à la période antérieure.

Cette supériorité quasi-générale de la fécondité féminine en France à tous les âges, justifie l'infériorité des taux généraux de fécondité du département dans leur comparaison avec ceux de la France, sans que cet écart soit imputable en son entier à la différence qui aurait pu exister dans la structure par âge des deux populations féminines. Le calcul des taux comparatifs de fécondité générale vont nous permettre en effet de confirmer cette opinion.

IV. — Taux comparatifs de fécondité et de natalité

En mettant en parallèle les taux de fécondité du département et de la France pour des femmes appartenant aux mêmes groupes d'âges, on assure une comparaison rationnelle de ces taux ; mais une tendance très forte de notre esprit nous pousse à réduire la comparaison de deux séries de faits cependant fort complexes au simple rapprochement de deux nombres. Les statisticiens ont combiné dans ce but diverses méthodes dont la plus connue est fondée sur l'emploi d'une population-type dont le choix est forcément arbitraire.

Comme la comparaison des taux de fécondité générale pour le Tarn et pour la France, peut se trouver affectée par les différences entre les compositions par âge des deux populations féminines respectives, on se propose de définir un taux nouveau débarrassé de cette influence et ainsi mieux approprié aux comparaisons entre le département et la France.

La solution est la suivante : on choisit un type de population féminine, c'est-à-dire une répartition-type par âge, de mille femmes de 15 à 49 ans. En appliquant aux effectifs des divers groupes d'âges : 15-20, 20-22, etc... de cette population-type, les taux de fécondité observés dans le département, on obtiendra en totalisant les produits partiels, un nouveau taux de fécondité générale qui diffèrera du taux réel dans la mesure où la population féminine du département diffère de la population-type. Ce nouveau taux est celui qu'aurait la population-type si, à chaque âge, sa fécondité était celle que l'on a observé dans le département. En faisant le même calcul pour la France, on obtiendra des taux comparatifs dont le rapprochement sera affranchi des différences pouvant exister dans la composition par âge des deux populations féminines.

La population-type que nous avons choisie est celle que M. Bunle a appliquée aux calculs des taux rectifiés de mortalité en France et dont nous aurons à faire usage (voir Potentiel démographique, p. 160). Cette population-type est une moyenne des populations de la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Suède et l'Italie, vers 1910. Sur notre demande, l'Institut National de la Statistique et des Etudes économiques, a bien voulu nous en faire parvenir la structure par âge et par sexe.

Population-type

Groupes d'âges	Population de mariables		POPULATION TOTALE	
	S. M.	S. F.	S. M.	S. F.
0-1 an	»	»	1.160	1.130
1-4	»	»	4.450	4.380
5-9	»	»	5.230	5.170
10-14	»	»	5.000	4.950
15-19	1.502	2.725	4.560	4.630
20-24	3.144	1.772	4.140	4.320
25-29	1.567	856	3.780	4.000
30-34	778	533	3.590	3.740
35-39	496	425	3.240	3.350
40-44	627	816	2.870	3.000
45-49			2.570	2.700
50-54	622	918	2.250	2.420
55-59			1.850	2.020
60-64			1.550	1.770
65-69	1.264	1.955	1.220	1.410
70-79			1.290	1.590
80 et plus			287	383
	10.000	10.000	49.037	50.963
			100.000	

A titre d'exemple voici pour 1906 la marche suivie pour le calcul du taux comparatif de fécondité générale dans le département :

Réduction proportionnelle à chaque groupe d'âge, du nombre de femmes de la population-type entre 15 et 49 ans, au nombre total de 1.000.

Entre 15 et 49 ans la population-type féminine est la suivante :

15-19	4.630		180
20-24	4.320		168
25-29	4.000	Après	156
30-34	3.740		145
35-39	3.350	réduction	130
40-44	3.000	proportionnelle	116
45-49	2.700		105
Total ..	25.740		1.000

En appliquant à chaque groupe d'âge de la population-type féminine, pour 1.000 femmes entre 15 et 49 ans, les taux de fécondité par groupes d'âges correspondants, observés dans le département, on obtient :

$$15\text{-}19 : \frac{27{,}8 \times 180}{1.000} = 5$$

$$20\text{-}24 : \frac{149{,}8 \times 168}{1.000} = 25$$

$$25\text{-}29 : \frac{154{,}6 \times 156}{1.000} = 24$$

$$30\text{-}34 : \frac{105{,}8 \times 145}{1.000} = 15$$

$$35\text{-}39 : \frac{56{,}9 \times 130}{1.000} = 7$$

$$40\text{-}44 : \frac{24 \times 116}{1.000} = 3$$

$$45\text{-}49 : \frac{2{,}8 \times 105}{1.000} = 0{,}3$$

Total..... 79,3

En totalisant les produits partiels, nous avons pour l'année 1906 un taux rectifié de fécondité générale de 79,3, alors que le taux réel était de 78,2.

En opérant de la même manière, les taux comparatifs de fécondité générale pour le département et pour la France sont les suivants :

	DÉPARTEMENT		FRANCE	
	Taux réels pour 1000 femmes	*Taux comparatifs*	*Taux réels pour 1000 femmes*	*Taux comparatifs*
1896	80,8	83,2	87,9	89
1901	84,5	85,8	86,9	87,3
1906	78,2	79,3	83,6	84,3
1910-1912 ..	68,2	72,2	73,5	75,2
1920-1922 ..	70,7	77,2	74,8	78,1
1925-1927 ..	66,8	71,2	69,3	71,2
1930-1932 ..	64,8	67	67,5	69,1
1936	57,6	59,5	65,5	67,3
1945	65,5	76,1	62,3	68,7

Ainsi les taux rectifiés, calculés pour le département et pour la France, sont directement comparables ; mais il importe de bien se pénétrer de cette idée, que ces taux comparatifs ne sont pas des taux réels, mais des taux fictifs qui seraient obtenus si certaines conditions étaient remplies. En limitant leur valeur au besoin d'une comparaison, on évitera les reproches adressés aux coefficients calculés sur la base d'une population-type, qui sont mérités quand on perd de vue leur sens propre et leur objet limité. D'autre part il convient de ne pas prendre la valeur de ces taux comparatifs comme la mesure exacte de la fécondité à un moment donné puisque les taux comparatifs varient avec la population-type féminine que l'on choisit. Ils ont une simple valeur comparative qui permet de déterminer l'ordre dans lequel se classent le département et la France d'après leur fécondité, lorsque l'on fait abstraction des différences existant dans la composition par âge des deux populations.

Depuis 1896 aux diverses époques envisagées, les taux comparatifs de fécondité en France sont supérieurs à ceux du département, ce qui corrobore l'infériorité des taux de fécondité des femmes du département à peu près dans tous les groupes d'âges et surtout à partir de 30 ans. Cependant en 1945 le taux rectifié est plus élevé dans le département qu'en France, mais dans les deux cas, ces taux restent bien inférieurs à ceux de 1896, et l'on peut dire que dans le département comme dans la France entière, après un léger relèvement en 1921, les taux comparatifs de fécondité générale ont décrû jusqu'à la reprise de 1945. Encore convient-il de remarquer que le taux réel de fécondité en

France s'abaisse de 65,5 en 1936 à 62,3 en 1945, alors que le taux comparatif correspondant s'accroît légèrement dans le même intervalle de temps de 67,3 à 68,7. Ce fait qui au premier abord peut paraître insolite, ne peut s'expliquer que par la grande différence qui existe entre la structure par âge de la population-type et celle de la population féminine en France.

En effet, de 15 à 35 ans, l'effectif à chaque âge de la population-type est bien plus important qu'aux âges correspondants en France ; c'est le contraire qui se produit à partir de 35 ans. La population féminine en France entre 15 et 49 ans se trouve donc par l'emploi de la population-type rajeunie artificiellement, dans de fortes proportions. A titre indicatif voici pour 1.000 femmes entre 15 et 49 ans, la différence qui existe entre la population-type et la population féminine du Tarn et de la France en 1946 :

	15-19	*20-24*	*25-29*	*30-34*	*35-39*	*40-44*	*45-49*	*Total*
Population-Type ..	180	168	156	145	130	116	105	1.000
Population France .	156	161	103	135	150	151	144	1.000
Population Tarn ..	156	159	87	136	156	159	147	1.000

Mais cette disproportion de structure par âge n'ôte en rien sa valeur au parallèle que nous avons établi entre les taux comparatifs de fécondité du département et de la France, car l'emploi de cette populaion-type a justement pour objet le calcul de taux rectifiés débarrassés de la différence qui pourrait exister entre la population féminine du département et celle de la France. Si ces taux ne peuvent être considérés comme la mesure exacte de la fécondité, du moins ils permettent d'établir un rapport normal de la fréquence de la fécondité dans le Tarn et en France.

Les taux généraux de natalité, dans leur comparaison avec ceux de la France, sont soumis aux mêmes critiques que les taux généraux de fécondité. Aussi est-il d'usage d'avoir recours à la population-type pour éviter que les résultats de la comparabilité ne soient faussés par l'existence d'une répartition différente de la population féminine aux divers âges.

Les taux rectifiés de fécondité générale permettent précisément de calculer des taux rectifiés de natalité générale sur la base de la population-type choisie.

En effet, si l'on convient d'appeler fr le taux de fécondité rectifiée et nr le taux de natalité rectifiée, on a :

$$fr = \frac{n}{F} \text{ et } nr = \frac{n}{P}$$

n, étant le nombre de naissances et F le nombre de femmes de 15 à 49 ans dans la population-type P ;

De ces deux relations on tire la valeur de n :

$$n = fr \times F$$
$$n = nr \times P$$

et l'on peut écrire : $fr \times F = nr \times P$

par conséquent : $nr = fr \frac{F}{P}$

Le taux rectifié de natalité est donc égal au taux de fécondité rectifié, multiplié par le rapport du nombre des femmes de 15 à 49 ans dans la population-type, à cette population-type totale. Le rapport $\frac{F}{P}$, pour une population-type choisie est un facteur constant. Avec la population-type dont nous nous sommes servis pour le calcul des taux comparatifs de fécondité, le rapport est le suivant :

$$\frac{F}{P} = \frac{25.740}{100.000} = 0,257$$

Ainsi dans la comparaison entre le département et la France, les taux comparatifs de natalité reproduisent les taux comparatifs de fécondité générale multipliés par 0,257.

Voici, pour le département et la France, les taux comparatifs de natalité, en regard avec les taux bruts correspondants :

Taux comparatifs de natalité dans le Tarn et en France pour 1.000 habitants de la population-type

	DÉPARTEMENT		FRANCE	
	Taux réels	*Taux rectifiés*	*Taux réels*	*Taux rectifiés*
1896	20	21,3	22,6	22,8
1901	20,1	22	22,2	22,4
1906	18,7	20,4	21,3	21,6
1910-1912 ..	16,7	18,5	19,1	19,3
1920-1922 ..	18	19,8	20,4	20,1
1925-1927 ..	17,1	18,3	18,6	18,1
1930-1932 ..	16,1	17,2	17,6	17,8
1936	13,5	15,3	15,5	17,3
1945	14,6	19,5	15,1	17,6

Les remarques faites à propos des taux comparatifs de fécondité sont aussi valables pour les taux comparatifs de natalité et si ces taux n'expriment pas une valeur exacte de la natalité à un moment donné, ils assurent la comparaison de la natalité entre le département et la France, comparaison débarrassée des différences pouvant exister dans la composition par âge de leur population respective.

Les taux rectifiés de natalité en France sont d'une manière générale plus élevés que ceux du département, sauf pour l'année 1945. Il y a donc concordance entre les taux généraux de fécondité et les taux généraux de natalité.

D'autre part, dans le département, les taux rectifiés sont toujours supérieurs aux taux réels, et les écarts sont plus importants pour le département que pour la France dont le taux réel dépasse légèrement le taux rectifié durant les périodes 1920-1922 et 1925-1927. On peut en conclure que la structure par âge de la population française se rapproche davantage de celle de la population-type, alors que celle du département doit compter un effectif adulte moins important que celui de la France et à fortiori que celui de la population-type et compte par suite beaucoup plus de gens âgés. Comme l'écart le plus important se situe pour le département en 1945, on en déduit qu'à cette date la population cache un déficit d'éléments jeunes causé par la guerre. D'un point de vue plus général, cette supériorité régulière des taux rectifiés sur les taux réels est le propre d'un département à faible natalité.

Cette étude détaillée de la natalité nous a appris qu'indépendamment de l'influence des facteurs économiques ou sociaux, autorisant un accroissement ou une diminution momentanée du nombre des naissances, une tendance très nette de dénatalité apparaissait depuis le début du XIX^{e} siècle dans le département plus qu'en France, à la suite de la diminution générale de la fécondité féminine à tous les âges dans la limite 15 à 49 ans. Cette baisse constante de la natalité, consécutive à la diminution de la productivité des mariages, est un facteur qui contribue puissamment à l'affaiblissement numérique de notre population depuis 1851.

Cependant si la dénatalité constitue un phénomène permanent, son action peut être activée ou freinée par la variation de la mortalité, de l'immigration ou de l'émigration, autres facteurs démographiques dont l'étude s'impose avant de pouvoir juger de la contribution de chacun de ces facteurs au mouvement naturel de baisse de la population dans notre département.

Section III

La mortalité

Un premier aperçu sur la fréquence et la variation de la mortalité depuis 1801 nous est fourni par les taux annuels de mortalité générale déterminés par le rapport du nombre annuel de décès à l'effectif de la population que l'on évalue pour les années comprises entre deux recensements. Ces taux généraux que nous donnons en annexe (tableau n° 40) ont permis l'établissement du diagramme de la mortalité, par périodes quinquennales, (voir annexe, graphique n° 55) courbe qui à première lecture nous donne une idée de l'évolution d'ensemble de la mortalité dans le département. Cependant ces taux généraux qui constituent la première mesure de la mortalité s'avèrent insuffisants, car ils ne tiennent pas compte de l'influence exercée par certains facteurs physiques et physiologiques dont l'âge et le sexe sont les plus actifs. La mortalité infantile dont la variation caractérise l'idée du progrès dans la science médicale fera l'objet d'une étude particulière.

I. — Taux de mortalité générale

Sur la courbe de la mortalité, comme sur celle de la nuptialité et de la natalité, les événements historiques, surtout les guerres et les épidémies, notamment le choléra et l'influenza, ont laissé leurs traces sous formes d'oscillations très accentuées. Cependant les brisures de la courbe s'atténuent dès le début du xx^e^ siècle par suite de l'effort médical et d'une hygiène toujours développée qui ont permis de circonscrire sinon d'arrêter les épidémies. Durant le xix^e^ siècle, toute disette était marquée par un accroissement de la mortalité, la famine a disparu de nos jours ; si les mauvaises récoltes n'ont pas vu leur fréquence s'atténuer, leur action par contre a été sans cesse en s'affaiblissant ; les progrès de l'agriculture ont permis le développement de la production et la constitution de stocks pour les mauvaises années ; les progrès des transports ont permis de faire venir des régions excédentaires le blé qui manquait aux régions déficitaires. Le langage lui-même traduit cette amélioration : famine, disette, cherté, en voilà les étapes.

Depuis le xx^e^ siècle, c'est donc à l'hygiène et la Science que nous devons le recul de la fréquence de la mortalité.

Dans le mouvement d'ensemble de la courbe de la mortalité, abstractions faites des perturbations locales, on distingue : une période où la baisse de la mortalité de 1801

à 1901 est relativement faible, mais à partir de cette date le mouvement s'accélère rapidement et le taux moyen de mortalité, qui évoluait au cours du xx^{e} siècle entre 20 et 35 décès pour 1.000 habitants, tombe dès 1901 au-dessous de 20 et diminue jusqu'en 1948 au taux le plus bas de 12,7 décès pour 1.000 habitants.

Entre 1806 et 1820, faute d'avoir pu établir les taux de mortalité par suite de l'ignorance où nous sommes de l'évaluation des recensements de 1911 et 1916, nous devons nous contenter de suivre la variation numérique des décès pour expliquer les écarts annuels qui nous paraissent exceptionnels.

Durant cette période, le nombre de décès le plus élevé se situe en 1815 avec 9.068 ; cette forte mortalité s'explique d'abord par le fait que l'armée combattait sur le sol français, les chiffres antérieurs ne comprenant pas les pertes subies par l'armée hors du territoire au cours des guerres napoléoniennes, ensuite par un nombre élevé de décès d'enfants conséquence de la forte natalité de 1814, due à la recrudescence de la nuptialité en 1813. La mortalité qui s'était abaissée à 7.946 en 1816, remonte à 8.965 à la suite de la disette de 1817.

En 1820, le taux de mortalité qui était de 27,7 pour mille, diminue jusqu'à 23,3 pour mille en 1830. Les épidémies de choléra le font remonter à 27,2 pour mille en 1831, à 29,2 en 1834 ; par compensation il retombe à 20,7 pour mille en 1836. Mais en 1837, conséquence probable d'une épidémie, le taux est à 28,4 pour mille. La courbe en baisse dans l'ensemble, marque ensuite des points hauts : 28,1 en 1854, à la suite de la guerre de Crimée et d'une épidémie de choléra qui du 30 août au 21 octobre porta le nombre des décès cholériques à 0,35 pour 100 habitants, le taux correspondant étant pour la France de 0,40 % ; 48 communes du département furent atteintes par cette épidémie. Le taux de mortalité qui s'était abaissé dans l'intervalle, remonte à 26,3 pour mille en 1859, à la suite d'une nouvelle épidémie de choléra, de la guerre d'Italie, et d'une forte mortalité infantile.

Entre 1860 et 1870, la mortalité connaît une stabilité relative au niveau annuel moyen de 21,7 pour mille. Après la perturbation due à la guerre franco-allemande qui porte le taux à 27,5 pour mille en 1870 et à 32,7 en 1871, commence une période de baisse qui réduit progressivement le taux annuel moyen de mortalité, de 21,8 pour mille en 1872-1875, à 17,2 pour mille à la veille de la guerre 1914-1918. Descendu au-dessous de 20 pour mille en 1901, le taux remonte à 21 en 1906-1907, et excepté en 1918 où il est de 24,2, conséquence de la guerre et de l'épidémie

d'influenza qui l'a suivie il se maintiendra jusqu'à nos jours au-dessous de 20 pour mille.

Très élevée en 1918, la mortalité voit son taux de fréquence retomber à 18,3 pour mille en 1939 et s'abaisser régulièrement jusqu'à 15,4 pour mille en 1939. La deuxième guerre mondiale, moins meurtrière que la précédente, le fait remonter à 18,6 en 1940, mais le mouvement de baisse un instant arrêté se poursuit jusqu'en 1948 où le taux de mortalité est à son minimum (12,7 pour mille) ; après avoir atteint 19,1 en 1944, conséquence du tribut que le département a payé pour la libération du pays.

Cette diminution de la mortalité, particulièrement sensible dans le département dès la fin du XIX[e] siècle, se retrouve en France avec une intensité variable.

Taux annuels moyens de mortalité pour 1.000 habitants recensés

Périodes	*Tarn*	*France*
1801-1806	21,7	27,2
1821-1830	23,5	25
1831-1840	24,5	25
1841-1850	22,8	23,3
1851-1860	23,1	23,9
1861-1870	22,4	23,6
1871-1880	22,5	22,3
1881-1890	20,5	22,1
1891-1900	20,7	21,5
1901-1910	19,2	21
1911-1920	18,8	16,9
1921-1930	17,5	16,9
1931-1940	16,1	15,7
1941-1946	16,4	15,6

Faire état de ces taux généraux pour établir une comparaison sur la fréquence de la mortalité entre le département et la France serait une erreur, car la distribution par âge des vivants peut présenter de grands écarts d'une population à l'autre, de même qu'on ne saurait tirer aucune conclusion du rapprochement des taux de mortalité dans la population totale d'un pays, dans une pension de jeunes et dans un asile de vieillards.

Pour avoir une idée précise et complète il faudrait comparer, non pas les taux généraux de mortalité, mais les taux calculés à chaque année d'âge. Pour résumer cette comparaison assez complexe de deux séries de nombres, on cherche le rapprochement de deux coefficients uniques en

rectifiant les taux généraux de mortalité par l'emploi de la population-type, méthode que nous avons utilisée pour le calcul des taux comparatifs de natalité et de fécondité.

Le calcul des taux comparatifs suppose connue la fréquence des décès à chaque âge dans le département et en France. On applique ensuite à chaque classe d'âge de la population-type, telle que nous l'avons donnée (voir p. 126) les taux de mortalité observés dans la population du département. En totalisant les produits partiels on obtient le nombre total des décès pour 1.000 personnes de la population-type, si celle-ci avait à chaque âge la même mortalité que les personnes du même âge dans le département ; en agissant de même avec les taux généraux de mortalité française on obtient des taux rectifiés qui sont comparables avec ceux du département.

La comparaison de ces taux nous apprend ce que deviendrait le total des décès dans la population-type, si celle-ci pouvait être soumise aux mêmes risques de mort à chaque âge que les populations du département et de la France.

Un application des taux comparatifs a été faite pour la France par la « statistique générale de la France », depuis 1910, sur la base de la population-type dont nous avons eu déjà l'occasion de faire usage. (« Statistique annuelle du mouvement de la population » en 1933. T. 1. p. LXXXV).

Parallèlement, nous avons calculé les taux rectifiés de mortalité générale du département, pour les années intermédiaires aux périodes données pour la France.

Taux de mortalité pour 10.000 *habitants*

Années	DÉPARTEMENT		FRANCE		*Périodes*
	Taux réels	Taux rectifiés	Taux réels	Taux rectifiés	
1911	197	151	182	165	1910-1912
1921	180	131	174	149	1920-1922
1926	181	122	171	143	1925-1927
1931	180	123	159	130	1930-1932
1936	151	99	153	122	1935-1937
1945	175	102	161	125	1945

Les taux rectifiés nécessitent pour leur établissement la connaissance de la structure par âge de la population ; depuis le recensement du 18 décembre 1881, les statistiques nous donnent la composition par âge de la population présente et non plus de la population légale ; pour pouvoir établir un rapport aussi juste que possible entre les taux rectifiés et les taux réels, nous avons calculé ces derniers, en rapportant le nombre de décès à la population présente,

ce qui explique la légère différence entre ces taux généraux et ceux que nous avons déjà calculés, sur la base de la population légale et qui figurent en annexe (Tableau n° 40).

Qu'il s'agisse du département ou qu'il s'agisse de la France, les taux rectifiés sont toujours inférieurs aux taux réels correspondants parce que la population du département, comme celle de la France, contient une proportion anormale de vieillards plus élevée que celle de la population-type.

Si l'on met en parallèle les taux réels de mortalité des deux populations on constate qu'ils sont plus élevés pour le département que pour la France ; il semblerait donc que la fréquence de la mortalité, tout en diminuant depuis 1911, reste dans le département supérieure à celle de la France. Mais ce n'est là qu'un phénomène apparent tenant à la différence de structure par âge des deux populations. En effet, si l'on se rapporte aux taux rectifiés, on remarque contrairement à ce qui se passait pour les taux réels, que les taux sont en France toujours plus élevés que dans le département. Par suite, si la population-type était soumise aux mêmes risque de mort à chaque âge que la population du département, la fréquence de la mortalité serait moins élevée que si l'on appliquait à chaque groupe d'âge de cette même population-type, les taux de mortalité observés dans la population de la France aux âges correspondants.

De même que la comparaison des taux rectifiés aux taux réels dans le département et en France nous a permis de conclure au vieillissement de ces deux populations par rapport à la population-type, de même la mise en parallèle des taux réels et des taux rectifiés correspondants du département et de la France nous autorise à dire que la population du département vieillit plus vite que celle de la France.

Si le recours à la population-type permet de tirer des conclusions intéressantes, il ne faut pas oublier que les taux comparatifs sont des taux fictifs qui ne peuvent remplacer les taux bruts réels ; s'ils ont l'avantage de montrer que l'amélioration accusée par les taux bruts est due surtout à la composition anormale de la population, ils ne sont pas aptes à mesurer fidèlement la fréquence de la mortalité.

Au contraire, la réalité nous montre donc que depuis 1801, la fréquence de la mortalité tend à diminuer dans le département comme en France, et les taux réels qui durant tout le XIX^e^ siècle étaient plus élevés en France que dans le département, sont dès le début du XX^e^ plus élevés dans le Tarn qu'en France, par suite de la différence existant dans la structure par âge des deux populations.

II. — Mortalité suivant l'âge et le sexe

Les taux généraux de mortalité ne nous donnent qu'une vue d'ensemble de la variation du phénomène au cours du temps.

L'influence du sexe, l'accroissement progressif de la mortalité avec l'âge à partir de l'adolescence, la très forte mortalité des jeunes enfants et des vieillards sont des faits d'observation courante que l'on peut préciser par le calcul de la fréquence des décès à chaque âge.

On prendra pour le taux de mortalité d'un groupe de personnes d'âge déterminé, la même définition que pour la mortalité générale. Par exemple, le taux de mortalité de 20 à 25 ans sera le rapport $\frac{d}{p}$, du nombre annuel de décès d observés dans ce groupe à son effectif moyen p ; pour plus de commodité nous multiplierons ce rapport par 10.000.

Les statistiques relatives au nombre de décédés à chaque âge, n'ont été établies en France qu'à partir de 1851 et à cette date les décès par âge et par sexe n'ont été publiés que pour le département de la Seine et la France. Nous donnons en annexe (tableaux n° 56 et 57) le nombre des décès à chaque âge et par sexe, chiffres que nous avons recueillis sur « la statistique annuelle du mouvement de la population » des années correspondantes aux années envisagées.

1° *La mortalté masculine. Taux de mortalité par âge*

(Nombre annuel de décès pour 10.000 de chaque groupe d'âge)

	1861	1872	1881	1891	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1945
	2.090	1.993	1.667	2.735	558	560	1.430	1.310	1.059	869	664	477
	607	355	301	316			146	144	71	89	43	83
	93	67	51	69	32	38	28	21	23	25	14	20
4	36	29	26	33	29	20	17	21	10	17	9	10
9	43	27	44	59	46	46	35	35	26	21	24	18
4	72	108	67	98	79	63	82	62	57	56	43	46
9	65	86	68	64	57	66	54	52	56	52	37	61
4	45	74	64	87	58	77	53	53	45	52	53	57
9	51	52	54	72	77	65	52	62	58	66	66	65
4	58	72	63	87	79	93	66	62	67	63	69	75
9	83	87	82	71	100	93	100	77	85	90	90	83
4	130	105	115	120	124	165	137	110	148	110	120	139
9	138	169	142	159	176		162	159	176	190	170	164
4	267	256	185	323	260	312	306	245	247	250	290	229
9	395	451	483	515	420	462	405	346	410	464	330	401
9	928	951	1.040	1.000	910	967	1.020	917	908	896	786	787
	2.070	1.760	3.360	1.820	2.090	2.458	2.640	2.020	2.290	2.810	2.340	2.260
ble	213	214	207	229	211	221	208	193	199	191	168	184

On peut suivre sur ce tableau l'allure générale de la mortalité masculine suivant l'âge.

La mortalité très élevée pour la première année, décroît très vite à partir de 5 ans ; elle est au minimum entre 10 et 14 ans et s'accroît ensuite lentement mais régulièrement jusqu'à 50 ans. Passé 50 ans, l'élévation du taux est très forte et s'amplifie rapidement avec l'âge.

En comparant les taux correspondant aux années successives, on se rend compte des progrès accomplis dans l'abaissement de la mortalité depuis moins d'un siècle, dans notre département.

La mortalité des moins de 1 an est réduite à plus d'un quart de sa valeur : 2.090 en 1861, 477 en 1945. La réduction progressive de ce taux se fait à toutes les années envisagées, sauf en 1891 où le taux de 2.735 décès pour 10.000 enfants de cet âge est supérieur à celui de 1851, c'est sans nul doute à une épidémie que nous devons une telle aggravation de la mortalité chez les moins de 1 an.

L'amélioration est encore plus considérable de 1 à 4 ans. Le taux baisse de 607 en 1861, à 43 en 1936. Le relèvement du taux à 83 en 1945 pourrait s'expliquer par les difficultés alimentaires de cette époque, particulièrement sensibles pour les jeunes enfants.

Moins important dans le groupe de 5 à 9 ans, l'abaissement du taux de mortalité, de 93 en 1861 à 20 en 1945, n'en est pas moins significatif.

Mais c'est entre 10 et 14 ans que la fréquence de la mortalité est la plus faible et le taux est ramené de 36 à 10 entre 1861 et 1945, soit à peu près du quart de sa valeur.

Aux âges plus avancés, le gain réalisé sur la mortalité des adolescents et des adultes se restreint progressivement. De 15 à 24 ans le taux se réduit de 79 à 64, la diminution étant plus importante dans le groupe de 15 à 19 ans (43 contre 18) que dans celui de 20 à 24 ans (72 contre 46). Dans ce dernier groupe il convient de noter le maximum de 108 décès pour 10.000 personnes de cet âge en 1872, dû aux conséquences fâcheuses de la guerre de 1870, conséquences qui se font également sentir à la même date dans le groupe d'hommes de 25 à 29 ans d'âge, dont la mortalité entre 1861 et 1936 est réduite de plus de 40 % : 65 contre 37.

De 30 à 35 ans, le taux qui était de 45 en 1861 est à 57 en 1945. Cependant, en admettant que dans cette limite d'âge l'année 1861 soit une année extrêmement favorable, le taux semblerait se résorber par rapport aux années antérieures à 1906 où à cette date il est encore de 77 pour mille.

Mais entre 35 et 50 ans, aucune hésitation n'est plus permise et la fréquence de la mortalité s'accroît. Entre 35 et 39 ans le taux s'élève de 51 en 1861 à 65 en 1945,

dans le même laps de temps il passe de 58 à 75 pour les hommes de 40 à 44 ans. Entre 45 et 49 ans le taux s'accroît jusqu'en 1936 où il est de 90 et en 1945 il redescend au niveau de 1861, soit 83 décès pour 10.000 habitants.

Passé 50 ans, le taux de mortalité ne tend guère à se réduire entre 55 et 59 ans ; cependant en 1945 nous avons une amélioration des taux pour le groupe d'hommes de 60 à 64 ans, 267 en 1861, 229 en 1945. Mais la mort est inéluctable, si elle peut être reculée on ne peut la supprimer, c'est pourquoi dès 1906, les taux de mortalité des hommes de plus de 80 ans, sont en général plus élevés que les taux observés aux périodes antérieures.

Ainsi, si les taux généraux de mortalité masculine diminuent dans le département, nous le devons surtout à la réduction de la mortalité chez les personnes âgées de moins de 30 ans, et notamment chez les enfants de 0 à 4 ans.

2° La mortalité chez les femmes.

Nombre annuel de décès pour 10.000 femmes de chaque groupe d'âge

	1861	1872	1881	1891	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1945
1	1.840	1.642	1.525	2.026	481	1.175	1.170	1.052	778	651	470	392
4	620	399	344	337		»	134	118	90	87	53	69
9	76	65	52	45	39	35	32	22	19	19	10	15
14	43	41	47	35	31	26	21	9	9	21	9	8
19	65	50	64	66	45	44	31	29	19	26	25	19
24	64	58	32	68	58	59	44	42	43	43	24	17
29	69	88	51	67	64	61	50	49	46	54	27	24
34	72	82	77	80	52	68	60	53	58	41	38	24
39	65	85	61	59	55	54	43	46	52	38	40	32
44	73	79	71	78	50	62	59	54	59	47	42	40
49	84	88	65	59	73	73	77	70	79	65	46	51
54	136	134	99	109	108	131	98	92	86	73	65	98
59	181	184	174	155	144		147	116	99	134	123	129
64	324	324	301	350	224	258	221	187	186	190	180	152
69	450	471	506	498	448	406	410	305	299	326	244	313
79	1.020	971	1.602	1.080	913	932	893	732	736	750	610	659
-	2.360	1.810	3.740	1.480	1.730	2.150	2.430	2.130	2.180	2.430	1.740	2040
nble	217	205	201	212	191	193	187	168	163	169	134	167

L'allure générale de la mortalité par âge des femmes est en tout point semblable à celle des hommes. Très élevée pour la première année, elle décroît rapidement jusqu'à un minimum pour le groupe de 10 à 14 ans, croît ensuite d'abord lentement, puis très vite à partir de 50 ans.

Mais contrairement à ce qui se passait pour les hommes,

le taux de mortalité s'abaisse régulièrement de 1861 à 1945, dans tous les groupes d'âges.

Ainsi entre 0 et 1 an, le taux passe de 1840 à 392, et atteint comme pour les hommes son maximum en 1891 avec 2.026 décès pour 10.000 enfants de cet âge, à la suite probable d'une épidémie. De 1 à 4 ans le taux est ramené de 620 à 69. L'amélioration de la mortalité chez les filles de 0 à 4 ans est donc considérable.

La réduction du taux va se poursuivre aux âges plus avancés, mais les écarts entre 1861 et 1945 seront moins importants. Entre 5 et 14 ans le taux moyen passe de 59 à 12 ; de 64 à 18 entre 15 et 24 ans ; de 70 à 24 entre 25 et 34 ans ; de 69 à 36 entre 35 et 44. Passé 45 ans, l'amélioration du taux est inférieure à la moitié de sa valeur. Il passe de 110 à 75 entre 45 et 54 ans, de 252 à 140 entre 55 et 64 ans. Mais on ne peut indéfiniment faire reculer la mortalité, c'est pourquoi dès l'âge de 65 ans, l'amélioration constatée dans les taux de mortalité est faible ; entre 65 et 69 ans le taux est ramené de 450 à 313, de 1.020 à 659 entre 70 et 79 ans, de 2.360 à 2.040 après diverses fluctuations, au-dessus de 80 ans.

Faut-il voir dans la réduction progressive de la mortalité chez les femmes à tous les âges, l'intervention d'un facteur physiologique ? En sus des progrès de l'hygiène et de la science médicale, qui ont contribué énormément à l'amélioration des taux, il est certain que le sexe exerce une action indéniable sur la mortalité, car la mortalité des hommes est toujours supérieure à celle des femmes :

Décès pour 10.000 *habitants de chaque sexe*

	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ
1861	213	217
1872	214	205
1881	207	201
1891	229	212
1901	211	191
1906	221	193
1911	208	187
1921	193	168
1926	199	163
1931	191	169
1936	168	134
1945	184	167

Cette différence entre la mortalité masculine et la mortalité féminine est très sensible chez les jeunes enfants.

Les garçons sont plus nombreux à la naissance que les filles, mais leur plus forte mortalité rétablit l'équilibre ; de 0 à 1 an, elle est en 1861 de 2.090 pour 10.000 garçons, de 1.840 pour les filles. La différence de mortalité entre garçons et filles est à cet âge voisine de 14 %, elle n'est que de 9 % en 1881, mais en 1891 l'écart de 35 % semble indiquer que l'épidémie qui a eu probablement lieu cette année-là a touché plus fortement les garçons que les filles. En 1945, alors qu'on enregistre chez les garçons un taux de mortalité de 477, il n'est que de 392 pour les filles.

L'écart de mortalité se réduit ensuite quand l'âge augmente ; il est faible entre 5 et 14 ans, garçons 64,5, filles 59,5 en 1861 ; en 1945, 15 pour les garçons, 11,5 pour les filles.

Entre 15 et 24 ans c'est la mortalité féminine qui est légèrement plus forte en 1861 et 1872, mais dès 1881 c'est la mortalité des hommes qui prend le pas sur celle des femmes ; en 1881 et 1945 les taux sont respectivement de 55,5 et 32 pour les hommes, de 48 et 18 pour les femmes.

De 25 à 34 ans, la fréquence de mortalité chez les femmes est supérieure à celle des hommes jusqu'en 1891 ; passé cette date ce sont les taux de mortalité des hommes qui l'emportent ; l'écart ayant tendance à s'accroître avec le temps. En 1891 les taux étaient de 78,5 pour les hommes, de 73,5 pour les femmes ; en 1936 et 1945, ils sont de 45 et 54 pour les hommes, 32,5 et 24 pour les femmes.

Egalement entre 35 et 44 ans, il faut attendre 1891 pour voir les taux de mortalité féminine descendre au-dessous des taux correspondants de mortalité masculine ; les taux qui étaient en 1891 de 79,5 pour les hommes et de 68,5 pour les femmes, sont en 1945 à 61 et à 36.

L'évolution est quasi-parallèle entre 45 et 55 ans ; mais dès 1881 la mortalité des hommes reste supérieure à celle des femmes et les taux sont les suivants : 98,5 et 82 en 1881 ; 116 et 87 en 1911 ; 100 et 69 en 1931 ; 111 et 74 en 1945.

A partir de 1891, de 55 ans jusqu'à leur extrême vieillesse, les femmes sont moins fréquemment frappées par la mort que les hommes du même âge.

III. — La mortalité infantile

La mortalité des enfants au-dessous d'un an mérite une attention spéciale en raison de son taux élevé ; elle est approximativement du même ordre de grandeur que celle des vieillards de 75 ans. Elle entre donc avec un poids considérable dans la mortalité totale. Mais sa détermination précise se heurte à certaines difficultés.

1° *Taux général de mortalité infantile.*

Il est un usage général en statistique, de définir la mortalité infantile, par le rapport du nombre de décédés de moins d'un an, au nombre des naissances d'enfants vivants.

On pourrait cependant définir le taux général par le rapport annuel du nombre de décès des moins de un an, au nombre moyen des enfants de cet âge au recensement. Mais ce nombre n'est connu que tous les cinq ans ; de plus, en raison des omissions d'enfants en bas-âge au recensement, il est généralement un peu faible.

En rapportant d'autre part les décès des moins de un an aux naissances des enfants vivants de la même année, on ne peut échapper à la critique que les décès utilisés proviennent d'enfants nés pendant l'année et aussi pendant l'année précédente ; aussi apporte-t-on une correction approximative de l'erreur en rapportant le nombre de décès à la moyenne des naissances pendant l'année et pendant l'année antérieure.

C'est cette méthode que nous utiliserons pour le calcul des quotients de mortalité pour les filles de moins de un an. (Voir taux net de reproduction chez les femmes, p.).

D'autre part, les taux bruts obtenus en rapportant le nombre des décès de moins de 1 an au nombre des naissances de la même année, ne tiennent pas compte des déplacements de nourrissons hors de leur département de naissance ; en conséquence, les taux de mortalité des département dont les enfants vont en nourrice à l'extérieur sont artificiellement diminués ; les départements au contraire qui pratiquent l'industrie nourricière et dans lesquels viennent par suite mourir un grand nombre d'enfants nés dans d'autres départements, ont des taux de mortalité trop élevés.

Pour remédier autant que possible à ce défaut, depuis 1919 (1) « la statistique générale de la France » calcule de la manière suivante les taux de mortalité rectifiés : du nombre des enfants décédés dans le département, on retranche le nombre de ceux qui sont nés dans un autre département, on lui ajoute le nombre des enfants nés dans le département et décédés à l'extérieur, le résultat obtenu est rapporté au nombre des naissances ; on mesure de cette manière la fréquence des décès au cours de la première année des enfants nés dans le département.

Après confrontation des chiffres donnés pour notre département par la statistique générale de la France, avec ceux

(1) Bulletin de la Statistique générale de la France, tome XVII, fasc. 1, oct.-déc. 1927.

que nous avons obtenus, sans tenir compte du déplacement des nourrissons, la différence s'avère minime pour ne pas dire inexistante et les taux sont du même ordre de grandeur.

Le Tarn n'envoie pas ses nourrissons à l'extérieur, de même qu'il ne pratique pas l'industrie nourricière.

Ainsi pouvons-nous établir une comparaison directe entre les taux réels de mortalité des enfants de moins d'un an, et les taux rectifiés qui nous sont donnés par la statistique annuelle du mouvement de la population.

Taux annuels moyens des décès de la première année pour 1.000 naissances vivantes

	Tarn	*France*	
1860-1862 ..	152,3	168,8	Taux bruts par périodes
1890-1892 ..	181,6	172,8	
1910-1912 ..	117,5	123,7	
1919	108	119	
1921	109	116	
1923	81	96	
1924	78	85	
1925	77	89	
1926	92	97	
1927	75	83	Taux rectifiés par années
1928	76	92	
1929	82	95	
1930	60	78	
1931	75	75	
1935	61	69	
1936	59	67	
1937	51	65	
1945	84	107	

Si l'on se rapporte au graphique que nous avons établi sur la base de ces taux (Voir annexe, graphique n° 58) on constate que la courbe tant du département que de la France, a une allure nettement descendante si l'on veut bien excepter l'année 1945.

Jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle les progrès ont été lents ; la mortalité infantile est encore égale à 181,6 pour mille en 1890-1892. Avec l'ère pastorienne, les progrès se font plus rapides et le taux s'abaisse à 117,5 en 1910-1912 ; la guerre ralentit naturellement l'allure de la diminution (108 en 1919 et 109 en 1921) qui reprend ensuite plus vive et en 1937 le taux général de mortalité infantile est

de 51. Il se relève en 1945 à 84, conséquence de la guerre et de ses privations.

D'une manière générale, les taux de mortalité infantile en France sont plus élevés que ceux du département. Pourquoi les nourrissons meurent-ils plus fréquemment en France que dans le Tarn ?

La première réponse qui s'impose à notre esprit est que le milieu dans lequel les nourrissons sont élevés est plus salubre dans le département qu'en France. Essentiellement rural, le département offre dans des conditions favorables d'existence, une hygiène supérieure à celle des départements industriels et les villes, très peu nombreuses, la plus importante ne dépassant pas 30.000 habitants, n'offrent pas le danger que sont les grands centres urbains pour le nourrisson. Le mode d'allaitement lui-même est différent et peut être influent.

Ce n'est que depuis 1907 que la statistique du mouvement de la population fait connaître la répartition des décès selon le mode d'allaitement de l'enfant : au sein, au biberon, mixte. Mais on ne dispose pas de données analogues pour l'ensemble des enfants de moins de un an. Dans ces conditions la répartition fournie par la statistique du mouvement de la population ne permet aucune conclusion ferme.

Mais il existe une autre source de renseignements pour étudier l'influence du mode d'allaitement sur la mortalité, non plus seulement sur le groupe restreint des enfants protégés, mais parmi l'ensemble des enfants de moins de un an. La loi du 30 juin 1913 sur la protection des femmes en couches a institué des primes spéciales payables aux femmes allaitant elles-mêmes leurs enfants. Pour chaque département, la statistique générale de la France a calculé en 1924 le rapport du nombre des femmes en couches assistées bénéficiant des primes d'allaitement au nombre total des femmes assistées. On peut considérer ce rapport comme représentant dans une certaine mesure la fréquence de l'allaitement au sein, bien que ce critérium soulève plusieurs objections. En premier lieu, le fait qu'une femme a touché une prime d'allaitement implique seulement qu'elle a nourri elle-même son enfant pendant quelques jours après la naissance et nullement que l'enfant a été allaité au sein d'une manière prolongée. D'autre part c'est d'une façon très conventionnelle que l'on suppose que les caractéristiques de l'ensemble des femmes en couches sont les mêmes que celles du groupe restreint des femmes en couches assistées.

Mais si le calcul n'est pas parfait, du moins permet-il de se faire une idée de l'influence possible du mode d'allai-

tement sur la mortalité et d'établir la différence entre la France et le département.

	Femmes ayant touché des primes d'allaitement pour 1.000 *femmes en couches assistées en* 1924	*Taux de mortalité rectifié en* 1924 *pour* 1.000 *naissances*	*Enfants allaités au sein pour* 1.000 *enfants protégés admis en* 1921
arn	710	78	232
rance	800	85	79

La lecture du tableau nous indique bien que le pourcentage des décès des moins de un an est plus faible pour le département que pour la France, alors que les enfants allaités au sein sont de beaucoup plus nombreux dans le département.

2° Mortalité infantile par sexe, âge et légitimité

De même qu'il existe une différence entre les taux généraux de mortalité masculine et les taux généraux de mortalité féminine, de même la mortalité infantile des garçons dépasse celle des filles dans une proportion voisine de 16 %. La différence en France en 1921 était de l'ordre de 20 %. Le tableau ci-après fait connaître à titre d'exemple les proportions pour le département.

Décès annuels au-dessous d'un an pour 1.000 nés vivants

	Garçons	*Filles*	*Différ. en %*
1901-1902 ..	171	141	17,5
1920-1922 ..	103	87	16
1930-1932 ..	73	61	16,4

Mais il est surtout intéressant de connaître la répartition de la mortalité au cours de la première année. Une étude assez précise exige naturellement le choix d'une unité de temps assez courte, aussi avons-nous répartis proportionnellement les décès au-dessous d'un an entre les groupes d'âges : 0 à moins de 5 jours, 5 à moins de 10 jours, etc..., cette répartition étant faite séparément pour les légitimes, les illégitimes et l'ensemble.

Le nombre des décès dans ces divers groupes ont été recueillis sur la « satistique annuelle du mouvement de la population » des années correspondantes aux années envisagées.

D'autre part, comme cette répartition est assez variable

d'une année à l'autre, nous avons pour étayer nos conclusions fait choix de plusieurs périodes : 1901-1902 ; 1920-1922 ; 1930-1932 et 1945.

Si les chiffres que nous avons calculés varient d'une période à l'autre, ils n'en gardent pas moins aux divers groupes d'âge une proportionnalité certaine, qui nous permet d'établir la variation de la mortalité de 0 à 1 an.

Pendant les cinq premiers jours le nombre des décès représente approximativement les 13 % de l'ensemble des décès de la première année ; leur nombre diminue entre le dixième et le quatorzième jour ; 55 pour mille en 1901-1902 ; 56 pour mille en 1920-1922 ; il s'accroît à nouveau entre le quinzième et le soixantième jour et durant le troisième mois il passe par un minimum : 92 pour mille en 1901-1902. Au cours du second trimestre les décès ne représentent plus que 18 % de l'ensemble des décès, pourcentage qui va encore diminuer au cours du troisième et du quatrième trimestre.

Répartition de 1.000 décès, par groupes d'âges

Groupes d'âges en jours	1901-1902			1920-1922		
	Ensemble	Légitimes	Illégitimes	Ensemble	Légitimes	Illégitimes
0 à 5	132	132	132	132	140	86
5-9	59	60	51	77	75	86
10-14	55	55	51	56	53	71
15-30	103	102	133	134	126	186
31-60	120	119	143	121	111	186
61-90	92	91	102	85	82	100
91-180	185	185	184	180	186	143
181-270	148	149	122	132	140	85
271-365	106	107	82	83	87	57
Ensemble ..	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

La répartition des décès n'a pas la même allure pour les légitimes et les illégitimes. Pendant les cinq et même pendant les 15 premiers jours la proportion des décès est plus forte pour les premiers ; mais la mortalité des cinq premiers jours est affectée par le nombre des faux morts-nés, or les enfants illégitimes naissent le plus souvent dans les maternités, hôpitaux, où les habitudes administratives pour les déclarations de naissance ne sont pas les mêmes que dans les familles. Par contre, de quinze à cent quatre vingts jours, la proportion est plus forte pour les illégitimes ; la compensation obligatoire puisque le total des décès est ramené à mille, se fait au cours du second semestre.

Un grand pas a été fait dans la réduction de la mortalité infantile dont le taux est passé de 152,3 pour mille en 1860-1862, à 51 en 1937, à 84 en 1945. Si une amélioration est possible elle doit porter avant tout sur les cinq premiers jours de la naissance, puisque c'est dans ce court espace de temps que les décès sont de loin les plus nombreux.

Mais les progrès accomplis sont méritoires, ils ont contribué dans une large mesure à l'abaissement du taux de mortalité générale dans le département, car si la mortalité féminine a pu être réduite à tous les âges, la mortalité chez les hommes de plus de 30 ans est restée stationnaire ou s'est accrue.

Section IV

Emigration et Immigration

Les mouvements migratoires entre départements ne sont pas connus par l'observation directe. Cependant, les « Registres de population » appuyés sur la déclaration obligatoire de domicile à l'arrivée et au départ, pourraient fournir une base solide à une statistique, mais ils ne sont pas obligatoires en France et n'existent que dans quelques communes.

On en est donc réduit à des statistiques indirectes. La plus importante résulte de la comparaison entre l'accroissement réel de la population constatée par deux recensements successifs et l'accroissement naturel résultant de la balance des naissances et des décès dans l'intervalle. La différence entre les deux, fait connaître seulement un excédent apparent d'entrées ou de sorties entre les deux recensements.

Ne connaissant que la moyenne des recensements de 1801 et 1806, c'est à partir de 1820 que nous avons calculé pour le département les excédents apparents d'immigration et d'émigration. En voici les résultats :

Excédents apparents d'émigration ou d'immigration dans le département

Périodes	*Emigration*	%	*Immigration*	%
1820-1925	»		1.258	0,38
1826-1830	3.382	1	»	
1831-1835	»	»	2.952	0,85
1836-1840	5.623	1,6	»	»
1841-1845	1.748	0,48	»	»
1846-1850	3.244	0,89	»	»
1851-1855	10.670	3	»	»
1856-1860	3.902	1,1	»	»
1861-1865	6.858	1,9	»	»
1866-1871	4.655	1,3	»	»
1872-1875	»	»	119	0,03
1876-1880	5.310	1,4	»	»
1881-1885	4.392	1,2	»	»
1886-1890	9.466	2,7	»	»
1891-1895	3.989	1,2	»	»
1896-1900	6.505	1,9	»	»
1901-1905	1.859	0,55	»	»
1906-1910	3.870	1,2	»	»
1911-1920	10.024	3	»	»
1921-1925	»	»	6.466	2,1
1926-1930	»	»	2.571	0,85
1931-1935	3.643	1,2		
1936-1945	»	»	9.073	3

La lecture de ce tableau suffit à elle seule à démontrer que le département est soumis depuis 1826 à un courant régulier d'émigration apparente dont l'ampleur ne le cède en rien à la durée.

Les trois plus fortes périodes d'émigration se situent en 1851-1855, 1886-1890, 1911-1920.

Si pour les années de 1851 à 1855, nous ne trouvons pas d'explication à cet exode, la crise agricole particulièrement sensible dans notre département à la fin du XIX^e^ siècle peut rendre compte du départ de 9.466 tarnais entre 1886 et 1890.

Entre 1911 et 1920 prend place la « grande guerre ». Le Tarn s'est fait l'asile de nombreux réfugiés qui ont quitté les régions dévastées du Nord et de l'Est. Quelques-uns ont fait de notre département qui les a adopté leur pays d'élection, d'autres, plus nombreux, ont regagné dès la fin des hostilités leur département d'origine.

Quant aux 3.643 départs constatés entre 1931 et 1935, il est vraisemblable que la crise économique tant agricole

qu'industrielle n'est pas étrangère à cet exode. Le département s'est trouvé momentanément surchargé par une main-d'œuvre qu'il avait été obligé de solliciter entre 1921 et 1930 pour pallier aux pertes subies par la guerre et pour faire face à l'essor industriel qui l'a suivie. Le même phénomène se retrouve entre 1936 et 1945 et il est vraisemblable que s'il nous eût été possible de calculer les départs ou les sorties entre 1936 et 1941, 1941 et 1945, nous aurions assisté à une émigration entre 1936 et 1941, à une immigration entre 1941-1945, conséquence de l'après-guerre, et du besoin de main-d'œuvre constaté dans toutes les branches de l'activité économique.

Le résultat net d'immigration apparente de 9.073 individus entre 1936 et 1945, doit nous cacher un plus grand nombre de rentrées effectives entre ces deux dates. Le recensement de 1941 n'ayant pas eu lieu, c'est une hypothèse que nous émettons mais qui nous semble rationnelle et conforme à la norme du mouvement migratoire dans notre département.

Cette période 1936-1945 est donc la seule période d'immigration apparente relativement importante ; la main-d'œuvre nouvelle nécessitée par la production de besoins nouveaux et l'intensification des besoins déjà existants qui n'arrivaient plus à satisfaire le consommateur sevré pendant la guerre et pendant les quelques années qui l'ont suivie, a été recrutée en partie dans nos campagnes, en partie à l'extérieur. Le vide fait dans la population rurale, durant cette période et l'accroissement parallèle de la population urbaine, n'est qu'un indice insuffisant pour nous permettre de jauger le phénomène à sa valeur réelle. Il est certain que beaucoup de nos paysans sont descendus à la ville pour travailler à l'industrie, d'autres ont franchi les limites du département et sont allés accroître la main-d'œuvre des départements voisins. Le mouvement inverse est à supposer et des départements avoisinants, nous est venu un effectif ouvrier compensateur. Il est regrettable que l'état actuel des statistiques ne nous permette pas d'analyser dans le réel ce déplacement de population à l'intérieur du département. De ces divers mouvements nous connaissons seulement leur résultante entre deux dénombrements ; de là, la difficulté d'expliquer avec certitude et par le détail, le phénomène.

Cependant un tableau analogue établi pour la France nous permet d'affirmer que contrairement à la situation du département, la France offre le cas particulier d'un pays qui n'a jamais fourni qu'un faible contingent d'émigrants et ne recevait qu'un nombre modéré d'immigrants, eu égard à sa population, lorsqu'elle dut pendant et après la guerre 1914-1918, faire appel à la main-d'œuvre étrangère pour combler les pertes de la guerre.

(Migrations apparentes entre la France et l'Etranger)

Excédents apparents

	Immigration	%	*Emigration*	%
1821-1830	270.348	0,83	»	»
1831-1835	378.687	1,1	»	»
1836-1840	»	»	107.732	0,31
1841-1845	220.583	0,62	»	»
1846-1850	»	»	124.591	0,34
1851-1855	»	»	305.866	0,84
1856-1860	841.009	2,2	»	»
1861-1865	»	»	35.249	0,09
1866-1871	»	»	1.826.143	5,05
1872-1875	248.867	0,67	»	»
1876-1880	233.260	0,61	»	»
1881-1885	77.855	0,2	»	»
1886-1890	»	»	37.729	0,10
1891-1895	132.813	0,36	»	»
1896-1900	224.564	0,58	»	»
1901-1905	»	»	35.131	0,09
1906-1910	248.040	0,63	»	»
1911-1920	500.000	1,26	»	»
1921-1925	1.125.000	2,81	»	»
1926-1930	830.000	1,9	»	»
1931-1935	»	»	105.000	0,25
1936-1945	280.000	0,7		

Les pourcentages calculés en rapportant les excédents apparents d'émigration ou d'immigration, au premier des deux recensements successifs entre lesquels ils se sont produits, permettent une comparaison entre la France et le département, comparaison dont l'analyse est facilitée par la représentation graphique de la variation de ces pourcents depuis 1820 (voir annexe, graphique n° 59).

Il est en effet aisé de constater que la courbe de la France évolue le plus souvent dans la partie réservée à l'immigration, alors que celle du département évolue presque toujours dans la partie réservée à l'émigration.

D'autre part, toutes proportions gardées, l'émigration française est bien plus faible que celle du département, excepté durant la période 1866-1871 (5,05 % contre 1,3). Quant à l'immigration tarnaise, les rares fois où elle se produit, elle reste inférieure à celle de la France aux périodes correspondantes, sauf entre 1936 et 1945 où le taux de 3 % pour le département est supérieur à celui de la France : 0,7 %.

Au mouvement d'immigration en France s'oppose donc

le mouvement quasi-permanent d'émigration dans le département.

Pourquoi les tarnais désertent-ils ?

Au point de vue économique la migration constitue essentiellement un déplacement de travail et l'on peut écrire que lorsque le prix du travail dans deux endroits présente une différence supérieure au prix du transport du travailleur, il tend à se produire une migration des vendeurs de travail de l'endroit où le prix est bas vers celui où il est élevé. Est-ce à dire que le niveau de vie dans le département se trouve moins élevé qu'ailleurs ? Nous ne le pensons pas en ce qui concerne la main-d'œuvre industrielle et agricole. Nous croyons plutôt que cette migration quasi-permanente des tarnais est due à l'attrait de la grande ville et de l'industrie, que l'exode rural a alimenté. L'esprit d'imitation et la contagion sont intervenus pour surexciter le désir des départs et accroître ainsi l'élasticité du phénomène.

Plus agricole qu'industriel, le département a vu la main-d'œuvre paysanne suffire, en période normale, à assurer le remplacement de la main-d'œuvre industrielle émigrée sous d'autres cieux reconnus peut-être à tort plus cléments. Mais plus souvent, l'agriculture a dû elle-même déverser son trop plein hors des limites du département.

A notre avis, l'exode rural est le facteur qui a contribué à alimenter le courant régulier de la migration. La production agricole suffit actuellement, avec beaucoup moins de bras qu'auparavant à assurer la nourriture des tarnais ; dans un avenir prochain l'industrialisation permettra encore la libération de nouveaux travailleurs qui iront s'employer hors du département si l'industrie locale ne peut les employer.

Le manque de débouchés pour les travailleurs constitue donc le second facteur de cet exode. Plus les travailleurs seront nombreux, plus les salaires seront bas, et plus le niveau de vie sera élevé. Ainsi se créera-t-il une tendance à chercher ailleurs les satisfactions que l'on ne peut trouver dans le département.

Or, du point de vue économique peuvent être considérés comme producteurs les personnes adultes dans des limites 20 à 60 ans. La composition même de la population a son rôle à jouer. Mais quel va être justement l'effet de l'émigration ?

Si l'on se place dans l'hypothèse d'une population décroissante, ce qui est le cas pour le département, et si c'est là le résultat du jeu naturel des naissances et des décès, il en résulte un certain renforcement de la proportion des adultes ; si c'est là le résultat d'une émigration, il en résulte une proportion grandissante d'enfants et de vieillards. L'effet se révèle donc finalement inverse.

En étudiant le mouvement naturel de la population nous verrons que la baisse de la population dans le Tarn est justement due depuis 1886 à un excédent net de décès, ce qui nous amène à conclure que depuis cette date il y a eu une proportion accrue d'adultes et que l'émigration présente a par suite contribué dans une large part à alimenter l'émigration future par la modification qu'elle a apportée à la structure par âge de la population.

Les mouvements migratoires ont des conséquences assez complexes : et leur rôle est prépondérant sur le mouvement d'une population, c'est ce qui va nous permettre d'expliquer en corrélation avec les facteurs démographiques actifs : natalité, mortalité, la baisse de la population dans le département depuis 1851.

CHAPITRE II

Le mouvement naturel de la population

Pour exprimer les possibilités d'accroissement naturel ou de diminution de la population, il suffit de mesurer les changements décelés par les recensements successifs et exprimés en valeur absolue ou par rapport au nombre des habitants.

Ces variations sont la résultante de deux facteurs, l'un intrinsèque : l'excédent des naissances ou des décès, l'autre provenant des apports extérieurs : l'excédent de l'immigration ou de l'émigration.

C'est la combinaison de ces deux facteurs qui doit rendre compte en fait de l'évolution de la population dans notre département.

Mais la capacité de renouvellement propre à la population n'est pas exprimée convenablement par l'excédent naissances moins décès, car les deux termes de la différence correspondent à des unités de nature très différentes.

D'une part, le nombre des naissances d'enfants vivants peut être en première analyse considéré comme homogène sous réserve bien entendu des différences de sexe, d'état physiologique ou social qui différencient les nouveaux-nés.

Mais d'autre part, le nombre des décès comprend des unités très différentes par l'âge : nouveaux-nés, enfants en bas âge, adolescents, adultes, vieillards. La disparition d'une personne de 60 ans ou plus est sans conséquence sur le renouvellement de la population ; il n'en est pas de même du décès d'un homme adulte ou d'une femme en âge de fécondité. En bloquant tous les décès dans un total que l'on retranche du nombre des naissances, on obtient un excédent dont la signification est très complexe.

Deux excédents égaux numériquement peuvent avoir des résultats opposés pour l'avenir de la population.

Aussi après avoir examiné de quelle façon les excédents de natalité ou de mortalité liés aux mouvements migratoires rendent compte en fait de l'évolution de la population dans notre département, nous pousserons notre analyse plus loin en essayant en premier lieu de supprimer ce que comporte d'aléatoire la différence naissance moins décès, par l'étude

du potentiel démographique, en calculant ensuite un coefficient nouveau dont la signification constituera une étude sur l'évolution de la reproduction de la population dans le Tarn et permettra en même temps de connaître les causes médiates de la baisse de la population tarnaise depuis 1851.

Section I

Excédent des naissances ou des décès

La proportionnalité pour 10.000 habitants des excédents de naissances ou des décès, dans le département et en France doit permettre de suivre la variation d'ensemble de ces taux depuis 1806.

On trouvera en annexe, tableau n° 40, les excédents annuels des naissances ou des décès dans le département dont il serait trop long ici de faire l'énumération.

Excédents annuels moyens des naissances pour 10.000 *habitants dans le Tarn et en France depuis* 1801

Périodes	*Tarn*	*France*
1806-1820 ..	64	56
1821-1825 ..	74	67
1826-1830 ..	70	50
1831-1835 ..	46	36
1836-1840 ..	68	47
1841-1845 ..	60	54
1846-1850 ..	31	28
1851-1855 ..	13	20
1856-1860 ..	15	28
1861-1865 ..	49	38
1866-1870 ..	30	17
1871-1875 ..	16	8
1876-1880 ..	29	31
1881-1885 ..	21	27
1886-1890 ..	— 14	12
1891-1895 ..	— 17	3
1896-1900 ..	— 7	16
1901-1905 ..	2	20
1906-1910 ..	— 15	11
1911-1920 ..	— 62	— 65
1921-1925 ..	— 2	21
1926-1930 ..	— 9	14
1931-1935 ..	— 10	8
1936-1945 ..	— 30	— 15

Si l'on se rapporte au graphique retraçant l'évolution de ces taux (graphique n° 60) on constate que la courbe est nettement descendante si l'on fait abstraction des perturbations locales ; jusqu'en 1886, les excédents sont encore en faveur des naissances ; passé cette date, ce sont les décès qui l'emportent et la courbe de la mortalité se tient à peu près constamment au-dessus de la courbe de la natalité. Voici tracée à l'aide des taux annuels de mortalité et de natalité, l'allure générale de ces deux courbes qui illustrera le phénomène.

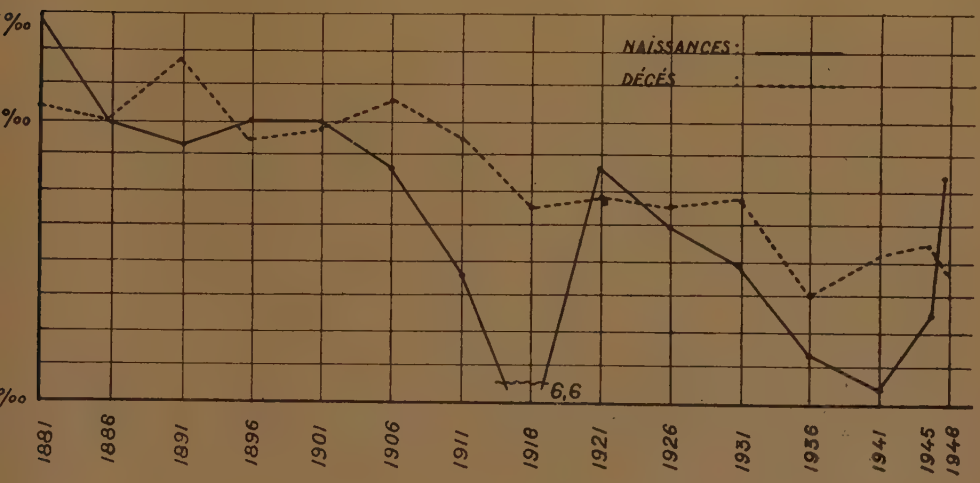

Les alternatives de hausse ou de baisse des excédents relatifs des naissances ne peuvent s'expliquer que par les variations de la natalité et de la mortalité aux époques correspondantes. Nous en retraçons ici les principales.

Le taux de 74 pour dix mille en 1821-1825 est plus élevé que celui de 1806-1820 (64), parce que cette dernière période a été marquée par un fort accroissement de la mortalité dû aux guerres napoléoniennes.

Entre 1831 et 1835, le taux de 46 pour dix mille marque un fléchissement par rapport aux taux des périodes intermédiaires parce que la mortalité reste élevée à la suite des épidémies de choléra de 1831 et de 1834.

Mais les excédents relatifs des naissances sont au minimum entre 1851 et 1860 avec le taux annuel moyen de 14 pour dix mille. En effet, pendant cette période, la guerre de Crimée d'abord, la guerre d'Italie ensuite et les épidémies de choléra de 1854 et de 1859 ont relevé le niveau de la mortalité, alors que pour les mêmes raisons, la natalité se trouvait

freinée dans de fortes proportions et son taux annuel moyen qui était de 26,1 pour mille entre 1846 et 1850, était ramené à 24,6 pour mille entre 1851 et 1860 ; parallèlement le taux de mortalité s'élevait de 23 pour mille à 23,2 pour mille. C'est donc surtout à l'abaissement de la natalité que nous devons des excédents aussi bas entre 1851 et 1860.

Par compensation, le taux excédentaire des naissances se retrouve à 49 pour dix mille en 1861-1865, par suite de la baisse de la mortalité au taux de 21,5 pour mille et de l'accroissement de la natalité au taux de 26,5 pour mille.

Mais c'est par une marge très faible que se solde l'excédent relatif des naissances entre 1881 et 1885 (21 pour dix mille) ce qui prouve bien que face à l'insignifiant abaissement de la mortalité depuis 1801 a correspondu une diminution plus profonde de la natalité.

Ce phénomène devient très net à partir de 1887 et si l'on excepte quelques rares années où un excédent vraiment dérisoire est encore en faveur des naissances, ce sont les décès qui l'emportent et les excédents sont très marqués pour les périodes de guerre : — 62 pour dix mille entre 1911 et 1920, — 30 entre 1936 et 1945. Or, comme nous savons que les taux généraux de mortalité ont baissé fortement depuis la fin du XIX^{e} siècle, nous sommes contraints d'admettre que les taux généraux de natalité ont décru encore plus vite. Seule la période 1901-1905 est marquée par un excédent relatif de naissances de 2 pour 10.000 habitants.

Comme pour le département, les excédents de naissances en France sont en baisse depuis 1806 et les taux annuels moyens passent de 56 pour dix mille entre 1806 et 1820, à 8 pour dix mille entre 1931 et 1935.

Cependant, si les excédents sont devenus presque insignifiants ils n'en restent pas moins positifs et les décès ne l'emportent qu'aux périodes de guerre, c'est-à-dire entre 1911 et 1920, 1936 et 1945 où les taux sont respectivement de — 65 pour dix mille et — 15 pour dix mille. Que ce soit pour le département ou que ce soit pour la France, il est bien évident que les années de guerre 1870 et 1871 se sont soldées par un excédent négatif ; mais noyées dans deux périodes distinctes, 1866-1870, 1871-1875, ces excédents négatifs ont certainement contribué à la baisse des excédents relatifs des naissances au cours de ces périodes, mais ils n'ont pu prendre le dessus comme ce fut le cas en 1911-1920 et en 1936-1945.

Etablir une comparaison directe entre les excédents relatifs des naissances de la France et du département serait une erreur et ce parallèle perdrait toute valeur du fait de l'importance prise par la composition par âge de la population,

non pas dans l'établissement de ces excédents, mais dans leur signification, les écarts entre les excédents du département et de la France pouvant provenir seulement de la structure différente des deux populations. Nous reviendrons sur ce problème dans l'étude du potentiel démographique.

Mais dès maintenant nous sommes à même de savoir comment les facteurs démographiques : natalité, mortalité, émigration ou immigration, sont intervenus depuis 1801, pour imprimer à la population tarnaise la variation d'ensemble qu'elle a subie depuis l'origine des statistiques.

Si l'on ne tenait compte que des excédents naissances moins décès, la population du département se serait accrue jusqu'en 1886 et aurait diminuée régulièrement à partir de cette date jusqu'à nos jours. Mais l'intervention du troisième facteur démographique émigration ou immigration a modifié assez profondément l'action des naissances et des décès sur le mouvement d'ensemble de la population, dont nous devons ici retracer les principales étapes.

Première étape : 1801-1851

Entre 1801 et 1851 la population du département s'élève de 283.368 habitants à 363.073, point optimum.

Durant ces cinquante années, la proportion pour 10.000 habitants des excédents de naissances sur les décès tend à diminuer et passe de 64 entre 1806 et 1820, à 31 entre 1846 et 1850. Cet excédent positif annuel justifie donc l'accroissement de la population constaté aux divers recensements depuis 1801. Mais la diminution de ce taux excédentaire implique nécessairement une baisse plus rapide de la la natalité que de la mortalité.

	1801-1806	1821-1830	1831-1840	1841-1850
Natalité	33,2	30,7	29,8	27,4
Mortalité	21,7	23,5	24,5	22,8

C'est pourquoi si la population s'accroît jusqu'en 1851 son taux d'accroissement va diminuer à chaque recensement et cette baisse du taux sera intensifiée par le phénomène de l'émigration qui joue entre 1836 et 1851 et qui ramène l'effectif de la population à un chiffre plus bas que n'autoriseraient les taux de natalité et de mortalité.

En résumé, entre 1801 et 1851, les facteurs démographiques : natalité, mortalité, émigration, évoluent de telle sorte qu'ils coordonnent leur action pour réduire à chaque recensement le taux d'accroissement de la population du

département, dont nous donnons en pourcent la variation entre deux recensements successifs :

1801-1820	10,7
1820-1826	4,4
1826-1831	2,5
1831-1836	3,2
1836-1841	1,4
1841-1846	2,5
1846-1851	0,6

Le relèvement du taux entre 1831 et 1836 s'explique par une immigration de 2.952 personnes dont la population du département a bénéficié.

Deuxième étape : 1851-1921

La population du département diminue de 67.485 individus et se trouve en 1921 avec 295.588 habitants à son point le plus bas.

Durant ces soixante-dix années, la proportion des excédents de naissances sur les décès qui permet de savoir qui de la natalité ou de la mortalité a décru le plus rapidement, nous montre que jusqu'en 1886, si les excédents de naissances diminuent, ils restent encore positifs. Au contraire, à partir de cette date, ils deviennent négatifs ; les taux de mortalité, sans cesser de diminuer, deviennent supérieurs aux taux de natalité.

Nous serions en droit de penser que la population de notre département n'aurait dû diminuer qu'à partir de 1886. Mais depuis 1851, le facteur émigration est intervenu et si la population du département a baissé, dans de fortes proportions jusqu'en 1872, moins jusqu'en 1886, c'est au départ de nombreux tarnais que nous le devons.

Au contraire, de 1886 à 1921, si nous exceptons la période 1901-1905, la confrontation des taux de natalité aux taux de mortalité nous indique que les décès l'emportent sur les naissances et cet excédent justifie en partie la baisse de la population, car l'émigration vient encore renforcer le mouvement et amplifier une baisse qui n'aurait pas été aussi forte si seul était resté en jeu l'excédent naissances moins décès.

Troisième étape : 1921-1946

Arrivée en 1921 à son niveau le plus bas avec 295.588 habitants, la population du Tarn va s'accroître lentement pendant les dix années qui suivent, pour diminuer ensuite

dans la période 1931-1936. Le dernier recensement connu de 1946, accuse l'accroissement minime de 246 habitants de plus qu'en 1936 et porte la population à 298.117 habitants.

L'accroissement de la population entre 1921 et 1931 est uniquement dû à un contingent assez important d'immigrants, car durant cette période ce sont encore les décès qui l'emportent sur les naissances.

En effet, entre 1921 et 1926, l'excédent est de 337 en faveur des décès et la population qui augmente de 6.129 personnes le doit à une immigration apparente de 6.466 individus.

Le même phénomène se reproduit entre 1926 et 1931 où l'excédent de 1.294 décès est comblé par une immigration de 2.571 personnes.

Cependant entre 1931 et 1936 la population diminue de 302.994 à 297.871, soit une perte de 5.123 habitants. Effectivement dans le même temps, nous enregistrons bien un excédent de 10 décès pour 10.000 habitants, mais dont le chiffre de 1.480 est loin de compenser la perte subie par la population. Inversement donc aux périodes précédentes c'est l'émigration de 3.643 personnes qui a autorisé une baisse aussi forte de la population.

Entre 1936 et 1946, la population s'accroît de 246 personnes, alors que l'excédent est de 30 pour dix mille habitants en faveur des décès. Aussi a-t-il fallu une immigration apparente de 9.073 personnes pour ne pas assister à l'effondrement de la population à un niveau plus bas que celui de 1921.

En résumé de 1921 à 1946 et indépendamment de l'accroissement ou de la diminution de la population, les décès l'ont toujours emporté sur les naissances et sans l'apport de l'immigration la population de notre département aurait diminué de façon continue jusqu'en 1946 et ce, sans le secours de l'émigration de la période 1931-1935.

Le rôle joué par l'émigration ou l'immigration est donc prépondérant dans notre département. La population qui théoriquement n'aurait dû diminuer qu'à partir de 1886, baisse dès 1851 à la suite du départ de nombreux tarnais. Depuis 1886, les facteurs démographiques natalité et mortalité auraient autorisé une diminution continuelle de la population jusqu'en 1946 ; l'émigration amplifie le mouvement de baisse jusqu'en 1921, mais l'immigration l'arrête entre 1921 et 1931, entre 1936 et 1946.

Si dans le passé, les excédents naissances moins décès et l'immigration ou l'émigration ont permis de rendre compte en fait de l'évolution de la population dans notre département, ils risquent de perdre toute signification au point de vue du renouvellement de la population. En faisant entrer dans l'expression naissances-décès, tous les décès sans

discrimination, on admet que la mort d'un enfant, d'un adulte ou d'un vieillard est compensée de façon équivalente par une naissance nouvelle. Il est évident qu'un décès quel qu'il soit, produit un effet direct sur l'effectif qu'il diminue d'une unité, mais également il produit un effet indirect sur les possibilités d'augmentation de la population.

Avec des accroissements égaux, ces possibilités peuvent être affectées très différemment. Si, dans un cas extrême il ne se produisait une année que des décès de vieillards, les chances d'accroissement de la collectivité ne seraient pas altérées, même si cette année-là nous nous trouvions en présence d'un excédent négatif.

Certes, la population diminuerait momentanément, mais cet excédent de décès n'aurait aucun caractère alarmant pour l'avenir. Au contraire, si on n'enregistrait que des décès d'enfants ou d'adultes en période de reproduction on verrait disparaître de nouveaux espoirs de renouvellement, et un excédent de naissances ne serait pas le signe que cette collectivité est en voie d'augmentation.

Ceci explique pourquoi on a dû rechercher un moyen de caractériser les possibilités de renouvellement de la population dans le département.

Le premier de ces moyens est le potentiel démographique ; plus théorique que réel, il n'en est pas moins riche en enseignements et permet d'assouplir ce que comporte de rigidité, les excédents relatifs des naissances sur les décès ; le second, plus conforme à la réalité, consiste dans le calcul d'un taux de reproduction valable pour une génération féminine.

Section II

Potentiel démographique

Par potentiel démographique d'une population nous désignons la caractéristique obtenue en calculant l'excédent du taux rectifié de natalité sur le taux rectifié de mortalité établis tous les deux sur la base d'une même population-type.

La différence entre les taux bruts de natalité et de mortalité est fortement influencée par la répartition par âge de la population. Il n'en est pas de même du potentiel démographique ; celui-ci ne dépendant que des lois de fécondité et de mortalité, corrige les perturbations importantes apportées dans la mesure de ces taux par les distributions par âge anormales des populations.

Cette nouvelle caractéristique ne mesure pas un excédent réel des naissances sur les décès, mais l'excédent virtuel qui

résulterait des lois considérées de fécondité et de mortalité de la population du département, si la répartition par âge de celle-ci était conforme à celle de la population-type. En d'autres termes, le potentiel démographique de la population tarnaise est l'excédent des naissances sur les décès qu'on observerait si la population-type était soumise aux lois de fécondité et de mortalité de la population du département, c'est-à-dire possédait la même reproductivité et des conditions sanitaires identiques. On peut donc le considérer comme un excellent indice des deux phénomènes associés : reproductivité et conditions sanitaires d'existence.

Les excédents des taux rectifiés que nous donnons ont été recueillis pour la France et le département jusqu'en 1930-1932 sur le « Bulletin de la statistique générale de la France » (T. xx, oct. 1930, sept. 1931).

Quant aux excédents bruts correspondants ils ont été calculés à partir des taux annuels de natalité et de mortalité en rapportant le nombre annuel des naissances et des décès à la population présente dans le département donnée par chaque recensement intermédiaire.

Les excédents rectifiés ont été obtenus sur la base de la population-type dont nous avons eu à faire usage, pour obtenir les taux comparatifs de natalité et de mortalité. (Voir p. 126).

Excédents des naissances pour 10.000 *habitants*

	DÉPARTEMENT		FRANCE	
	Excédents bruts	*Excédents rectifiés*	*Excédents bruts*	*Excédents rectifiés*
1910-1912 ..	— 0,6	40	9	28
1920-1922 ..	— 4	70	30	52
1925-1927 ..	— 7	59	15	38
1930-1932 ..	— 7	61	17	48
1935-1937 ..	— 15	54	2	51
1945	— 20	93	— 10	51

En 1910-1912, le potentiel démographique du département était de 40 pour 10.000 habitants de la population-type. Il a atteint 70 en 1920-1922, il se maintient jusqu'à 54 en 1935-1937 et remonte à 93 en 1945.

Comme la natalité rectifiée a décru depuis 1810, sauf pour les périodes d'après guerre, c'est-à-dire en 1920-1922 (19,8 pour mille) et 1945 (19,5 pour mille), l'élévation du potentiel démographique tient essentiellement à une forte diminution de la mortalité rectifiée dans le département, témoi-

gnage d'une amélioration sensible des conditions sanitaires d'existence.

Mais le fait le plus frappant réside dans la comparaison des excédents bruts et des excédents rectifiés.

Sauf pour la période 1920-1922 où le taux brut est de 4, durant les autres périodes les excédents bruts sont négatifs et marquent une certaine tendance à l'accroissement, de — 0,6 en 1910-1912 à — 20 en 1945.

Le département passe donc d'un excédent brut négatif à un potentiel démographique supérieur à celui de la France ; c'est là, la conséquence d'une distribution par âge anormale, la population comportant une forte proportion de vieillards par rapport à la population-type, proportion aggravée par les guerres de 1914-1918 et de 1940. Ce que l'on peut dire, c'est que cet excédent annuel moyen brut des naissances sur les décès sous-estime la vitalité et les conditions sanitaires d'existence de la population tarnaise. Le potentiel démographique qui élimine cette influence perturbatrice permet un meilleur diagnostic de reproductivité de la population.

Cependant, si l'on prenait comme mesure de l'accroissement naturel de la population, la valeur intrinsèque de ces excédents rectifiés, on conclurait à tort que la population tarnaise doit se reproduire dans des conditions favorables. On peut seulement affirmer que les excédents bruts négatifs sous-estiment la reproductivité de la population, mais les excédents rectifiés ne permettent pas d'affirmer qu'en fait la population tarnaise se reproduit.

Néanmoins, les excédents rectifiés permettent d'atténuer ce que comporte de pessimisme pour l'avenir de la population, cet accroissement des excédents bruts négatifs des naissances sur les décès.

Ils permettent en même temps une comparaison rationnelle des excédents entre la France et le département.

A toutes les périodes envisagées, les excédents rectifiés dans le département sont supérieurs à ceux de la France, ce qui démontre clairement, que la tendance actuelle à l'accroissement de la population est plus favorable pour le département que pour la France, si la composition par âge de leur population respective était celle de la population-type.

Par contre, les excédents bruts sont plus élevés en France que dans le département ; ce fait, qui au premier abord semble contredire les conclusions que nous avions tirées de la supériorité des excédents rectifiés du département sur ceux de la France, permet au contraire d'affirmer, que si l'accroissement de la population tarnaise paraît en réalité sous un jour moins favorable que celui de la population

française, il le doit uniquement à la structure par âge de sa population qui doit comporter un plus grand nombre de vieillards que la population de la France.

Ainsi l'excédent relatif des naissances est un taux d'accroissement pour une population formée par des générations successives nées pendant les années successives du calendrier et dont l'effectif varie à chaque instant par suite de la mortalité et aussi des entrées et des sorties.

On peut simplifier le problème en le restreignant à une génération isolée, spécialement à une génération féminine ; les taux calculés s'appliquent alors le plus souvent non pas à une génération réelle suivie jusqu'à extinction, mais à une génération fictive dont les lois de fécondité et de mortalité sont celles qui sont constatées pour l'ensemble de la population à une certaine époque. On obtiendra, comme nous allons le voir des taux de reproduction d'un caractère bien différent du taux d'accroissement que nous a donné le potentiel démographique.

Section III

Taux de reproduction d'une génération féminine

I. — Taux brut de reproduction

Indiqué par Boeckh dès 1886, l'emploi de ce taux a été étudié par M. Kuczinski.

C'est le rapport à 1.000 du nombre de naissances féminines fournies entre 15 et 49 ans par un groupe de 1.000 femmes à effectif constant, c'est-à-dire dont la mortalité serait nulle entre ces limites d'âge.

Ainsi, si l'on appelle fx la fécondité des femmes d'âge x, c'est-à-dire le nombre des naissances fournies par 1.000 femmes d'âge x, le nombre total des naissances provenant d'un effectif constant de 1.000 femmes entre 15 et 49 ans, sera la somme des taux annuels de fécondité de 15 à 49 ans, soit :

$$5 \sum_{15}^{49} fx$$

Le nombre des naissances féminines sera obtenu en multipliant cette somme par : $\frac{Nf}{Nm + Nf}$, rapport du nombre des naissances féminines au total des naissances. En divisant 1.000 on aura le taux brut de reproduction d'une génération féminine.

$$R = \frac{5}{1.000} \cdot \frac{Nf}{Nm + Nf} \sum_{15}^{49} fx.$$

Ces taux bruts de reproduction, nous ne pouvons les calculer que dans la mesure où nous connaissons les taux de fécondité des femmes par groupes d'âges entre 15 et 49 ans, c'est-à-dire depuis 1896 où les statistiques nous fournissent les éléments du calcul : le nombre des naissances d'après l'âge de la mère.

Pratiquement, pour avoir une idée approchée des taux de fécondité des femmes par groupes d'âges, à des périodes antérieures, nous avons admis que la répartition des naissances d'après l'âge de la mère s'effectuait selon la structure de 1896 (voir p. 119). Connaissant d'autre part la répartition par âge de la population depuis 1851 nous avons pu calculer depuis cette date la fécondité des femmes par groupes d'âges. Il en sera de même pour les taux bruts de reproduction.

A titre indicatif voici comment nous avons opéré pour trouver entre 1850 et 1852 le taux annuel moyen brut de reproduction.

$$R = \frac{5}{1.000} \times \frac{4.692}{9.655} (32,6 + 193,6 + 200,1 + 148,2 + 92,4 + 38,8 + 5,8).$$

$$R = \frac{5}{1.000} \times \frac{4.692}{9.655} \times 711,5$$

$$R = 1,72.$$

Sous les réserves faites plus haut, voici les résultats que nous avons obtenus depuis 1850-1852.

Taux bruts de reproduction

Périodes	*Tarn*	*France*	*Périodes*
1850-1852 ..	1,72	»	
1860-1862 ..	1,67	1,69	
1871-1873 ..	1,63	»	
1880-1882 ..	1,36	»	
1890-1892 ..	1,23	1,48	
1900-1902 ..	1,32	1,396	(1898-1903)
1905-1907 ..	1,21	1,36	(1904-1908)
1910-1912 ..	1,14	1,24	
1920-1922 ..	1,22	1,159	(1922-1925)
1925-1927 ..	1,12		
1930-1932 ..	1,06	1,1	
1935-1937 ..	0,93		
1945 ..	1,20		

Quelle est la signification exacte de ces taux bruts de reproduction ? On peut dire que si le taux est inférieur à l'unité, le nombre des naissances féminines produites par les 1.000 femmes considérées est inférieur à 1.000, leur remplacement n'est donc pas assuré. C'est ce qui se produit pour le département entre 1935 et 1937 avec le taux de 0,93.

Mais la définition même du taux brut de reproduction repose sur cette hypothèse irréalisable que les femmes auraient une mortalité nulle entre 15 et 49 ans ; la signification du taux brut se trouve donc très limitée. Tout ce que l'on peut affirmer c'est que si le taux est inférieur à l'unité, le remplacement de la génération féminine n'est sûrement pas assuré ; mais avec une valeur supérieure à un et dans une limite indéterminée ce remplacement peut encore ne pas être assuré.

Cependant, la variation même de ces taux est riche en enseignements. En effet, de 1,72 en 1850-1852, le taux brut de reproduction diminue régulièrement jusqu'en 1935-1937 où il est de 0,93. Or, pendant le même temps les taux de mortalité générale se sont abaissés, et cette diminution a été très sensible chez les femmes dans tous les groupes d'âges. C'est pourquoi la baisse des taux bruts de reproduction nous indique bien une baisse parallèle de la reproductivité due à une diminution quasi générale de la fécondité des femmes entre 15 et 49 ans.

D'autre part, l'influence de l'après guerre où la fécondité tend à s'accroître est très nettement marquée par les taux bruts de reproduction.

Si le taux de 1871-1873 est très peu différent de celui de 1860-1862, il le doit à la reprise de fécondité après la guerre de 1870, puisque pour l'année 1872 uniquement, le taux brut de reproduction est de 1,79. Le même phénomène se retrouve en 1920-1922, où le taux s'élève de 1,14 entre 1910 et 1912, à 1,22 et en 1945 où il atteint 1,20.

Si l'on compare maintenant les taux bruts de reproduction de la France et du département, on constate que malgré la baisse régulière qu'ils subissent en France depuis 1860-1862, les taux de reproduction sont plus élevés que ceux du département aux périodes correspondantes.

Ce parallèle justifie donc la supériorité quasi-générale des taux de fécondité des femmes françaises à tous les âges, et l'infériorité très nette des excédents relatifs des naissances dans le département.

Ces déductions mises à part, le taux brut ne renseigne qu'imparfaitement sur la possibilité de reproduction d'une génération féminine car il ne tient pas compte de la mortalité des femmes entre 15 et 49 ans ; il marque un maximum inaccessible, la marge entre ce maximum et la réalité restant inconnue.

Aussi M. Kuczinski a-t-il défini un taux net de reproduction en tenant compte de la mortalité.

II. — Taux net de reproduction

Le taux net de reproduction est dérivé du taux brut en tenant compte de la mortalité des femmes de 15 à 49 ans, d'après les tables de mortalité construites pour la population féminine.

Au lieu de considérer un effectif constant de 1.000 femmes, on prendra à l'âge x le nombre Vx de femmes survivantes à cet âge, d'après la table de survie sur 1.000 à la naissance.

Si fx est le taux de fécondité des femmes d'âge x, le nombre total des naissances provenant des femmes d'âge x sera : Vx fx.

Le nombre total de 15 à 49 ans sera : $5 \sum_{15}^{49} Vx\ fx.$

et le taux net aura pour expression :

$$Rn = \frac{5}{1.000} \frac{Nf}{Nm + Nf} \sum_{15}^{49} Vx\ fx$$

C'est, en somme, le rapport à un effectif initial de 1.000 femmes prises à la naissance, du nombre de naissances féminines, que donnerait ce groupe si son effectif diminuait à partir de la naissance selon la loi de mortalité de la population féminine.

Ce taux nouveau est relatif non pas à l'ensemble des générations constituant la population, mais à une seule génération fictive qui serait régie dans l'avenir par les lois de fécondité par âge et de mortalité par âge actuellement constatées. Plutôt qu'une tendance actuelle, il exprime le résultat futur qui correspondrait au maintien pendant 35 années des lois invariables de la fécondité et de la mortalité féminine.

Le calcul de ce taux est un peu plus compliqué. Nous allons essayer par étapes successives d'en suivre les principaux rouages.

En premier lieu le taux net sera obtenu à partir du taux brut en pondérant les taux de fécondité des femmes par groupes d'âges dans la limite 15-49 ans, compte tenu de la mortalité des femmes à chaque âge. Il faut donc connaître pour une période donnée, le nombre des femmes survivantes à chaque âge. Pour cela, il faut établir des tables de mortalité.

1° *Les quotients de mortalité féminine.*

En étudiant la mortalité par groupes d'âge, nous avons fait usage des taux de mortalité $m = \frac{d}{p}$ définis par le rapport du nombre annuel de décès à un âge x à l'effectif moyen de la population à cet âge.

Pour établir les tables de mortalité féminine nous sommes obligés d'introduire la notion nouvelle de quotient de mortalité, qui exprime la probabilité de mort à l'âge x ou plus exactement de l'âge x à l'âge x + 1 pour les vx personnes atteignant l'âge x.

D'une manière générale le quotient de mortalité qx de l'âge x à l'âge x+1 est le rapport du nombre des décédés de cet âge dx au nombre Vx des survivants à l'âge x.

$$qx = \frac{dx}{vx} \quad (1)$$

Le calcul correct de ce quotient exigerait le classement des décédés par année d'âge et par année de naissance. Nous ne les connaissons que par groupes d'âges. D'autre part, les divers recensements ne nous fournissent que l'effectif moyen de la population à chaque âge et non l'effectif initial. Mais la relation entre le quotient de mortalité qx et le taux moyen de mortalité mx va nous permettre de surmonter cet obstacle.

Le quotient de mortalité défini plus haut : $qx = \frac{dx}{vx}$, rapport du nombre de décès de l'âge x à l'âge x + 1 au nombre des vivants atteignant l'âge x, diffère du taux moyen de mortalité de l'âge x à l'âge x + 1 : $mx = \frac{dx}{px}$ rapport du nombre des décès de l'âge x à l'âge x + 1, à l'effectif moyen px des vivants entre ces deux âges.

Il existe entre ces deux coefficients une relation approximative, l'effectif moyen px ne différant pas sensiblement de la moyenne $\frac{Vx + Vx+1}{2}$ des survivants de l'âge x à l'âge x + 1. Ainsi, dans la mesure où l'on peut confondre Px et $\frac{Vx + Vx+1}{2}$:

on a : $$mx = \frac{dx}{\frac{Vx + Vx+1}{2}} \quad (2)$$

des relations (1) et (2) on tire aisément les relations suivantes :

$$mx = \frac{2\,qx}{2 - qx}$$

$$qx = \frac{2\,mx}{2 + mx}$$

Ces relations permettent de déduire du quotient q ou du taux m une valeur approchée de l'autre coefficient.

La dernière relation peut d'ailleurs s'écrire :

$$q = \frac{d}{P + \frac{d}{2}}$$

D'où cette règle approximative, fréquemment appliquée pour calculer le quotient quand on ne connaît que l'effectif initial : diviser le nombre des décès de l'année d'âge considérée par l'effectif moyen augmenté de la moitié des décès.

Cette formule nous a permis de calculer les quotients de mortalité pour les années ou les périodes que nous avons choisies pour l'établissement des tables de mortalité féminine.

Quotients moyens de mortalité féminine

GROUPES d'AGES	1861	1881	1904-1908	1920-1922	1934-1938
0-1 an ..	0,1357	0,1329	0,1228	0,08094	0,04566
1-4	0,0602	0,0338	0,01336	0,0122	0,00462
5-9	0,00764	0,00523	0,003602	0,00147	0,00124
10-14	0,00431	0,00474	0,00257	0,00179	0,00111
15-19	0,00652	0,00645	0,00424	0,00302	0,00233
20-24	0,00645	0,00325	0,00592	0,00463	0,00283
25-29	0,00694	0,00510	0,00609	0,00500	0,00296
30-34	0,00719	0,00765	0,00581	0,00529	0,00396
35-39	0,00649	0,00608	0,00584	0,00522	0,00411
40-44	0,00737	0,00713	0,00710	0,00469	0,00495
45-49	0,00845	0,00653	0,00878	0,00699	0,00581
50-54	0,0135	0,00986	0,00970	0,00847	0,00800
55-59	0,0179	0,01720	0,01595	0,01186	0,01104
60-64	0,0319	0,0296	0,02390	0,02052	0,01761
65-69	0,0441	0,0493	0,04023	0,03194	0,02715
70-79	0,0973	0,1483	0,08680	0,07137	0,06516
80 + ...	0,2115	0,3755	0,2017	0,1916	0,1754

Pour établir le quotient de mortalité de 0 à 1 an, nous avons utilisé les taux de mortalité définis par le rapport du nombre de décès de moins de un an, à la moyenne des naissances de l'année et de l'année précédente, afin de corriger l'erreur probable que l'on aurait commise si l'on avait rapporté le nombre des décès de l'année au nombre des naissances vivantes de la même année ; les décès utilisés pouvant alors provenir d'enfants nés pendant l'année et aussi pendant l'année précédente.

Les quotients de mortalité permettent de confirmer les conclusions que nous avions déduites de la variation des taux de mortalité féminine à chaque âge.

C'est bien entre 10 et 14 ans que la mortalité féminine est la plus faible ; elle s'accroît ensuite régulièrement, marque un palier entre 35 et 39 ans et s'élève très vite à partir de 50 ans.

D'autre part, les quotients de mortalité nous permettent d'apprécier les progrès qui ont été accomplis dans l'abaissement de la mortalité féminine à tous les âges et nous aurons l'occasion de constater que l'évolution de l'espérance de vie féminine à la naissance vient à l'appui de ces dires.

2° *Tables de mortalité et de survie féminine.*

Connaissant les quotients de mortalité par groupe d'âge, on en déduit facilement les autres caractéristiques de la mortalité par âge.

En effet, en partant d'un effectif initial de 100.000 par exemple et en le multipliant par le quotient de mortalité de 0 à 1 an, on en déduit le nombre des décès de 0 à 1 ans, puisque le quotient de mortalité de 0 à 1 représente justement la probabilité de mort à cet âge.

Connaissant le nombre de décédées à 1 an, on en déduit ensuite le nombre de survivantes à 1 an et ainsi de suite, ce qui donnera simultanément la table des survivantes et celle des décès.

On trouvera en annexe (tableaux n° 61-62-63-64-65) les tables de mortalité et de survie féminine à chaque âge de 0 à 90 ans que nous avons établies pour le département.

Pour décongestionner le texte nous donnons seulement ici, les tables de survie féminine par groupe d'âge dont nous avons à nous servir pour le calcul des taux nets de reproduction.

Tables de survie féminine

(Survivantes pour un effectif de 100.000 à la naissance)

Ages	1861	1881	1904-1908	1920-1923	1934-1938
1	86.430	86.710	87.720	91.906	95.434
1-4	67.294	75.570	83.125	87.502	93.082
5-9	64.764	73.615	81.640	86.861	93.103
10-14	63.382	71.888	80.598	86.088	92.588
15-19	61.364	69.598	78.904	84.797	90.226
20-24	59.412	68.475	76.396	82.852	91.514
25-29	57.380	66.747	74.292	80.802	88.899
30-34	55.348	64.252	72.158	78.688	87.153
35-39	53.576	62.304	70.076	76.656	85.377
40-44	51.631	60.114	67.623	74.575	83.285
45-49	49.458	58.358	64.706	72.296	80.893
50-54	46.237	55.584	61.627	69.285	77.708
55-59	42.245	50.919	56.866	65.273	73.512
60-64	35.926	43.848	50.387	58.845	67.263
65-69	28.678	34.081	41.035	50.030	58.615
70-79	10.304	6.836	16.550	23.859	29.880
80-84	3.141	650	5.366	8.238	11.392
85-90	755	89	1.388	2.298	3.581

Il suffit de se rapporter à ce tableau pour constater l'effet de la baisse de la mortalité à tous les âges. Entre 1861 et 1934-1938 les survivantes sont plus nombreuses à tous les âges. On va s'en rendre compte avec beaucoup plus de facilité en calculant pour ces diverses périodes **l'espérance de vie à la naissance.**

Selon la terminologie du calcul des probabilités, l'espérance de vie ou vie moyenne pour un groupe de personnes du même âge est celle qui correspondrait à une égale distribution entre toutes ces personnes du nombre des **années qu'elles ont à vivre.**

L'espérance de vie à la naissance Eo est ainsi l'âge obtenu en divisant par l'effectif initial Vo, le nombre total des années vécues par toutes les femmes.

D'après les tables complètes de survies féminines (voir annexe, tableaux n° 61-62-63-64-65 que nous avons établies pour le département, il est facile de voir que le calcul du nombre total des années vécues peut être réduit à l'addition des nombres successifs des survivants à partir de V1 et à la division de ce total par le nombre initial, à la condition d'admettre que pendant chaque année d'âge, les décès se répartissent proportionnellement au temps.

Considérons en effet la suite V0, V1, V2, etc... des nombres de survivantes. Les V1 survivantes à 1 an ont vécu entre toutes V1 années de 0 à 1 an, de même les V2 survivantes à 2 ans ont vécu V2 années de 1 à 2 ans, etc..., de telle sorte que le total des années ainsi vécues est représenté par la somme V1 + V2 + V3 + V4... jusqu'au dernier terme de la liste des survivantes. Mais les V0 — V1 décédées entre 0 et 1 an si l'on admet une répartition proportionnelle au temps, ont vécu en moyenne une demi-année, soit $\frac{V1 - V2}{2}$ de même les décédées de 1 à 2 ans ont vécu $\frac{V0 - V1}{2}$

En totalisant nous obtenons :

$$\frac{V0 - V1}{2} + \frac{V1 - V2}{2} + \frac{V2 - V3}{2} \text{ etc...} \frac{VO}{2}$$

tous les termes suivant V0 se détruisant.

Ainsi le nombre total des années vécues depuis la naissance est donc : $V1 + V2 + V3... + \frac{VO}{2}$

En divisant cette somme par l'effectif initial V0, on a l'espérance de vie :

$$E0 = \frac{V1 + V2 + V3...}{V0} + \frac{1}{2}$$

$$\text{Soit : } E0 = \frac{\Sigma\, V1}{V0} + \frac{1}{2}$$

Σ V1 désignant la somme de tous les nombres V à partir de V1.

Espérance de vie féminine à la naissance dans le département

	1861	1881	1904-1908	1920-1923	1934-1938
Espérance de vie en années	40,64	46,02	52,6	58,4	66,2

L'espérance de vie à la naissance s'est accrue de 40,64 ans en 1861 à 66,2 ans entre 1934 et 1938, soit de 25,56 ans, ce qui est dû à l'abaissement de la mortalité chez les femmes dans tous les groupes d'âges, mais surtout à la forte réduction de la mortalité infantile.

3° *Taux nets de reproduction.*

Nous connaissons maintenant tous les éléments qui vont nous permettre de calculer les taux nets de reproduction.

Les tables de survie sont obtenues à partir des tables de mortalité ; ces dernières servent à marquer la tendance générale de la variation de la mortalité à chaque âge, en admettant que les lois de mortalité soient directement fonction des décès par âge constatés au cours de la période pour laquelle la table est établie.

Aussi, pour éviter les perturbations annuelles qui risqueraient de nous fournir une fausse appréciation de la variation d'ensemble de la mortalité à chaque âge, on fait reposer la table sur 3, 4 ou 6 années encadrant un recensement.

Malheureusement, les statistiques nous ont fait défaut pour étaler sur des périodes aussi longues les tables de mortalité de 1861 et de 1881. Nous avons essayé de remédier à ce défaut, en choisissant précisément des années où le taux de mortalité générale n'était pas sujet à de brusques écarts ; enfin pour suivre autant que possible la variation par âge de la mortalité féminine depuis 1851, nous avons établi cinq tables de mortalité, portant chacune sur des années ou des périodes où les taux annuels de mortalité générale se maintenaient relativement au même niveau.

Dans ces conditions, nous avons convenu de corriger les taux de fécondité des femmes par groupe d'âge de la façon suivante :

de 1850 à 1873 avec la table de survie de 1861,
de 1880 à 1892 » » » de 1881,
de 1900 à 1912 » » » de 1904-1908,
de 1920 à 1932 » » » de 1920-1923,
de 1935 à 1945 » » » de 1934-1938.

A titre indicatif, voici la façon dont nous avons opéré pour le calcul du taux net de reproduction au cours de la période 1850-852. Les taux moyens de fécondité durant cette période étaient les suivants :

Taux annuels moyens pour 1.000 *femmes de chaque groupe d'âge*

15-19	20-24	25-29	30-34	25-39	40-44	45-49
32,6	193,6	200,1	148,2	92,4	38,8	5,8

En nous servant de la table de survie de 1861 nous savons que sur 1.000 à la naissance il ne reste entre 15 et 19 ans que 614 femmes.

Le taux de fécondité qui était pour 1.000 de ces femmes de 33,08, sera pour 614 survivantes de $\frac{32,6 \times 614}{1.000} = 20$.

En agissant de la même manière avec les divers groupes d'âges, on obtient des taux rectifiés de fécondité, sur la base de la table de survie de 1861.

15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
20	115	114,8	81,9	49,5	20	2,9

et le taux net de reproduction aura pour expression :

$$Rn = \frac{5}{1.000} \times \frac{4.592}{9.655} (20+115+114,8+81,9+49,5+20+2,9).$$

soit : Rn = 0,982.

Ainsi calculés, voici pour le département, les taux nets de reproduction en regard avec les taux bruts depuis 1850.

Taux de reproduction

Périodes	*Taux brut*	*Taux net*	*Table de mortalité et de survie féminin*
1850-1852	1,72	0,982	
1860-1862	1,67	0.952	T. 1861
1871-1873	1,63	0,927	
1880-1882	1,36	0,898	
1890-1892	1,23	0.809	T. 1881
1900-1902	1,32	0,979	
1905-1907	1,21	0,897	T. 1904-1908
1910-1912	1,14	0,846	
1920-1922	1,22	0,985	
1925-1927	1.12	0,903	T. 1920-1923
1930-1932	1,06	0,853	
1935-1937	0,93	0,823	T. 1934-1938
1945	1,20	1,05	

Le taux net de reproduction est le rapport à 1.000 du nombre de naissances féminines produites par un groupe

de 1.000 femmes prises à la naissance. C'est pourquoi, lorsque le taux net est inférieur à l'unité, une génération de 1.000 femmes donne naissance à moins de 1.000 filles et ne se trouve pas intégralement remplacée.

Le renouvellement d'une génération féminine n'est plus assuré dans le département depuis 1850 et le taux net de reproduction n'est supérieur à l'unité qu'en 1945.

Nous savons donc maintenant que depuis 1850 la population tarnaise ne se renouvelle plus ; ce n'est que 35 ans plus tard que les conséquences inéluctables de ce défaut de renouvellement se font sentir : le nombre des naissances devient inférieur à celui des décès et cet excédent négatif rend compte depuis 1886 de la baisse de la population dans notre département.

Cette baisse de la population nous devons donc l'imputer à l'insignifiance des taux de reproduction qui tombent de 0,982 entre 1850 et 1852, au minimum de 0,823 entre 1935 et 1937. Seule l'année 1945, avec un taux légèrement supérieur à l'unité, permet à nouveau d'envisager l'avenir de la population avec un certain optimisme, à condition bien sûr que ce taux ne constitue pas un accident. L'intervention de la législation sociale en faveur de la famille ne semble pas étrangère à ce renouveau.

Cette diminution des taux nets de reproduction dont la valeur en 1850-1852 est déjà inférieure à l'unité est due à l'abaissement parallèle des taux de fécondité des femmes à tous les âges et non à un accroissement de la mortalité. Bien au contraire, si les progrès réalisés dans l'abaissement de la mortalité n'avaient pas été aussi fructueux, il est probable que la diminution de la population eût été plus importante encore.

Jusqu'en 1921 l'émigration amplifie le mouvement de baisse et si l'on excepte la période 1931-1936, dès 1921, l'immigration a suppléé dans une certaine mesure à la carence de la reproductivité féminine.

Certes le défaut de renouvellement de la population n'a pas de conséquences immédiates directement perceptibles, mais il porte ses fruits à plus ou moins longue échéance. Moins de naissances, moins de décès, moins de jeunes et plus de gens âgés, les possibilités de reproduction se trouvent par là même diminuées ; le mouvement initial trouve en lui-même des forces nouvelles pour amplifier son action et constitue un phénomène d'auto-réaction rendu possible par la structure par âge différente qu'il donne à la population.

Si l'on voulait réagir contre cette diminution du taux de reproduction, si l'on désirait améliorer les conditions de renouvellement de la population, on devrait, en premier lieu, agir sur la fécondité des femmes entre 15 et 49 ans,

en essayant de relever son taux de fréquence. C'est pourquoi, si la population ne se renouvelle pas dans des conditions favorables, et si les possibilités de renouvellement sont jusqu'en 1945 rendues de plus en plus difficiles, c'est à la faiblesse de la fécondité des femmes entre 15 et 49 ans et à sa diminution progressive dans tous les groupes d'âges que nous le devons.

S'il nous avait été possible de calculer les taux de fécondité depuis 1801, il est à peu près certain que nous aurions trouvé également une diminution générale de ces taux puisque la natalité est en baisse depuis cette époque ; mais il est vraisemblable cependant, malgré une mortalité encore très élevée, que ces taux auraient assuré le renouvellement de la population durant la première moitié du XIX^e^ siècle.

Si la population du département a diminué depuis c'est l'affaissement progressif de la fécondité des femmes entre 15 et 49 ans qui en est le grand responsable.

Pourquoi cette baisse générale de la prolificité de nos ménages tarnais ?

Le facteur religieux, le facteur militaire, le facteur physiologique ont certainement contribué à la diminution des taux de fécondité, mais la plupart des économistes qui se sont penchés sur le problème ont fait une large place au facteur économique.

Pour établir le rapport entre la fécondité et l'activité économique, il suffit de se demander si la fécondité des femmes mariées est déterminée parce qu'on appelait autrefois les subsistances et qu'on appelle aujourd'hui plus facilement les richesses. Se peut-il que plus un ménage est riche et plus il a d'enfants ou au contraire le nombre des enfants est-il indépendant de la richesse ?

Les réponses sont aussi variées que multiples. Nous en rappelons les deux principales soutenues par les économistes.

Pour les uns, (Townsend — Cantillon — Malthus au XVIII^e^ siècle, Cauderlier au début du XX^e^ siècle) ce sont les fluctuations de la richesse qui déterminent celles de la natalité.

Pour les autres, la richesse n'agirait pas directement et instantanément, mais exercerait son action par l'intermédiaire d'un processus psychologique.

En faveur de la première thèse, de l'influence directe de la richesse sur la natalité, Cauderlier a établi la comparaison entre la natalité et le prix du blé, pour la France, l'Angleterre et la Belgique. Il a fait porter ses observations sur 39 années, de 1852 à 1892 ; dans 21 cas les mouvements des prix et des naissances sont en sens inverse, dans 18 cas c'est le contraire qui se produit et à une hausse du prix correspond une augmentation de la fécondité. En continuant ses recherches, il a abouti à la conclusion suivante : lorsque

les variations des prix restent faibles, c'est-à-dire inférieures à 20 %, elles n'exercent aucune action, ou du moins tout se passe comme si cette action était masquée par celle d'autres facteurs.

L'économiste tchèque, Antonin Bohac (1) a précisé l'influence de la crise mondiale de 1929 sur le mouvement de la population dans la République Tchécoslovaque dans la période 1920-1937 et il conclut :

« Je suis persuadé que la diminution de la fécondité est en premier lieu causée par des facteurs psychologiques qui ont affaibli le désir de procréer des enfants. Mais ce n'est pas la vérité entière. J'ai démontré dans ma communication que l'influence des facteurs économiques sur la natalité est beaucoup plus grande qu'on ne l'admet d'ordinaire. »

Si ces théories semblent prouver qu'en devenant plus riche on a davantage d'enfants, d'autres, à l'opposé, montrent que les naissances sont les plus élevées chez les individus les plus pauvres dans les régions les plus déshéritées, la natalité variant en sens inverse de la richesse.

Une enquête du statisticien allemand Mombert, reproduite par Landry dans son « *Manuel économique* », p. 756, sur la natalité selon les différentes classes sociales dans les grandes capitales européennes vers 1900, démontre que les classes les mieux pourvues de richesses ont dans l'ensemble trois fois moins d'enfants que les classes déshéritées et c'est là où les ressources sont les plus abondantes que la natalité est la plus faible et la natalité semble bien inversement proportionnelle à la richesse.

Ce n'est donc pas l'aisance qui provoque le développement des naissances et c'est la thèse de l'influence secondaire et indirecte des richesses sur la fécondité qui recueille le plus de suffrages et qui se rapproche davantage de la réalité.

Cette thèse met au premier plan le facteur psychologique qui agit dans le sens de la restriction des naissances et si l'homme ne veut pas d'enfant, ce n'est pas qu'il ne puisse en nourrir davantage, mais c'est parce qu'il ne veut pas en avoir un plus grand nombre.

Pour quelle raison cette restriction volontaire ?

M. Landry en trouve la cause dans deux facteurs psychologiques qu'il énumère ainsi : la rationalisation croissante de la conduite et l'idée de progrès.

A la base de toute activité se trouve le progrès de la science diffusée et vulgarisée par l'instruction ; l'idée sans

---

(1) *Congrès de la population*, 1937, t. VII, p. 66.

cesse développée de la domination de l'homme sur les choses, renforcée par le recul de la foi religieuse, entraîne l'individu à compter davantage sur la raison et la logique que sur la providence et le hasard. L'homme devient prévoyant, il met en parallèle les ressources qu'il a et celles qui lui seront nécessaires quand des enfants naîtront et les ménages modernes prévoient que les enfants, en faisant disparaître leurs loisirs, ne leur ménageront pas fatigues et soucis.

L'idée de progrès va renforcer cette restriction volontaire des naissances. Elle est devenue la préoccupation dominante de notre époque ; tous les individus cherchent à s'élever, que ce soit dans l'échelle sociale comme dans la sphère économique, politique, du savoir, de l'esthétique. Si ce désir d'ascension n'est pas toujours égoïste et matérialiste, il n'en rencontre pas moins un obstacle dans la famille nombreuse. Les enfants seront pour les parents une perte de temps et risquent d'absorber les ressources nécessaires à l'ascension recherchée.

Cette thèse ainsi analysée rend compte du fait que dans les classes pauvres, la natalité est plus élevée que dans les classes riches.

De toute évidence, la rationalité de la conduite fait défaut aux classes pauvres, moins instruites et ayant moins de loisirs que les classes riches, pour mûrir la portée de tous les actes qui pourraient les rapprocher d'une condition sociale supérieure à la leur. Ainsi la Chine qui connaît une organisation rigoureuse et hiérarchique de la famille, avant 1917 le mir russe, dans l'Inde le système des castes, les corporations dans l'ancienne France, sont autant d'obstacles légaux à l'ascension de l'individu. Aussi n'y avait-il aucune raison à la limitation de la descendance. Il en est autrement dans un pays démocratique où non seulement la possibilité de s'élever n'est contestée à personnes, mais où dans certains cas elle est favorisée. Il est évident que certaines impossibilités de fait matérielles ou mentales favorisent encore la montée de la natalité.

A notre avis, la thèse psychologique que nous venons de retracer est la seule qui puisse expliquer convenablement la déficience de prolificité de nos ménages tarnais.

Il est incontestable que notre département est en 1946 plus riche qu'il ne l'était en 1801. Le développement industriel, les progrès techniques réalisés dans l'agriculture, le parfait rayonnement de nos voies de communication constituent autant de stimulants puissants à l'accroissement continu de la natalité et de la population. C'est le contraire qui s'est produit.

Est-ce à dire que l'économie est sans influence sur la natalité ? Nous ne le pensons pas, mais ce dont nous sommes

sûrs c'est que le facteur économique, s'il a joué à l'intérieur du département entre les diverses classes sociales, est caché par le facteur psychologique défini plus haut, facteur qui a créé un état de psychose permettant le renforcement de la baisse de la fécondité des femmes à tous les âges, et assurant ainsi la diminution de la population tarnaise depuis 1851.

CONCLUSION

Les conclusions générales que l'analyse des statistiques permet de dégager ne peuvent être considérées comme favorables en ce qui concerne l'état et l'avenir de la population du département.

Si la nuptialité se maintient dans son ensemble au niveau moyen de 7,5 mariages pour 1.000 habitants recensés, la natalité est basse et décroissante depuis 1801 ; la fécondité des femmes, qui est insuffisante pour assurer le renouvellement de la population, décroît également depuis 1851.

Malgré des progrès indéniables, la mortalité reste trop élevée ; certes, l'amélioration des conditions sanitaires d'existence, et la science médicale de jour en jour plus florissante, ont assuré la réduction de la mortalité infantile, dans de très fortes proportions ; mais là ne doit pas s'arrêter un tel effort, et les statistiques marquent très nettement qu'à tous les groupes d'âges, la mortalité chez les hommes de plus de 30 ans tend à s'élever, alors qu'à tous les âges la mortalité féminine a été réduite.

Depuis 1886 les taux de natalité ont baissé plus rapidement que les taux de mortalité et jusqu'en 1945 les excédents relatifs des naissances resteront négatifs.

Ces divers mouvements ne peuvent qu'accentuer le vieillissement progressif de la population, commencé depuis longtemps :

Répartition pour 1.000, *des enfants et adolescents, des adultes et des vieillards*

Années	— 20 ans	20-60	60	non décla.	*Total*
1851	368	528	104	»	1.000
1946	300	496	201	3	1.000

Si la proportion des adultes reste à peu près constante par suite de l'accroissement de la longévité, et de l'apport entre 1936 et 1946 d'un gros effectif d'immigrants, celle des enfants et des adolescents diminue de 18,5 %. Ainsi se développe une situation inquiétante qui justifierait les plus grandes alarmes si un tel mouvement devait se poursuivre.

Le législateur l'a compris, aussi a-t-il fait un effort considérable en faveur de la famille. Est-il arrivé à un résultat ? Les différents taux de nuptialité, natalité, fécondité et reproduction nous autorisent à répondre par l'affirmative.

La nuptialité, qui avait subi un léger fléchissement entre 1931 et 1940, avec le taux annuel moyen de 5,5 pour mille, est en 1946 à 16,6 pour mille, à 9,8 en 1947, à 8 en 1948.

Entre 1946 et 1948, le taux moyen de natalité est de 19 pour mille, il n'était que de 13,8 dans la dernière décade qui a précédé la deuxième guerre mondiale.

Egalement, depuis 1946 seulement, les excédents relatifs des naissances deviennent positifs et la population tarnaise assure son renouvellement en 1945 avec le taux net de reproduction de 1,05.

Il semble donc que le mouvement de baisse de la population soit momentanément enrayé et que des perspectives nouvelles d'amélioration s'offrent à nous.

Ce que nous réservera le recensement de 1951, il est difficile de le prévoir. Cependant, sans augurer de l'avenir, on ne peut oublier que jusqu'en 1921, les tarnais ont émigré d'une façon continuelle, enlevant à la population des hommes dans la force de l'âge. Le renouveau industriel de l'après-guerre a assuré l'accroissement de la population, de 1921 à 1931, de 1936 à 1946, uniquement par un apport d'individus venus de l'extérieur.

L'émigration ou l'immigration a donc un rôle prépondérant à jouer dans l'accroissement ou la diminution de la population, par suite du faible écart qui sépare encore la natalité de la mortalité. L'économie du département va s'intégrer dans le mouvement, et va servir de guide à l'évolution démographique.

Au point de vue agricole, on ne peut passer sous silence l'exode rural dans le département.

Pourcentage de la population urbaine et rurale par rapport à la population totale

	Population urbaine	*Population rurale*
1872	26,8	73,2
1946	44,4	55,5

A l'origine, les régions difficilement cultivables de la partie montagneuse, les crises agricoles nombreuses et persistantes jointes aux difficultés de la vie paysanne, ont incité l'agriculteur à gagner la ville pour y trouver à la fois un

travail moins ingrat et plus rémunérateur. Tous les grands centres urbains du département (Albi, Castres, Carmaux, Mazamet) se sont accrus, dans des proportions considérables pour les centres industriels tels que Carmaux, Mazamet et Castres. Au contraire, la population moyenne de chaque commune égale ou inférieure à 2.000 habitants, a diminué constamment depuis 1876.

De nos jours, les progrès techniques réalisés dans l'agriculture ont permis et permettront encore davantage dans un avenir prochain, la libération d'une main-d'œuvre nouvelle qui cherchera à s'employer dans l'industrie. Mais le marché du travail, à la suite de cet afflux continuel de nouveaux travailleurs, peut se trouver encombré ; le trop-plein se déversera alors sur les départements avoisinants. C'est ce qui a constitué le courant régulier de l'émigration dont l'exode rural a été le grand pourvoyeur.

L'émigration serait freinée et la population aurait la possibilité de s'accroître si l'industrie locale pouvait se développer.

A notre avis, le développement industriel du Tarn a atteint son plafond.

Les industries extractives sont liées à la faiblesse et à l'amenuisement journalier du gisement minier ; le développement des industries de transformation, textiles et cuirs, sont limitées aux possibilités d'exportation, elles mêmes fonctions de la conjoncture nationale et internationale.

C'est pourquoi, si l'on admet que des améliorations sont encore possibles dans la technique agricole ou dans la technique industrielle, les contingents nouveaux qui ne trouveront plus à s'employer sur le marché du travail ne pourront être absorbés que par l'émigration ou par un accroissement de la production industrielle. Mais, comme les fluctuations des besoins de l'industrie sont plus rapides que les fluctuations générales de la population, il en résultera un flux et reflux d'immigration suivant les périodes, ce qui nous autorise à conclure que le département du Tarn ne présentera probablement pas dans l'avenir un développement important de sa population.

Vu : *Le Président de la Thèse,*
M. CLUSEAU.

Vu : *Le Doyen,*
G. BOYER.

Vu et permis d'imprimer :

Toulouse, le 4 août 1950.

Le Recteur,
Président du Conseil de l'Université,
P. DOTTIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

LANDRY A. — Traité de démographie. (Payot, Paris, 1946).

LANDRY A. — La Révolution démographique. (Sirey, Paris, 1934).

LANDRY A. — La démographie française. (Presses universitaires de France, Paris, 1941).

HUBERT M., BUNLE H., et BOVERAT F. — La population de la France. (Hachette, Paris, 1937).

HUBERT M. — Cours de démographie et de statistique sanitaire, 6 volumes. (Hermann et Cie, Paris, 1938-1941).

SAUVY A. — La population. (Presses universitaires de France, 1944).

FROMONT P. — Démographie économique. (Payot, Paris. 1947).

— Statistiques annuelles du mouvement de la population.

— Résultats statistiques des recensements généraux de la population.

— (Statistique générale de la France).

— Le dénombrement de la population.

ARTICLES ET REVUES

SAUVY A. — Faits et problèmes du jour. (Population : Oct. Déc. 1946, pp. 609-614 ; avril, juin 1946, pp. 198-202).

VINCENT P. — « Pression démographique et ressources agricoles — Application aux pays d'Europe. (Population, janvier, mars 1946, pp. 1-34).

FONSAGRIVE V. — A propos du recensement du 10 mars 1946. (Population, avril-juin 1946).

BOURGEOIS J. — Le mariage, coutume saisonnière. Contribution à une étude sociologique de la nuptialité en France. (Population, Oct.-Déc. 1946, pp. 623-642).

CHEVALIER L. — Localisation industrielle et peuplement. (Population, janvier-mars 1946, pp. 21-34).

BOURGEOIS J. — De la mesure de la mortalité infantile. (Population. janvier-mars 1946, pp. 53-68).

LEDERMANN S. — La mortalité des adultes en France. (Population, oct.déc. 1946, pp. 663-680).

MICHOT A. — Richesses minières et peuplement : Lorraine-Sarre et Rhur. (Population, juillet-septembre 1946, pp. 452-470).

QUILLON B. — La situation démographique. (Population, janvier-mars 1946, pp. 117-168).

STOETZ J. — Vieillissement démographique et prolongement de la vie active. (Population, janvier-mars 1946, pp. 69-89).

HENRY L. — La situation démographique. (Population, juillet-septembre 1948, pp. 523-538).

HENRY L. — La masculinité par âge dans les recensements. (Population, janvier-mars 1948, pp. 93-114).

HENRY L. — La mortalité infantile dans les familles nombreuses. (Octobre-décembre 1948, pp. 632-647).

OUVRAGES SPECIAUX ET THESES

VALATX L. — Le mouvement de la population dans le département du Tarn de 1801 à 1911. (Thèse, Toulouse, 1916).

LAMARQUE. — Statistique générale du département du Tarn. publiée par ordre du Ministère de l'Intérieur. (Paris, au IX, in 8°).

MASSOL. — Description du département du Tarn. (Albi, 1818).

COMPAYRE. — Etudes historiques et documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et l'ancien diocèse de Lavaur. (Albi, 1841).

PORTAL. — Le Tarn au XIX[e] siècle.

DE LESTANG H. — Le pays Tarnais. (Occitanie, Toulouse, 1930).

JOANNE. — Géographie du département du Tarn.

ROSSIGNOL E. — Monographies communales de l'arrondissement de Gaillac.

MARIEU P. — Les Mines de Carmaux. (Thèse, Toulouse, 1946).

TABLE DES MATIÈRES

Introduction XI

Plan I

Annexe : Graphiques et tableaux numériques..... 3

Chapitre Préliminaire. — **Le Département du Tarn**.... 5

1. — Situation géographique et limites..... 5
2. — Le sol et ses ressources..... 5
3. — Commerce 7
4. — Origine de la population..... 7

PREMIERE PARTIE

ETAT DE LA POPULATION

Chapitre I. — **Le dénombrement de la population**.... 13

Section 1. — Les modes de recensement..... 13
Section 2. — Variation de la population du département.. 15
Section 3. — Variation de la population des arrondissemts. 19
1° Arrondissements d'Albi et de Gaillac..... 19
2° Arrondissements de Castres et de Lavaur..... 20
3° Comparaison des arrondissements avec le département et la France..... 21

Chapitre II. — **Répartition de la population dans le département** 22

Section 1. — Répartition de la population par arrondists. 22
Section 2. — Population par cantons et communes..... 25
1° La population des cantons..... 25
2° La densité des cantons..... 29
3° Répartition des communes rurales..... 32
Section 3. — La population des villes..... 34
Section 4. — Population urbaine et population rurale.. 38

Chapitre III. — **Composition de la Population**..... 47

Section 1. — Les étrangers..... 47
Section 2. — Composition de la population par sexes.... 55
Section 3. — Composition de la population par âge et par sexes 61
1° Echelle des âges..... 62
2° Répartition de la population en enfants et adolescents, adultes, vieillards..... 69
3° Age moyen pondéré..... 71
Section 4. — Les Professions..... 73
1° La population active..... 73
2° Répartition par sexes de la population active..... 75
3° Répartition de la population par groupements professionnels 76

Chapitre IV. — **La Famille dans le Tarn** 84
Section 1. — La famille 84
Section 2. — Le divorce 87

DEUXIEME PARTIE

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

Chapitre I. — **Les facteurs démographiques** 95
Section 1. — La nuptialité 95
1° Analyse de la nuptialité en valeur absolue 95
2° Les taux généraux de nuptialité 96
3° Fréquence des mariages parmi les mariables 100
4° Fréquence des mariages par âge et par sexe 102
1° Age au mariage de l'épouse 102
2° Age au mariage du mari 106
Section 2. — Natalité et fécondité 111
1° Fréquence de la natalité dans la population 112
2° Fécondité générale 116
3° Fécondité des femmes par groupes d'âges 118
4° Taux comparatifs de fécondité et de natalité 125
Section 3. — La mortalité 132
1° Taux de mortalité générale 132
2° Mortalité suivant l'âge et le sexe 137
1° Mortalité masculine 137
2° Mortalité féminine 139
3° Mortalité infantile 141
1° Taux général de mortalité infantile 142
2° Mortalité infantile par sexe, âge et légitimité 145
Section 4. — Emigration et immigration 147

Chapitre II. — **Le mouvement naturel de la population** 153
Section 1. — Excédent des naissances ou des décès 154
1re étape 1801-1851 157
2e étape 1851-1921 158
3e étape 1921-1946 158
Section 2. — Potentiel démographique 160
Section 3. — Taux de reproduction d'une génération féminine 163
1° Taux bruts de reproduction 163
2° Taux nets de reproduction 166
1° Les quotients de mortalité féminine 167
2° Tables de mortalité et de survie féminine 169
3° Taux nets de reproduction 172

Conclusion 179

ALBI. — Imprimerie-Reliure des Orphelins-Apprentis — 1950